

# LE CANADA AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE

2007

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de  
la *Loi sur les accords de Bretton Woods*  
et des accords connexes



# LE CANADA AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE

2007

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de  
*la Loi sur les accords de Bretton Woods*  
*et des accords connexes*



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2008)  
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit  
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Tour Ouest, pièce P-135  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5  
Téléphone : 613-995-2855  
Télécopieur : 613-996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse suivante :  
[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

*This publication is also available in English.*

N° de cat. : F1-28/2007F  
ISBN 978-0-662-08577-5



## Table des matières

Mot du ministre .....	5
Sigles et symboles .....	6
Sommaire .....	8
<b>Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations</b> .....	10
<b>Le Fonds monétaire international – Présentation</b> .....	13
Composition et structure de gouvernance .....	13
Ce que fait le FMI .....	14
Le Canada et le FMI .....	20
<b>Le Canada au FMI – Réalisations de 2007</b> .....	22
Priorités du Canada en 2007 .....	22
Autres éléments nouveaux en 2007 .....	29
Bilan des votes du Canada en 2007 .....	33
<b>La Banque mondiale – Présentation</b> .....	34
Organismes du Groupe de la Banque mondiale .....	35
Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale .....	41
Le Canada et la Banque mondiale .....	43
<b>Le Canada à la Banque mondiale – Réalisations de 2007</b> .....	46
Priorités du Canada en 2007 .....	46
Autres éléments nouveaux en 2007 .....	52
Bilan des votes du Canada en 2007 .....	60
Contributions financières du Canada en 2007 .....	61
<b>Priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods</b> .....	62
<b>Résumé des priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods</b> .....	79



## Annexes

1. Déclarations du Canada en 2007 au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international . . . . .	83
2. Déclarations du Canada en 2007 au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international . . . . .	95
3. Communiqués de 2007 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international . . . . .	103
4. Communiqués de 2007 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international . . . . .	112
5. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2007 . . . . .	120
6. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2007 . . . . .	121
7. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2007 . . . . .	122
8. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2007 . . . . .	124
9. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2007, par région et par pays . . . . .	125
10. Contributions du Canada aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale . . . . .	128
11. Acquisitions de la Banque mondiale au Canada . . . . .	130
12. Emprunts de la Banque mondiale au Canada . . . . .	131



## Mot du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport intitulé *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale – 2007 : Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. Ce rapport renferme un résumé de la participation du Canada au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale en 2007, de même que nos priorités futures.

Dans la foulée des nombreuses améliorations apportées l'an dernier au contenu et à la présentation du document, le rapport de 2007 établit de nouvelles normes de transparence et de reddition de comptes. Il énonce clairement les priorités à moyen terme du Canada pour le FMI et la Banque mondiale, de même que la stratégie qu'appliquera le gouvernement du Canada au cours des trois prochaines années pour appuyer ces priorités. Fondées sur les réalisations du Canada en 2007, ces priorités à moyen terme sont axées sur trois domaines où le Canada peut obtenir des résultats tangibles, conformément aux principes de base de notre gouvernement :

- 1) gouvernance et reddition de comptes;
- 2) efficacité des institutions;
- 3) réduction de la pauvreté et croissance durables.

Pour être plus accessible aux Canadiens, le rapport de 2007 adopte une nouvelle présentation plus conviviale. Il renferme des descriptions améliorées du FMI et de la Banque mondiale, qui permettront aux nouveaux lecteurs de faire connaissance avec ces institutions. Il contient aussi un résumé concis des approches et des mesures particulières que le Canada entend appliquer à chacune d'elles.

Depuis 1944, les institutions de Bretton Woods dirigent les efforts internationaux en vue d'appuyer la stabilité du système monétaire mondial et de promouvoir le développement international. Dans une période d'incertitude économique comme celle que nous traversons maintenant, le monde a besoin d'un FMI fort et efficace – d'une institution plus représentative, mieux à même de surveiller les crises mondiales et d'y réagir. Pour sa part, la Banque mondiale a un mandat complémentaire et tout aussi important en matière de réduction de la pauvreté.

J'ai bon espoir que le présent rapport permettra aux parlementaires et à la population canadienne de mieux comprendre le rôle important que le Canada est appelé à jouer pour accroître l'efficacité, l'efficience et la reddition de comptes au FMI et à la Banque mondiale.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député  
Ministre des Finances



## Sigles et symboles

ACDI	Agence canadienne de développement international
AICVP	Analyse d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BAfD	Banque africaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BPM	Biens publics mondiaux
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes
CCRIF	Mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes
CD	Comité du développement
CIEP	Cadre d'investissement en matière d'énergie propre
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
CRG	Compte des ressources générales
DPS	Déclaration des priorités de surveillance
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FEM	Facilité pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FRA	Fonds de reconstruction de l'Afghanistan
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G\$CAN	Milliards de dollars canadiens
G\$US	Milliards de dollars américains
G7	Groupe des Sept
G8	Groupe des Huit
G20	Groupe des Vingt
GAQ	Groupe d'assurance de la qualité



GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
GFSR	<i>Global Financial Stability Report</i> (rapport sur la stabilité financière dans le monde)
GLC	Gouvernance et lutte contre la corruption
GM	Garantie de marché
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICAD	Initiative canadienne d'allègement de la dette
IDA	Association internationale de développement
IDA15	Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA
INT	Service de déontologie institutionnelle
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
LCP	Ligne de crédit préventive
LICUS	Initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
M\$CAN	Millions de dollars canadiens
M\$US	Millions de dollars américains
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
PPA	Parité des pouvoirs d'achat
PPTE	Pays pauvres très endettés
RTAC	Centre régional d'assistance technique
SAP	Stratégie d'aide-pays
SFI	Société financière internationale
SMR	Système de mesure des résultats
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
StAR	Initiative de recouvrement des avoirs volés
TF	Transfert de fonds



## Sommaire

En étant membre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, le Canada a une excellente occasion de prendre part aux décisions touchant la stabilité monétaire internationale et la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. Le Canada vient au neuvième rang parmi les actionnaires du FMI, et au septième rang parmi ceux de la Banque mondiale : cela lui donne beaucoup d'influence, et il se doit d'aider ces institutions à demeurer actuelles et efficaces.

Comme par le passé, le présent rapport a pour but de faire connaître aux Canadiennes et aux Canadiens la contribution du gouvernement du Canada à l'élaboration des politiques du FMI et de la Banque mondiale.

Cette année, le rapport renferme trois éléments principaux :

- 1) Une présentation de base du FMI et de la Banque mondiale, y compris des renseignements sur leur fonctionnement, leurs activités et la participation du Canada à leur gouvernance (sections intitulées « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations », « Le Fonds monétaire international – Présentation » et « La Banque mondiale – Présentation »).
- 2) Les activités du Canada en 2007, notamment les progrès réalisés à l'égard des priorités énoncées dans le rapport de 2006 et la participation du Canada à d'autres dossiers importants de ces institutions (sections intitulées « Le Canada au FMI – Réalisations de 2007 » et « Le Canada à la Banque mondiale – Réalisations de 2007 »).
- 3) Les priorités à moyen terme du Canada, soit les enjeux sur lesquels le Canada entend concentrer ses efforts et exercer son influence au cours des trois prochaines années, y compris des résultats mesurables (sections intitulées « Priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods » et « Résumé des priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods »).

## Activités du Canada en 2007

### Au FMI

Comme il est indiqué à la section intitulée « Le Canada au FMI – Réalisations de 2007 », les priorités du Canada au FMI en 2007 ont été axées sur les efforts visant à réformer la gouvernance ainsi que les structures opérationnelles et financières de l'institution. Le Canada a pris une part très active au processus de réforme : il a dirigé le débat sur la réforme des quotes-parts et de la représentation, afin de restructurer les droits de vote et de faire en sorte que les pays en développement dynamiques aient davantage voix au chapitre. Le Canada a également préconisé des réformes pour accroître l'efficacité de la surveillance des économies membres par le FMI. La nécessité de réduire les dépenses, de définir des résultats pour le FMI et de trouver de nouvelles sources de revenus est devenue un autre secteur d'intervention important au cours des derniers mois. Les résultats ont été mitigés mais, dans l'ensemble, le FMI fait des progrès dans ses efforts pour accroître sa légitimité, sa crédibilité et son efficacité.

Parmi les autres éléments dignes de mention au FMI en 2007, mentionnons l'élection d'un nouveau directeur général, en vertu d'un processus de sélection amélioré et plus transparent préconisé par le Canada, ainsi que la diffusion de trois études du Bureau indépendant d'évaluation au sujet de l'efficacité des travaux du FMI dans des domaines particuliers.



## À la Banque mondiale

Comme il est indiqué à la section intitulée « Le Canada à la Banque mondiale – Réalisations de 2007 », le Canada avait deux grandes priorités à la Banque mondiale en 2007. La première consistait à profiter de l'occasion qu'offrait la reconstitution financière de l'Association internationale de développement (IDA) afin de réclamer des améliorations touchant l'aide aux États fragiles, la viabilité de la dette et l'insistance sur les résultats. Au cours des discussions sur la reconstitution, le Canada et d'autres donateurs ont proposé certaines améliorations importantes qu'apportera la Banque au cours des trois prochaines années en ce qui concerne le soutien qu'elle offre aux États fragiles, la viabilité de la dette, une plus grande insistance sur les résultats et l'efficacité, ainsi que les changements climatiques.

La deuxième priorité était de promouvoir la viabilité de la dette, notamment par le règlement d'imposants arriérés que certains pays à faible revenu avaient accumulés pendant de longues périodes de conflit. En 2007, le Canada et d'autres pays du Groupe des Huit (G8) ont fait figure de chefs de file en organisant le règlement d'arriérés de 1,5 G\$US que le Libéria devait au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement. Il s'agissait du premier cas à grande échelle de règlement d'arriérés par la communauté internationale; cette démarche facilitera d'autres exercices du genre, notamment pour la Côte d'Ivoire et le Soudan.

Parmi les autres faits marquants à la Banque mondiale en 2007, mentionnons l'élection d'un nouveau président, l'instauration de nouvelles politiques et stratégies en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption, de santé et d'énergie propre, de même que le lancement de deux initiatives de développement novatrices pour lesquelles le Canada a joué un rôle de premier plan, soit la garantie de marché et la Mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes. La participation du Canada à ces discussions est également décrite à la section intitulée « Le Canada à la Banque mondiale – Réalisations de 2007 ».

## Priorités à moyen terme du Canada

Les priorités à moyen terme du Canada au FMI et à la Banque mondiale s'inscrivent sous trois thèmes :

- 1) **La gouvernance et la reddition de comptes** – y compris la réforme de la gouvernance interne afin d'accroître la représentation des pays à revenu moyen et en développement au sein des deux institutions, ainsi que la viabilité financière et la transparence.
- 2) **L'efficacité des institutions** – notamment l'amélioration de la fonction de surveillance du FMI et de l'efficacité de l'aide, ainsi que des innovations en vue de promouvoir la participation du secteur privé au développement.
- 3) **La réduction de la pauvreté et la croissance durables** – y compris un meilleur soutien pour la viabilité de la dette, les États fragiles, l'égalité entre les sexes et la viabilité de l'environnement.

Les mesures précises que prendra le Canada à l'appui de ces priorités sont décrites aux sections intitulées « Priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods » et « Résumé des priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods ». Un échéancier pouvant aller de un à trois ans est indiqué pour chaque mesure. Les progrès accomplis relativement à ces priorités seront évalués dans les prochains rapports.



## Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations

### FMI et Banque mondiale

- Même si le FMI et la Banque mondiale ont tous deux été fondés lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, il s'agit d'institutions distinctes.
- Le FMI a pour objectif de maintenir un système financier international stable qui favorise le commerce international et l'investissement, de même que la prospérité que ceux-ci engendrent dans toutes les économies du globe.
- La Banque mondiale apporte un soutien aux pays en développement et s'est engagée envers la réduction de la pauvreté.
- Les mandats complémentaires des deux institutions contribuent à une croissance économique viable et au soulagement de la pauvreté dans le monde.

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont été fondés à l'occasion de la Conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Ces institutions ont été créées afin de promouvoir la reconstruction à la suite de la dévastation attribuable à la Deuxième Guerre mondiale, et pour jeter les bases d'un système monétaire international stable qui soutiendrait la croissance et la prospérité. Ensemble, le FMI et la Banque mondiale forment ce qu'il est convenu d'appeler les « institutions de Bretton Woods ».

Parmi les 185 membres que comptent ces institutions, le Canada occupe le neuvième rang en importance au FMI et le septième à la Banque. Ce poids relatif donne beaucoup d'influence au Canada au sein des deux principales institutions internationales vouées à la promotion de la stabilité financière internationale et à la réduction de la pauvreté. La qualité de membre et d'important donateur du Canada rehausse également la position solide du pays sur la scène internationale.

Le FMI et la Banque mondiale sont régis par leurs pays membres. Leurs dirigeants et leur personnel répondent aux membres des institutions respectives par l'entremise d'un Conseil des gouverneurs et d'un Conseil d'administration. En outre, ils rendent compte de leur rendement aux membres et au public par le biais de rapports annuels, de documents d'orientation, de rapports par pays et d'analyses.

Les deux institutions de Bretton Woods ont des Conseils des gouverneurs distincts composés de 185 gouverneurs représentant les pays membres individuels. Le Conseil des gouverneurs est la plus haute instance de gouvernance dans chacune de ces institutions. Responsable des grandes décisions institutionnelles, il se réunit une fois l'an à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Le ministre des Finances est le gouverneur du Canada au FMI ainsi qu'à la Banque mondiale.

Les Conseils des gouverneurs s'appuient sur deux comités : le Comité monétaire et financier international (CMFI)<sup>1</sup>, qui conseille le FMI sur des questions monétaires et financières d'envergure internationale, et le Comité du développement (CD)<sup>2</sup>, qui conseille le FMI et la Banque mondiale sur les questions de développement de grande importance. Le CMFI et le CD se réunissent deux fois l'an,

<sup>1</sup> Relève du Conseil des gouverneurs du FMI.

<sup>2</sup> Relève des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale.



en marge des réunions printanières et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. L'un et l'autre de ces comités sont composés de 24 gouverneurs. Au CMFI et au CD, le ministre des Finances du Canada représente, outre son propre pays, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana<sup>3</sup>, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie.

Tableau 1

### Influence du Canada sur le FMI et la Banque mondiale

Le gouvernement de Canada exprime ses points de vue par divers canaux :

Déclarations du gouverneur lors des réunions du CMFI et du CD	Voir les annexes 1 et 2.
Prestation de conseils stratégiques à l'administrateur	Voir les rubriques « Réalisations de 2007 » visant respectivement le FMI et la Banque mondiale.
Participation aux discussions stratégiques au cours de la reconstitution des ressources de l'IDA à la Banque mondiale	Voir la rubrique « Réalisations de 2007 » visant la Banque mondiale.
Contributions aux fonds fiduciaires regroupant de multiples donateurs	Voir l'annexe 10.

Les Conseils des gouverneurs délèguent les activités courantes du Fonds et de la Banque à des Conseils d'administration composés de 24 administrateurs à temps plein. Les Conseils d'administration ont leurs bureaux à Washington, aux États-Unis, et ils se réunissent plusieurs fois par semaine. En général, chaque administrateur représente un groupe de pays; ces groupes correspondent en général à ceux du CMFI et du CD, comme c'est le cas de celui dont fait partie le Canada.

Les administrateurs qui représentent le Canada sont des employés du FMI et de la Banque mondiale. Ils sont élus tous les deux ans par les gouverneurs des membres du groupe de pays dont fait partie le Canada, habituellement en appuyant la candidature proposée par le gouverneur canadien. M. Jonathan Fried représente notre groupe de pays au FMI depuis avril 2006, et M. Samy Watson, à la Banque mondiale depuis septembre 2006. Le gouvernement du Canada fournit aux administrateurs et au personnel de leurs bureaux des conseils qu'ils utilisent pour déterminer les positions qu'ils appuieront sur les questions discutées aux Conseils d'administration. Les administrateurs reçoivent également des conseils des autres gouvernements nationaux du groupe de pays et exercent leur propre jugement à titre d'employés des institutions.

En général, on demande aux gouverneurs de se prononcer par vote sur des résolutions précises ainsi que certaines questions soumises à leur approbation, soit aux assemblées annuelles des Conseils des gouverneurs, soit par la poste le reste de l'année. En revanche, les décisions des Conseils d'administration sont généralement le fruit de consensus, et il est rare de procéder à des votes officiels enregistrés. (Lors des votes, l'administrateur doit se prononcer au nom du groupe de pays qu'il représente.)

Le nombre de voix d'un membre est surtout tributaire du poids économique relatif de celui-ci, mais il comprend aussi sa part des voix de base réparties également parmi tous les membres. Le Canada détient présentement 2,89 % des voix au FMI et 2,78 % des voix à la Banque mondiale.

Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne les conseils stratégiques du pays à l'égard des questions intéressant le FMI et la Banque mondiale, ce qu'il fait en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, plus particulièrement la Banque du

<sup>3</sup> Uniquement au CD.



Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). En effet, deux dirigeants de ces derniers jouent un rôle de premier plan : le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI et le président de l'ACDI, Robert Greenhill, est le gouverneur suppléant du Canada auprès de la Banque mondiale.

Il importe de noter que même si le Canada peut influencer la politique du Fonds et de la Banque de diverses manières, il n'est qu'un membre parmi 185. De plus, le Canada fait partie d'un groupe de pays; par conséquent, même s'il peut fournir des conseils aux administrateurs qui le représentent, ceux-ci doivent aussi tenir compte des positions des autres membres de leur groupe de pays lors de leurs interventions devant Conseil.

### **Initiatives de sensibilisation en 2007**

En octobre 2007, le ministre des Finances a rencontré des représentants de la société civile pour connaître leurs impressions concernant le programme de réforme de chacune des institutions de Bretton Woods. Il a aussi demandé leur avis sur la façon d'améliorer le ciblage, la reddition de comptes et l'efficacité du programme d'aide internationale du Canada. Les participants représentaient un large éventail de parties prenantes de la société civile, dont des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes de réflexion et des universitaires. Les discussions portant sur la quinzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA15) ont aussi été propices aux consultations. Les participants ont rencontré un groupe de leaders d'opinion africains réunis à Maputo, au Mozambique, en juin 2007, et des fonctionnaires du ministère des Finances du Canada ont rencontré des représentants d'un certain nombre d'organisations de la société civile avant la tenue de la réunion sur la reconstitution, en octobre 2007.

Les administrateurs du Canada auprès du FMI et de la Banque mondiale ont aussi rencontré une gamme d'intervenants, y compris des organisations gouvernementales et de la société civile, et d'autres qui étaient à la recherche d'occasions d'affaires auprès des deux institutions.

En 2007, l'administrateur auprès du FMI et le personnel de son bureau ont rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants de la société civile du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, souvent avec leurs homologues du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale. Ils se sont réunis notamment avec des représentants des groupes suivants : le New Rule Committee, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, le Caribbean Policy Research Institute, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, Oxfam International, Trocaire, l'Initiative de Halifax, Résultats Canada et Transparency International. Des membres du bureau de l'administrateur au FMI ont également rencontré des groupes de la School of Policy Studies de l'Université Queen's, du Collège des Forces canadiennes, de l'Université de Sherbrooke et de l'École secondaire Serge-Bouchard de Baie-Comeau (Québec).

Les membres du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale ont rencontré des représentants du Department for International Development du Royaume-Uni et du Secrétariat pour les pays du Commonwealth. Ils se sont aussi réunis avec des représentants de la société civile canadienne et internationale, dont la Debt and Development Coalition of Ireland, Ingénieurs sans frontières, Résultats Canada, Oxfam International, le Pygmies Indigenous People Association Network et Dignité Pygmée, Océan, ActionAid International, l'Initiative de Halifax, le Comité de justice sociale de Montréal, le Bank Information Center, Global Witness, l'Union mondiale pour la nature, le Fonds mondial pour la nature, le World Resources Institute, Trocaire, Environmental Defense, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, Inclusion International et Debt AIDS Trade Africa (DATA), pour discuter de différentes questions liées au développement. Ils ont également rencontré des étudiants du Collège des Forces canadiennes, de l'Université Laval et de l'École secondaire Serge-Bouchard de Baie-Comeau (Québec).



## Le Fonds monétaire international – Présentation

Le Fonds monétaire international (FMI) s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international ainsi que de promouvoir la croissance économique soutenable et l'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale.

Les responsabilités principales du FMI sont les suivantes :

- promouvoir la coopération monétaire internationale;
- faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international;
- promouvoir la stabilité des taux de change;
- contribuer au maintien d'un système multilatéral de paiements;
- fournir des ressources aux membres éprouvant des problèmes au chapitre de la balance des paiements.

### Balance des paiements

La balance des paiements est un sommaire des opérations économiques – notamment au chapitre des biens, des services, des revenus, des transferts et des actifs et passifs financiers – entre les résidents et les non-résidents d'un pays au cours d'une période donnée (habituellement un an).

## Composition et structure de gouvernance

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, aux États-Unis, est régi par les gouvernements de ses 185 pays membres, à qui il rend des comptes. Chacun des 185 pays membres nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant – habituellement le ministre des finances et/ou le gouverneur de la banque centrale – au Conseil des gouverneurs.

Les liens entre le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité monétaire et financier international du FMI ainsi que le Comité du développement (un comité mixte du Fonds et de la Banque mondiale) sont expliqués dans le chapitre précédent du présent rapport et illustrés dans l'organigramme de la page suivante.

Le directeur général du FMI est désigné et nommé pour un mandat renouvelable de cinq ans par le Conseil d'administration. Il préside le Conseil d'administration et dirige le personnel opérationnel du FMI. Le directeur général actuel, M. Dominique Strauss-Kahn, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

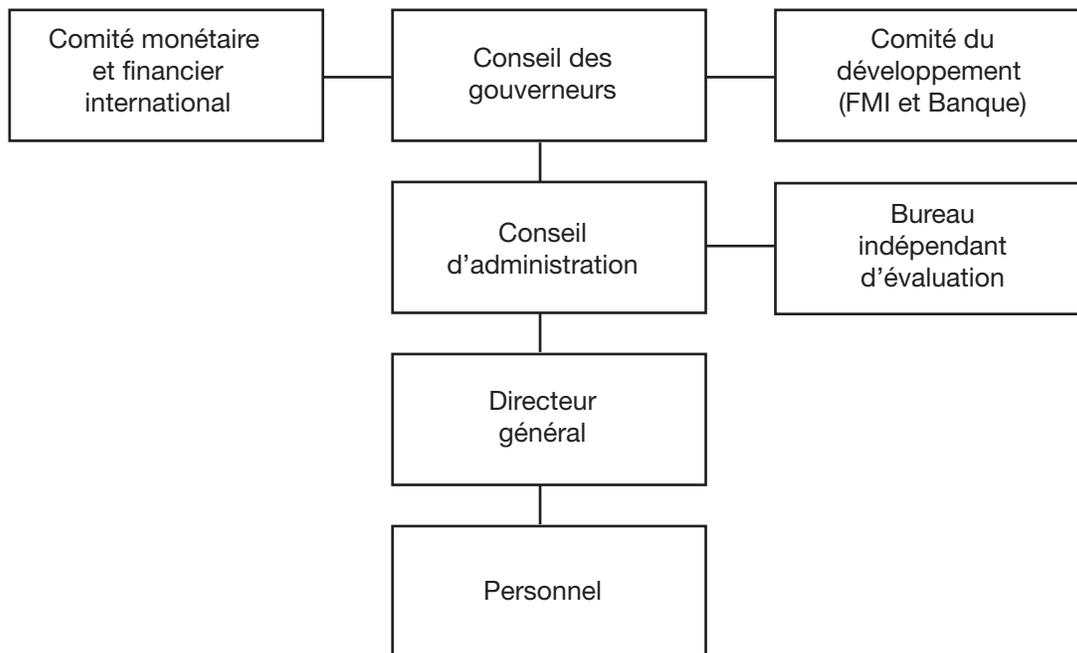
Les membres du personnel du FMI sont nommés par le directeur général. Ils rendent compte uniquement au FMI. Au 30 avril 2007, le Fonds comptait 2 678 employés provenant de 142 pays membres. Des efforts sont déployés afin d'embaucher des employés qualifiés provenant du plus grand nombre possible de pays membres.

Par ailleurs, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) effectue des évaluations indépendantes des politiques et des activités du FMI. Il est entièrement indépendant de la direction du FMI et fonctionne sans lien de dépendance avec le Conseil d'administration. Le directeur du BIE est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat renouvelable de quatre ans, et le personnel du Bureau est recruté tant au sein qu'à l'extérieur du FMI.



Figure 1

### Organigramme du FMI



## Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se divisent en trois grands volets, qui visent tous la promotion de la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire internationale.

- **Surveillance** : Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique et la croissance au moyen d'activités de surveillance et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises, à soutenir une croissance économique forte et à réduire la pauvreté.
- **Soutien de programme** : Assurer un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres afin de les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou à régler des problèmes macroéconomiques fondamentaux.
- **Renforcement des capacités** : Fournir de l'aide technique et de la formation pour aider les pays à développer l'expertise et les institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques économiques.

## Surveillance de l'économie mondiale

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et planétaire. En vertu de l'article IV de ses statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques avec chacun des pays membres au sujet des conditions et des politiques économiques. Grâce à cet exercice, il recense les points forts et les lacunes stratégiques, et fournit des conseils à l'égard des correctifs nécessaires. Aux termes de l'article IV, chaque pays membre du FMI convient de chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité du système monétaire international et à la croissance et à la prospérité mondiales.



Les consultations au titre de l'article IV prennent la forme de missions que les services du FMI effectuent régulièrement, en général chaque année, auprès des fonctionnaires des gouvernements et des banques centrales. En outre, le personnel du FMI rencontre généralement des législateurs, des universitaires et des représentants du secteur financier, de l'industrie et des syndicats afin de mieux prendre connaissance des débats stratégiques en cours et de veiller à ce que les parties prenantes comprennent mieux les points de vue du Fonds. À la suite de ces consultations, le personnel du FMI rédige un rapport qu'examine le Conseil d'administration. Dans presque tous les cas, ce rapport est publié avec un sommaire des points de vue exprimés par les administrateurs au Conseil d'administration.

### **Historique du FMI**

**1945** – Le Canada et 28 autres pays signent les statuts du FMI.

**1947** – Le FMI entre en activité. Le premier prêt est accordé à la France.

**1971** – Les États-Unis annoncent au FMI qu'ils mettent fin à la vente libre d'or en règlement des transactions internationales. Le système établi de taux de change fixe entre le dollar américain et l'or (Système de Bretton Woods) s'effondre.

**1974** – Le FMI adopte les Orientations pour la gestion des taux de change flottants.

**1976** – Le FMI établit un fonds en fiducie, alimenté par le produit des ventes d'or, pour fournir aux pays membres en développement une aide au chapitre de la balance des paiements.

**1977** – S'adaptant à la nouvelle prédominance des devises flottantes, le Conseil d'administration adopte la Décision de 1977, qui sert à orienter les activités de surveillance du FMI à l'endroit des économies et des politiques de change des pays membres.

**1986** – Le FMI crée la Facilité d'ajustement structurel (FAS), remplacée en 1987 par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), et en 1999 par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), pour offrir une aide financière à des conditions de faveur aux pays en développement à faible revenu ayant des problèmes de balance des paiements.

**1993** – Le FMI crée la Facilité de transformation systémique (FTS) pour aider les pays de l'ancienne URSS ayant des problèmes de balance des paiements attribuables au passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

**1996** – Le FMI approuve une initiative conjointe d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (l'initiative des PPTE).

**2003** – Le FMI approuve un projet conjoint avec la Banque mondiale afin de cerner les politiques et les mesures nécessaires à la réalisation d'ici 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

**2007** – Le Conseil d'administration remplace la Décision de 1977 par une nouvelle décision qui servira de nouveau guide sur la surveillance bilatérale renforcée des économies et des taux de change des pays membres.



## Sommaire des obligations en vertu de l'article IV

L'article IV des statuts du FMI énonce les « règles du jeu » que chaque pays membre s'est volontairement engagé à respecter afin d'assurer le fonctionnement harmonieux du système monétaire international. Chaque pays membre doit :

- s'efforcer d'orienter sa politique économique et financière en vue d'encourager une croissance économique ordonnée dans une stabilité raisonnable des prix;
- chercher à promouvoir la stabilité en favorisant des conditions de base économiques et financières ordonnées et un système monétaire qui ne soit pas source de perturbations;
- éviter de manipuler les taux de change ou le système monétaire international afin d'empêcher l'ajustement effectif des balances des paiements ou de s'assurer d'avantages compétitifs inévitables vis-à-vis d'autres pays membres;
- fournir au Fonds les informations nécessaires à une ferme surveillance des politiques de change des pays membres.

En retour, le FMI est tenu d'adopter des principes précis pour orienter tous les membres au chapitre des politiques de taux de change, conformément aux obligations susmentionnées, mais en respectant la situation et les stratégies sociopolitiques nationales des membres.

Conscient de l'importance croissante des liens régionaux, le FMI insiste davantage sur la surveillance régionale et sur les retombées régionales possibles des politiques économiques nationales. Par exemple, le FMI tient des discussions avec les représentants d'unions monétaires, comme la Banque centrale des Caraïbes orientales, et prépare des rapports semestriels sur les perspectives économiques régionales qui traitent de l'évolution récente de l'économie et des perspectives des pays de différentes régions.

Outre les consultations bilatérales avec les pays membres au titre de l'article IV, le FMI exerce une surveillance régionale et multilatérale importante à l'égard des changements au sein des systèmes économique, financier et monétaire mondiaux. Les principaux résultats de la surveillance multilatérale exercée par le FMI consistent en deux rapports semestriels : les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et le rapport sur la stabilité financière dans le monde intitulé *Global Financial Stability Report* (GFSR). Ces documents favorisent les échanges au sein du Conseil d'administration et avec les gouvernements nationaux, après quoi ils sont publiés<sup>4</sup>. De plus, le Conseil d'administration discute périodiquement, de manière informelle, de l'évolution récente de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

## Soutien de programme – Prêts et conseils stratégiques

Le FMI apporte à ses membres un soutien de programme par le biais d'une gamme d'instruments financiers et stratégiques pour venir en aide aux pays éprouvant des problèmes de balance des paiements. Chaque instrument est adapté à la situation particulière du pays membre visé.

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Même s'il dispose de ressources propres limitées, il a accès à de vastes liquidités fournies par ses membres, lesquelles comprennent des monnaies nationales convertibles, des droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises couramment utilisées sur la scène internationale. Il met ces ressources à la disposition des membres pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

<sup>4</sup> On trouvera les PEM d'octobre 2007 à l'adresse [www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2007/02/pdf/c1f.pdf](http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2007/02/pdf/c1f.pdf) et un résumé français du GFSR d'octobre 2007 à l'adresse [www.imf.org/external/french/pubs/ft/gfsr/2007/02/sumf.pdf](http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/gfsr/2007/02/sumf.pdf).



### **Droits de tirage spéciaux**

Les DTS sont des éléments d'actif de liquidités internationales créés par le FMI à titre de supplément des réserves officielles des pays membres. Le DTS sert d'unité de compte au FMI. Sa valeur est fondée sur un panier des principales devises internationales.

Lorsque le FMI le leur demande, les pays membres lui fournissent des ressources dont le montant est déterminé selon les quotes-parts reflétant le poids économique relatif de chaque pays. La quote-part d'un pays aide aussi à chiffrer la quantité de ressources du FMI auxquelles ce pays aura accès s'il éprouve des problèmes économiques. À la fin de septembre 2007, le total des quotes-parts des 185 membres du Fonds s'établissait à 217,3 milliards de DTS (environ 338,3 milliards de dollars américains [G\$US])<sup>5</sup>. La contribution du Canada à ce total s'élève à 6,3 milliards de DTS (près de 9,8 G\$US)<sup>6</sup>. Cette quote-part représente le montant maximal que le FMI demanderait de lui prêter, à même les réserves de liquidités internationales du pays, pour venir en aide à d'autres membres qui éprouvent des difficultés financières.

Un pays membre aux prises avec un problème grave relatif à ses finances publiques ou à sa balance des paiements peut chercher à se prévaloir d'un des programmes du FMI, qui lui fournira du financement pour qu'il puisse acheter les importations requises ou augmenter ses réserves de change. Le pays membre accède aux ressources générales du FMI en achetant des devises d'autres pays membres contre un montant équivalent de sa propre monnaie (opération qu'on appelle « tirage »). Il rembourse le FMI en rachetant sa propre monnaie en échange de devises d'autres pays membres, sur une période donnée et moyennant intérêts. Ainsi, le pays membre peut emprunter d'autres pays membres par l'intermédiaire du Fonds.

Le pays membre qui fournit les ressources prêtées au pays éprouvant des difficultés de balance des paiements, reçoit un taux d'intérêt concurrentiel sur ces ressources. Le taux d'intérêt est semblable au taux de rendement que le membre aurait perçu s'il avait plutôt choisi des placements sûrs et liquides. Puisque les membres touchent des intérêts et qu'ils ne versent pas de subventions pour financer les opérations générales du Fonds, l'adhésion au FMI n'entraîne pas de dépenses budgétaires directes.

Les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré (c'est la « conditionnalité »), ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par « tranches », chacune de ces tranches étant remise après vérification de l'observation par le pays du programme convenu et des conditions concernant ses politiques économiques.

Selon la taille et la durée prospectives du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance des paiements en raison d'une perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la Facilité de réserve

<sup>5</sup> Voir [www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/quotasf.htm](http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/quotasf.htm).

<sup>6</sup> Voir [www.imf.org/external/np/fin/tad/exfin2.aspx?memberKey1=130&date1key=2008-02-05](http://www.imf.org/external/np/fin/tad/exfin2.aspx?memberKey1=130&date1key=2008-02-05) (en anglais seulement).



supplémentaire. Les pays membres qui ont été touchés par une catastrophe naturelle ou qui sortent d'un conflit peuvent également avoir un accès rapide aux mécanismes du Fonds par l'entremise d'une aide d'urgence.

Au cours de la dernière décennie, le FMI a mis au point de nouveaux instruments pour raffermir le soutien qu'il accorde aux pays à faible revenu. Ces derniers ont maintenant accès à une aide financière à des conditions de faveur (par rapport à celles du marché) dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui prend la forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de longs délais de remboursement. Créée en 2006, la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) procure une aide à des conditions de faveur et en temps opportun aux pays à faible revenu aux prises avec un problème de balance des paiements attribuable à des chocs exogènes, comme la flambée des prix de l'énergie ou une dégradation marquée des termes de l'échange. Le taux d'intérêt sur les prêts au titre de la FRPC et de la FCE est de 0,5 % et les prêts sont remboursés sur 10 ans, avec une période de grâce de 5 ans et demi.

L'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) est destiné aux membres qui n'ont pas besoin du concours financier du FMI et ne le sollicitent pas, mais qui demandent d'eux-mêmes au FMI de signaler son appui à l'égard de leurs politiques et de les évaluer régulièrement. L'ISPE témoigne du soutien du FMI à l'endroit des politiques d'un pays membre, ce qui aide à orienter les décisions des créanciers privés, des créanciers et bailleurs de fonds publics et du grand public. Le Canada a fermement appuyé le développement de cet instrument, qui a été lancé à la fin de 2005. En date de 2007, le Cap-Vert, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda et la Tanzanie en avaient bénéficié.

Tableau 2

### Mécanismes de financement du FMI

Mécanismes de financement (année d'adoption)	But	Conditions
<b>Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit</b>		
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures portant à croire que les problèmes de balance des paiements du pays membre seront réglés dans un délai raisonnable.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois suivants.
<b>Mécanismes spéciaux</b>		
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements causés par une crise de confiance du marché.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché. Même si les sommes fournies peuvent être plus élevées qu'aux termes d'un accord de confirmation courant, on impose une pénalité d'intérêt pour encourager le remboursement accéléré.



Tableau 2 (suite)

## Mécanismes de financement du FMI

Mécanismes de financement (année d'adoption)	But	Conditions
<b>Mécanismes spéciaux (suite)</b>		
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays aux prises avec une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti d'une conditionnalité applicable aux tranches supérieures de crédit, ou quand la position de balance des paiements (abstraction faite de la baisse/hausse) est satisfaisante.
Aide d'urgence (catastrophes naturelles [1962] et pays sortant d'un conflit [1995])	Aide aux pays ayant des problèmes de balance des paiements dus à des catastrophes naturelles ou aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Assortie de conditions minimales; le pays doit faire des efforts raisonnables pour venir à bout des problèmes de balance des paiements et mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC.
<b>Facilités en faveur des pays membres à faible revenu</b>		
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des problèmes de balance des paiements profondément enracinés et structurels; son but est d'assurer une croissance durable qui réduira la pauvreté.	Adopter un programme FRPC de 3 ans; ces programmes reposent sur un DSRP préparé par le pays suivant un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire lié à la balance des paiements et occasionné par un choc exogène (p. ex., flambée des prix de l'énergie).	Adopter un programme de 1 ou de 2 ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc, et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de chocs futurs.

Source : Fonds monétaire international – Rapport annuel 2007, p. 36.

## Renforcement des capacités

La prestation d'assistance technique est une autre fonction de base du FMI. Le Fonds consent cette assistance dans ses domaines d'expertise comme la politique macroéconomique, l'administration des impôts et des revenus, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire, les systèmes de change, la réforme du secteur financier et le renforcement des capacités statistiques. Dans la plupart des cas, l'assistance technique est fournie gratuitement aux pays membres.

En collaboration avec les pays membres, le FMI fournit une assistance technique par l'entremise de missions depuis son siège, de brèves missions de spécialistes, d'équipes d'experts résidents à longue durée et de centres régionaux. Outre l'Institut du FMI établi à Washington, sept centres régionaux de formation et six Centres régionaux d'assistance technique (RTAC) offrent aux pays membres, partout au monde, des programmes plus accessibles et davantage adaptés aux régions.



Tableau 3

**Centres régionaux d'assistance technique (RTAC)**

Nom du Centre, emplacement et année d'établissement	Pays et territoires desservis
RTAC Pacifique – Suva (Fidji) 1993	Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
RTAC Caraïbes – Bridgetown (Barbade) 2001	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, îles Caïman, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges.
AFRITAC Est – Dar-es-Salaam (Soudan) 2002	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
AFRITAC Ouest – Bamako (Mali) 2003	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.
RTAC Moyen Orient – Beyrouth (Liban) 2004	Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen.
AFRITAC Centre – Libreville (Gabon) 2007	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.

Le Canada contribue largement aux programmes de formation du FMI, notamment en fournissant du soutien aux RTAC d'Afrique et des Caraïbes, à l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier et au Programme d'assistance technique à l'Iraq.

**Le Canada et le FMI**

Le Canada, en sa qualité d'un des 185 pays membres du FMI, collabore étroitement avec ses partenaires internationaux à veiller à ce que le Fonds dispose des outils dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Une économie mondiale solide contribue à la création d'emplois pour les Canadiens, accroît la stabilité des prix des biens et des services, et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada aux travaux du FMI favorise la coopération internationale, la croissance économique viable et l'amélioration du niveau de vie des citoyens partout sur la planète.

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des droits de vote au FMI (tableau 4). Autre conséquence, le Canada a toujours siégé au Conseil d'administration, lequel compte 5 administrateurs représentant des pays membres désignés et 19 administrateurs représentant des pays ou groupes de pays élus. Le groupe de pays représenté par l'administrateur canadien comprend l'Irlande et les pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Même si le Canada ne détient que 2,89 % des voix au FMI, l'administrateur qui le représente exerce les droits de vote de tous les membres de son groupe de pays, qui totalisent 3,64 % des voix. Lorsqu'une décision est votée, l'administrateur d'un groupe de pays doit se prononcer au nom de l'ensemble des membres qu'il représente.



Tableau 4

**Parts des voix des 12 plus grands pays au FMI**

<b>Pays</b>	<b>% du total des voix</b>
États-Unis	16,79
Japon	6,02
Allemagne	5,88
Royaume-Uni	4,86
France	4,86
Chine	3,66
Italie	3,20
Arabie saoudite	3,17
<b>Canada</b>	<b>2,89</b>
Russie	2,70
Belgique	2,09
Inde	1,89

**Bureau de l'administrateur du FMI pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes**

Administrateur	Jonathan Fried (Canada)
Administrateur suppléant	Peter Charleton (Irlande)
Conseiller principal	Paul Jenkins (Canada)
Conseillère principale	Murna Morgan (Jamaïque)
Conseiller principal	Jean-François Perrault (Canada)
Conseiller	Shawn Ladd (Canada)
Conseillère	Yvette Alvarez (Belize)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Liz Craib (Canada)
Téléphone et télécopieur	202-623-7778 et 202-623-4712
Adresse	11-112, 700-19th Street NW Washington, DC 20431, USA



## **Le Canada au FMI – Réalisations de 2007**

Le présent chapitre décrit comment le Canada a donné suite à ses priorités pour 2007, énoncées dans le *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* de 2006. Il donne aussi un aperçu d'autres importants changements survenus au FMI en 2007. Pour chaque question importante, il décrit la contribution du Canada et résume le point de vue de celui-ci, tel qu'il a été exprimé dans des conseils au Bureau du directeur général et des déclarations dans le cadre des réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI). La dernière partie du chapitre présente le bilan des votes du Canada au FMI en 2007.

### **Priorités du Canada en 2007**

Sous la rubrique « Pour l'avenir » du rapport de 2006, nous avons décrit les principales priorités du Canada pour 2007 en ce qui concerne la réforme structurelle du FMI de la façon suivante :

- les quotes-parts et la représentation;
- le renforcement des activités de surveillance;
- l'offre par le FMI de facilités de prêt innovatrices;
- l'amélioration du financement du FMI.

La section qui suit traite des réalisations du Canada et des défis qui se présentent en regard de ces dossiers et d'autres domaines clés d'intervention du FMI.

### **Réforme du FMI**

Le Canada a joué un rôle influent au FMI dans un certain nombre de dossiers prioritaires en 2007. Alors que le Fonds continuait de surveiller l'économie mondiale dans un contexte de plus en plus difficile, les discussions au Conseil d'administration, aux réunions des ministres des Finances et au CMFI ont eu tendance à porter sur la réforme institutionnelle. Le programme de réforme du FMI, d'abord énoncé dans la Stratégie à moyen terme de 2006 (tableau 5), continue de progresser. Les objectifs formulés dans cette stratégie visent avant tout le renforcement de la surveillance par le FMI, les instruments de prévention des crises, le soutien des pays à faible revenu, le renforcement des capacités, la représentation (quotes-parts et nombre de voix) et l'amélioration de la gouvernance et des pratiques de gestion interne du Fonds<sup>7</sup>.

### **Progrès limités de la réforme des quotes-parts et de la représentation**

Le Canada estime que la crédibilité et la légitimité à long terme du FMI dépendent de l'adoption par ce dernier d'une structure de gouvernance qui illustre l'importance croissante des marchés émergents dans l'économie mondiale. La structure actuelle de l'organisme fait en sorte que certaines économies dynamiques – souvent des économies de marché émergentes en forte expansion – sont aujourd'hui sous-représentées en comparaison de leur poids économique mondial. Cette situation risque de nuire à l'efficacité du FMI en tant que tribune internationale. Des discussions visant à moderniser la formule des quotes-parts et à rééquilibrer la répartition des voix sont en cours afin de corriger ce problème. La réforme de la gouvernance du FMI rehaussera la légitimité du Fonds et, par conséquent, son efficacité pour amener les membres à suivre ses conseils stratégiques.

---

<sup>7</sup> Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie à moyen terme, voir [www.imf.org/external/np/exr/ib/2006/fra/041806f.htm](http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2006/fra/041806f.htm) et le *Rapport annuel 2007* du FMI, en page 10.



Tableau 5

**Stratégie à moyen terme du FMI**

Domaine	Objectifs
Nouvelles orientations de la surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser le cadre de surveillance.</li> <li>• Adopter de nouvelles approches pour les consultations multilatérales.</li> <li>• Renforcer la surveillance du secteur financier.</li> <li>• Clarifier et recentrer la surveillance bilatérale.</li> </ul>
Pays émergents et prévention des crises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir la surveillance du secteur financier et des marchés de capitaux.</li> <li>• Réévaluer la validité des instruments actuels de prévention des crises.</li> </ul>
Engagement plus efficace dans les pays à faible revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les pays à faible revenu à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.</li> <li>• Assurer une présence plus soutenue du FMI pour conseiller les pays en matière de gestion des flux d'aide.</li> <li>• Aider les pays ayant bénéficié d'un allègement de dette à éviter de retomber dans le surendettement.</li> </ul>
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier le renforcement des capacités dans les pays en développement.</li> <li>• Mieux intégrer l'assistance technique et la formation aux activités de surveillance en fonction des priorités des pays.</li> </ul>
Réforme des quotes-parts et de la représentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'efficacité et la légitimité du FMI en faisant avancer la réforme des quotes-parts et de la représentation.</li> </ul>
Gouvernance du FMI et réforme de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la communication et la transparence.</li> <li>• Rendre le fonctionnement du FMI plus économique et plus efficace.</li> <li>• Donner au FMI une assise financière viable à long terme.</li> </ul>

Il faut toutefois noter que même s'il a souvent été dit que cette question opposait les pays industrialisés et les pays en développement, il y a des pays industrialisés tout comme des pays en développement qui sont surreprésentés ou sous-représentés dans la répartition actuelle des voix. La nécessité de rééquilibrer la répartition des voix est le plus important défi que doivent relever les membres du FMI.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le débat sur les quotes-parts du FMI, tant au Conseil d'administration qu'aux réunions des ministres des Finances du G7 et du G20, et il a déployé des efforts appréciables pour formuler des propositions et faciliter les rapprochements. Nous avons nettement appuyé un lancement de l'exercice de réforme qui précéderait les assemblées annuelles de 2006, et nous avons travaillé dur par la suite pour forger un large consensus.

Lors des réunions annuelles de 2006, les gouverneurs du FMI ont convenu d'appuyer le relèvement des quotes-parts de quatre pays sérieusement sous-représentés (la Chine, le Mexique, la Corée du Sud et la Turquie) à titre de « contribution » à la réforme future des quotes-parts et de la représentation. Les gouverneurs ont déterminé que l'échéance pour l'adoption d'une réforme serait l'assemblée annuelle du FMI de 2008. Les réformes consisteraient notamment en la mise au point d'une nouvelle formule selon laquelle les quotes-parts traduiraient mieux le poids relatif des économies à l'échelle mondiale. En outre, il a été convenu que le nombre de voix de base devrait augmenter (ce nombre est égal pour chaque membre, et sans lien avec la taille des quotes-parts) pour que la représentation des petits pays et des pays à faible revenu soit désormais protégée.



Depuis 2006, des efforts considérables ont été déployés pour élaborer une nouvelle formule et examiner la façon de l'utiliser pour déterminer les quotes-parts et le nombre de voix des membres. Le Canada a proposé des innovations visant une nouvelle formule reposant sur des principes, axée principalement sur le PIB fondé sur le marché mais intégrant aussi le produit intérieur brut à parité des pouvoirs d'achat (PIB à PPA). Le PIB à PPA mesure la production économique d'une façon qui est plus avantageuse pour les pays en développement.

### **Qu'est-ce que la parité des pouvoirs d'achat?**

Dans la mesure à PPA des ressources économiques, les taux de change sont rajustés de manière à ce que le prix d'un bien donné soit le même dans deux pays utilisant différentes devises lorsqu'il est exprimé dans l'une de ces devises. Par exemple, un pain qui se vend 1,00 dollar canadien dans une boulangerie canadienne devrait coûter 24,00 roubles dans une boulangerie russe si le taux de change est de 24,00 roubles par dollar canadien.

Des progrès ont été réalisés en vue de convenir d'une nouvelle formule des quotes-parts. Il y a notamment entente générale sur les variables précises à intégrer dans la formule. De plus, les pays industrialisés ont indiqué qu'ils étaient prêts à accepter une solution de compromis en acceptant l'inclusion du PIB à PPA. Par suite de la réforme des quotes-parts et de la représentation, la part des voix des économies dynamiques, dont bon nombre sont des économies de marché émergentes, devrait augmenter. En outre, il est généralement accepté que le nombre de voix de base attribuées à chaque pays devrait au moins doubler, voire tripler, pour protéger la représentation des pays à faible revenu.

Toutefois, les membres ne sont pas parvenus à un consensus. De nombreux pays en développement désirent qu'on accorde beaucoup plus de poids au PIB à PPA dans la formule et qu'une proportion sensiblement plus importante des voix passent des pays industrialisés aux pays en développement, par rapport à ce que permettent les propositions actuellement à l'étude.

Même si le poids de ses propres voix diminuera presque certainement par suite de cet exercice, le Canada estime qu'il s'agit d'un résultat approprié, et il appuie les objectifs de la réforme. Plus particulièrement, nous soutenons le principe d'une formule simple et transparente qui récompensera les économies dynamiques et rééquilibrera les quotes-parts. Nous appuyons aussi vivement la protection de la part des voix des pays à faible revenu. Pour que les réformes soient adoptées, elles doivent recueillir 85 % des voix. Il faudra que tous les pays membres fassent montre de beaucoup de souplesse pour qu'une entente soit conclue d'ici l'échéance de l'automne de 2008.

Vu l'importance déterminante du débat sur la réforme des quotes-parts et de la représentation pour la crédibilité et l'efficacité du FMI, le Canada continuera d'y jouer un rôle de premier plan en cherchant à rapprocher les principaux intervenants pour en arriver à une solution équitable et viable.



### **L'essentiel du débat sur la réforme des quotes-parts au FMI**

La réforme des quotes-parts et de la représentation a pour objet de faire mieux correspondre les quotes-parts des pays membres et leur poids économique respectif sur la scène mondiale, au moyen d'une formule simple. Cette façon de procéder vise un mécanisme plus transparent, moderne et viable pour déterminer les quotes-parts (et donc le nombre de voix) des pays membres.

Le calcul actuel des quotes-parts fait appel à cinq formules distinctes développées il y a plus de 50 ans. Ces formules mesurent le PIB fondé sur le marché, les réserves de change, les paiements transfrontaliers courants, les recettes transfrontalières courantes et la variabilité des recettes courantes (c.-à-d. leur stabilité) selon des pondérations différentes. Suivant une procédure complexe, les données des pays membres sont entrées dans les formules que ceux-ci sélectionnent, puis on fait la moyenne des sommes obtenues pour optimiser le résultat final. L'ensemble des résultats est ensuite pondéré pour que le total des quotes-parts s'établisse à 100 %. Ce processus n'est ni simple ni transparent.

Le Canada estime que la nouvelle formule devrait récompenser l'ouverture et le dynamisme économiques, ce qui accroîtrait l'influence de nombreuses économies de marché émergentes. La nouvelle formule combinerait probablement les variables suivantes : PIB, réserves de change, ouverture économique et variabilité des flux de capitaux et de biens.

#### **Proposition canadienne**

Plusieurs des propositions de formule à l'étude peuvent ne pas mener à une augmentation immédiate de la quote-part de certains grands pays émergents. Pour favoriser ces pays économiquement dynamiques, le Canada et le G7 ont proposé que la nouvelle formule soit assortie d'un « filtre », pour assurer une hausse sensible des quotes-parts des pays qui ont contribué de façon importante à la croissance du PIB mondial à PPA. En contrepartie, les pays du G7 sous-représentés accepteraient une augmentation plus modeste de leur quote-part que ne le justifie leur situation, ce qui libérerait des voix qui pourraient être attribuées à d'autres pays sous-représentés.

À titre d'option de rechange, le Canada a proposé que si une composante de PIB à PPA devait être intégrée à la formule des quotes-parts, elle devrait être progressivement éliminée. Une telle mesure permettrait l'utilisation d'une formule à caractère incitatif et fondée sur des principes tout offrant une attribution anticipée de voix au titre de la croissance future des économies de marché émergentes.

### **Encourager les progrès en vue de renforcer les activités de surveillance du FMI**

La surveillance des conditions économiques et financières à l'échelle mondiale est une fonction névralgique du FMI, et un autre facteur essentiel à sa crédibilité et son efficacité. Selon le rapport de 2006, le renforcement de la surveillance était une priorité clé au titre de laquelle des progrès étaient souhaités en 2007. Plus précisément, le Canada allait appuyer des réformes aux activités de surveillance du FMI qui favoriseraient l'évaluation objective et uniforme des politiques économiques, la surveillance étroite des membres dont les politiques ont des effets de débordement négatifs, et une grande transparence publique.

En 2007, le Canada a été l'un des fers de lance des améliorations du cadre de surveillance du FMI. Il a fait avancer les discussions sur ce dossier au Conseil d'administration et vanté les mérites d'une surveillance renforcée dans des tribunes comme les réunions des ministres des Finances du G7 et du G20. Les récents progrès à cet égard constituent une réussite de taille. Le FMI dispose maintenant de meilleurs outils et d'une meilleure structure de gouvernance pour exercer une surveillance franche, ciblée et uniforme qui permet mieux de déceler les menaces pour la stabilité externe.



Le Conseil d'administration a adopté en juin la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale, qui remplace la Décision de 1977 sur la surveillance des politiques de taux de change, vieille de 30 ans. La Décision de 2007 donne à la surveillance bilatérale un fondement juridique moderne et des procédures renforcées. Elle rehausse la capacité du FMI de cerner les politiques macroéconomiques et de taux de change intérieures qui engendrent des effets de débordement négatifs. Elle renforce en outre le principe de la surveillance uniforme de tous les membres. La franchise des évaluations et le dialogue constructif sont aussi au cœur de la Décision de 2007.

En août, grâce en bonne partie aux efforts du Canada, le Conseil d'administration a convenu d'établir une Déclaration des priorités de surveillance (DPS) triennale. Cette déclaration représentera un processus par lequel les gouverneurs pourront énoncer les priorités du FMI en matière de surveillance pour les trois années suivantes, et évaluer les progrès en vue de réaliser ces priorités. La première DPS sera élaborée en 2008 en parallèle de l'examen triennal de surveillance de 2008, qui permet de faire le point sur les activités de surveillance du FMI.

Le Canada a milité en faveur de cette innovation pour que le FMI soit plus méthodique lorsqu'il établit ses priorités de surveillance. Nous entrevoyons par ailleurs un rôle accru pour les membres du FMI dans l'établissement des priorités, afin que le Fonds ait les appuis politiques nécessaires pour évaluer clairement les politiques des membres dans des domaines clés qui ont un effet de débordement dans l'économie mondiale. Enfin, la déclaration des priorités favorise une meilleure reddition de comptes, de la part du FMI, à l'égard de la qualité, de la pertinence et de l'uniformité de ses travaux de surveillance.

Le Canada se réjouit des progrès réalisés jusqu'ici en matière des réformes de la surveillance du FMI. Il s'agira maintenant d'appliquer rigoureusement les lignes directrices de la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale (consultations au titre de l'article IV), en plus d'élaborer la DPS puis de l'utiliser à la longue de manière à ce que les examens de surveillance du FMI ciblent les bonnes questions.

## **Réforme des prêts du FMI**

Même si l'octroi de nouveaux prêts est nettement en baisse, il demeure une activité importante du FMI. Le Canada estime que les facilités de prêt du FMI demeurent un élément important de l'architecture financière internationale et du débat sur la prévention et le dénouement des crises. Même si les réformes à ce chapitre ne sont pas urgentes, le Canada a participé activement aux débats stratégiques sur les facilités et les activités de prêt du FMI.

Selon le rapport de 2006, le Canada allait continuer d'appuyer des réformes des facilités de prêt du FMI qui favorisent la prévention et le dénouement efficaces des crises, contribuant à une économie mondiale plus stable. De l'avis du Canada, il importe aussi que le Fonds propose des facilités de prêt qui répondent efficacement aux besoins financiers divergents et aux capacités financières différentes de ses membres, tout en protégeant leurs ressources au sein du FMI.

Les efforts du FMI dans le cadre de la Stratégie à moyen terme comprenaient, en 2006 et au début de 2007, des travaux de conception préliminaire d'un nouvel instrument de prêt préventif très accessible aux économies de marché émergentes qui continuent d'avoir accès aux marchés de capitaux internationaux. Cette nouvelle facilité était perçue comme un volet important de la série de réformes. Cependant, ces dernières années, les utilisateurs potentiels d'un tel instrument ont profité d'une forte croissance économique et d'une accumulation de réserves de change, ce qui renforce leur capacité de composer avec une éventuelle perte de confiance des marchés ou des chocs économiques ou financiers externes. La demande pour un nouvel instrument préventif du FMI est donc faible en ce moment.



Un instrument de ce type, la Ligne de crédit préventive (LCP), a été lancé sur une base d'essai en 1999. La LCP n'a toutefois pas été utilisée en raison de problèmes de conception qui n'ont pas été entièrement réglés avant l'échéance des essais. Nous avons souligné, dans le rapport de 2006, les problèmes inhérents à la conception d'une facilité de prêt préventif qui procure un accès rapide et fiable aux ressources du FMI tout en veillant à ce que le remboursement de ces ressources soit adéquatement garanti. Nous avons également noté l'importance que des messages appropriés soient reçus par les marchés lorsque des membres utilisent ou annulent ce type d'instrument.

Néanmoins, de l'avis du Canada, les récentes propositions du FMI au sujet d'une ligne de crédit pour l'augmentation des réserves – remplaçant éventuel de la LCP – pourraient, si elles sont bien conçues, combler un besoin éventuel au titre de la gamme d'instruments offerts aux membres du FMI qui n'ont pas pleinement accès aux marchés de capitaux privés.

Le débat stratégique sur les instruments de prêt du FMI a aussi été éclipsé, du moins temporairement, par l'accent plus marqué sur la réforme des quotes-parts et de la représentation et un cadre de surveillance plus rigoureux. Nous nous attendons toutefois à ce que les discussions du FMI sur l'amélioration des instruments de prêt prennent de la vigueur à moyen terme. La réforme des activités de prêt du FMI pourrait devenir prioritaire pour le Canada dans les prochains rapports.

### **Relance des efforts pour assainir la situation financière du FMI**

Pour l'exercice 2007, le FMI a enregistré un déficit au titre de son budget d'administration, le premier déficit en plus de deux décennies. Ce déficit risque de croître sensiblement au cours des prochaines années si rien n'est fait pour corriger la situation. Il résulte indirectement de tendances heureuses dans l'économie mondiale, dont une croissance plus stable dans les pays en développement et un meilleur accès des économies émergentes aux marchés financiers internationaux. Ces tendances ont contribué à une baisse marquée de la demande de prêts du FMI de la part des pays en développement et, par conséquent, à une baisse des revenus d'intérêt du FMI, qui représentent actuellement sa principale source de revenus. De façon générale, les pays membres reconnaissent maintenant qu'il conviendrait d'asseoir les finances du Fonds sur des bases viables au moyen d'une stratégie à deux volets prévoyant une réduction des dépenses et le développement de nouvelles sources de revenus.

Le Canada réclame depuis longtemps que le FMI soit centré sur sa mission de base et l'amélioration de son efficacité opérationnelle. Nous militons fermement, tant auprès du Conseil d'administration que dans les déclarations de notre gouverneur auprès du CMFI, en faveur de la retenue budgétaire au FMI. En accord avec cette approche, le Canada est l'un des chefs de file des récents efforts visant la conciliation du cadre de dépenses du Fonds avec son mandat de base et ses avantages comparatifs.

D'importants progrès ont été accomplis lors de récentes discussions au sujet de la réduction des dépenses du FMI. Le directeur général, M. Dominique Strauss-Kahn, a reconnu que l'examen des dépenses donne au FMI l'occasion de recentrer ses activités sur ses avantages comparatifs et de conserver, voire renforcer, ses fonctions névralgiques comme la surveillance. Une éventuelle série de réformes pourrait inclure des mesures produisant des gains d'efficacité, la réduction de certaines activités et des réaffectations entre d'autres activités. On opérerait aussi des compressions substantielles et sans précédent du personnel et des dépenses globales du FMI.

L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes est membre du Comité du budget du Conseil d'administration du FMI. Le Canada a donc joué un rôle concret et influent dans les discussions sur les compressions budgétaires depuis la fin de 2007, et il continuera de le faire en 2008. Le ministre des Finances a aussi demandé récemment à l'administrateur représentant le Canada de continuer de faire preuve de leadership dans les efforts du Conseil d'administration en vue de réduire son propre budget dans une mesure comparable aux compressions opérées à l'échelle du FMI.



Des progrès notables ont également été accomplis au chapitre des efforts en vue de restructurer le modèle de production de revenus du FMI. En janvier 2007, à la demande du directeur général du FMI, un comité de personnes éminentes présidé par Sir Andrew Crockett a publié le rapport sur ses délibérations au sujet d'éventuelles nouvelles sources de revenus pour le FMI. Ce rapport recommandait de diversifier les sources de revenu pour rendre les revenus du FMI plus stables et plus prévisibles. Il suggérait en outre des façons pour le FMI d'accroître le rendement et le montant de ses actifs investis, notamment par la vente d'une partie limitée de ses réserves d'or, les troisièmes en importance au monde.

Dans son *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* de 2006, le Canada soulignait qu'il évaluerait les recommandations du Rapport Crockett en 2007. Les principales recommandations du rapport concernant la production de revenus ainsi que l'avis du Canada à leur sujet figurent dans l'encadré ci-après.

En plus de faire preuve de leadership en matière de réduction des dépenses, le directeur général a mis les membres au défi de s'entendre en 2008 sur certaines mesures d'accroissement des revenus recommandées dans le Rapport Crockett. Le Canada est convaincu de la nécessité d'une entente générale sur une série de réformes importantes dans ce domaine. Même si nous sommes encouragés par les progrès réalisés par le FMI au chapitre des revenus et des dépenses, il faudra des efforts concertés pour corriger le déficit budgétaire en respectant l'échéancier ambitieux proposé par le directeur général.

### **Recommandations clés du Rapport Crockett et position du Canada**

- **Vendre une quantité strictement limitée d'or du FMI** (403 tonnes) et investir le gain en capital généré par le produit de cette vente dans un fonds de dotation. On convertirait ainsi un actif improductif (l'or) en des actifs productifs (p. ex., des obligations).

Le Canada appuie cette recommandation, pourvu que la vente d'or soit gérée de manière à ce qu'elle ne perturbe pas les marchés mondiaux de l'or.

- **Assouplir la stratégie d'investissement relativement contraignante du FMI**, afin qu'elle concorde avec celles d'autres institutions financières internationales notées AAA. Cela permettrait au FMI d'obtenir un meilleur taux de rendement sur ses actifs investis à long terme. À l'heure actuelle, les actifs productifs du FMI consistent en des réserves accumulées de quelque 9 G\$US.

Le Canada appuie cette recommandation, pourvu que la nouvelle politique soit prudente et qu'elle n'ouvre aucune possibilité de conflits d'intérêts entre le rôle du FMI pour ce qui est d'évaluer les progrès économiques et de fournir des conseils aux membres, d'une part, et un rôle élargi à titre d'investisseur dans les titres du marché, d'autre part.

- **Investir une partie des quotes-parts des pays membres.** Le FMI n'a utilisé, de par sa tradition, les quotes-parts qu'aux fins de prêts consentis aux membres. Par contre, selon la proposition, les pays membres autoriseraient le FMI à investir une partie de leurs quotes-parts. Le FMI conserverait alors la différence entre le rendement des placements et la rémunération versée aux pays créanciers.

Le Canada est prêt à examiner cette recommandation s'il est prouvé qu'elle s'impose pour combler le déficit budgétaire, sous réserve de la mise en œuvre des autres options de revenu et d'une réduction importante des dépenses budgétaires.

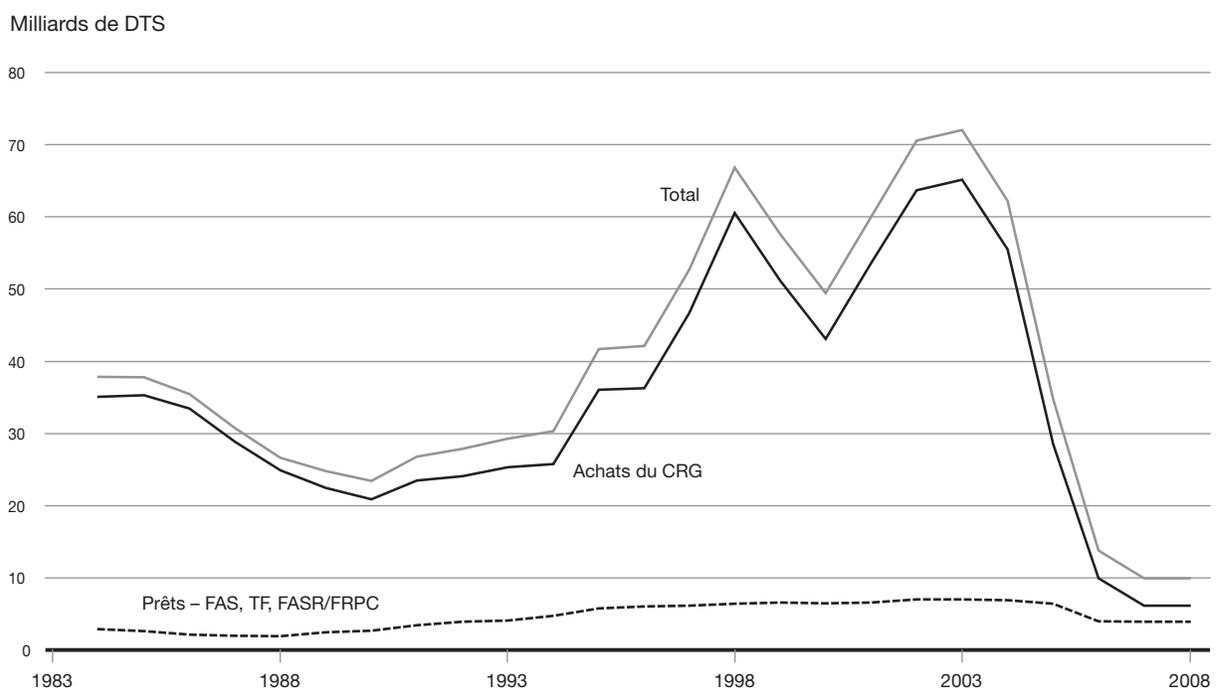


## Autres éléments nouveaux en 2007

### Le point sur les activités de prêt

Les conditions économiques et financières généralement favorables sur la scène internationale constituent le principal vecteur de la baisse de la demande d'emprunts auprès du FMI qui s'est produite ces dernières années. Les pays ayant besoin de l'aide du FMI pour corriger des problèmes de balance des paiements ou d'autres difficultés économiques sont moins nombreux. Depuis quelques années, de nombreux pays qui avaient obtenu des emprunts au cours de périodes difficiles ont été en mesure de rembourser le FMI plus tôt que prévu, comme l'indique le graphique 1.

Graphique 1  
Encours du crédit du FMI pour l'ensemble des membres, de 1984 à 2007



Nota – CRG = Compte des ressources générales; FAS = Facilité d'ajustement structurel;  
TF = Transfert de fonds; FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée;  
FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Source : [www.imf.org/external/np/fin.htm](http://www.imf.org/external/np/fin.htm) (en anglais seulement)

Les facteurs suivants expliquent la baisse de régime des activités de prêt du FMI au cours de l'exercice 2007 :

- Pendant cette période, neuf membres – la Bulgarie, la République centrafricaine, l'Équateur, Haïti, l'Indonésie, le Malawi, les Philippines, la Serbie et l'Uruguay – ont remboursé leur dette envers le FMI avant l'échéance.
- Les décaissements du FMI ont aussi été relativement modestes ces dernières années. Au cours de l'exercice 2007, ils ont totalisé 2,3 milliards de DTS, surtout au profit de la Turquie.
- Les nouveaux engagements de prêts généraux du FMI ont chuté, passant de 8,3 milliards de DTS en 2006 à 237 millions en 2007.



La quantité de ressources totale dont dispose le FMI pour venir en aide à ses membres est fonction de l'ampleur des quotes-parts des membres. Les liquidités du FMI, c'est-à-dire les ressources inutilisées et qui sont donc disponibles pour financer des prêts futurs aux membres, augmentent ou diminuent selon la quantité des ressources du Fonds qui sont déjà prêtées aux membres. Les crédits du FMI à ses membres sont actuellement très faibles, situation attribuable à la conjoncture économique généralement favorable de la plupart des marchés émergents (les emprunteurs traditionnels du FMI). C'est pourquoi les liquidités du FMI ont atteint un niveau record de 127,3 milliards de DTS en octobre 2007.

Au chapitre des prêts à des conditions de faveur, le Conseil d'administration a approuvé 10 nouveaux accords totalisant 401 millions de DTS au cours de l'exercice 2007, dans le cadre de la FRPC. Ces nouveaux accords visent l'Afghanistan, le Burkina Faso, la République centrafricaine, la Gambie, Haïti, Madagascar, la Mauritanie, la Moldavie, le Rwanda et la Sierra Leone.

L'allègement de la dette est lié à l'efficacité des prêts à conditions de faveur du FMI. L'aide versée par le FMI au titre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) totalisait 1,7 milliard de DTS à la fin de l'exercice 2007; son soutien lié à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) s'est chiffré à 2,7 milliards de DTS et a profité à 24 pays admissibles. Au cours de l'exercice 2007, Haïti a atteint le point de décision; le Malawi, la Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe ont atteint le point d'achèvement; et l'Afghanistan intégrait la liste des pays admissibles à l'aide au titre de l'initiative des PPTE.

#### **DSRP – Point de décision et point d'achèvement**

Lorsqu'un pays a établi de bons antécédents et élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou un DSRP intérimaire, on considère qu'il a atteint le point de décision : à ce stade, le FMI et la Banque mondiale se prononcent formellement sur l'admissibilité du pays et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Le pays a atteint le point d'achèvement lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision; il reçoit alors le reste de l'allègement promis.

### **Un nouveau directeur général et un processus de sélection révisé**

Dans le passé, le processus de sélection du directeur général du FMI se caractérisait par un manque notable de transparence et d'équité perçue. Le Canada argumente depuis longtemps en faveur d'un processus ouvert et transparent dans le cadre duquel tout pays membre pourrait proposer des candidats, et ces personnes auraient des chances égales de présenter leur candidature. Le Conseil d'administration choisirait alors le candidat retenu par vote majoritaire ou par consensus, en s'appuyant uniquement sur le critère du mérite. Qui plus est, le processus reposerait sur des règles et des procédures à la disposition du public.

Le départ imprévu du directeur général Rodrigo de Rato, en 2007, a offert au Canada l'occasion de militer en faveur d'une réforme du processus de sélection. La démarche arrêtée par le Conseil d'administration du FMI en fin de compte a atteint les objectifs susmentionnés. Le Conseil d'administration a publié les lignes directrices générales et le calendrier du processus de sélection, et il a clairement délimité la période de mises en candidature. Il y a eu deux candidats au poste de directeur général. Ces deux personnes ont eu des contacts directs égaux avec les membres du Conseil d'administration, où elles ont fait des déclarations et répondu à des questions. Le Canada a souscrit à ce nouveau processus; le ministre des Finances a interviewé les deux candidats par téléphone et les a évalués d'après leurs mérites, après quoi il a transmis sa recommandation à l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes.



En novembre 2007, le Canada a salué la nomination de M. Dominique Strauss-Kahn, un ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de la France et professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, à titre de dixième directeur général du FMI.

### **Évaluations du Bureau indépendant d'évaluation**

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) est un rouage important du FMI. Il a été mis sur pied à la demande du Canada et d'autres membres qui réclamaient la création d'un organisme capable d'évaluer les politiques et les activités du FMI de manière approfondie, indépendante et franche. Le BIE est entièrement indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration.

En 2007, le BIE a terminé trois rapports d'évaluation traitant de sujets déterminants pour les travaux du FMI : l'aide à l'Afrique subsaharienne, les politiques de change et la conditionnalité structurelle. Bien que ces évaluations soient rétrospectives, elles demeurent des analyses utiles qui fournissent des recommandations mûries en vue d'améliorer les activités du Fonds.

En mars 2007, le BIE a publié un rapport d'évaluation intitulé *Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne*<sup>8</sup>. On y examine le rôle du FMI dans la détermination et l'utilisation de l'aide aux pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne entre 1999 et 2005. Les principales conclusions sont les suivantes :

- en règle générale, les mesures macroéconomiques appuyées par la FRPC laissent une place à l'utilisation d'apports d'aide additionnels;
- les programmes appuyés par la FRPC ne fixaient pas d'objectifs d'aide ambitieux et n'identifiaient pas de possibilités d'aide supplémentaires;
- dans les programmes appuyés par le FMI, la gestion budgétaire était traitée de façon plus systématique que les autres éléments comme l'emploi des analyses d'impact social;
- il faut améliorer les communications du FMI pour réduire les situations d'information erronée et les occasions manquées.

Les auteurs du rapport recommandent :

- que le Conseil d'administration réaffirme ou précise les politiques du FMI en vue d'accroître leur cohérence et celle des mesures prises par le Fonds;
- que la direction du FMI mette en place des mécanismes transparents de suivi et d'évaluation des suites données à ces directives opérationnelles clarifiées;
- que la direction du FMI précise les résultats attendus de l'interaction des représentants résidents et des chefs de mission avec les bailleurs de fonds et la société civile sur le terrain – et qu'elle indique les ressources affectées à cette fin.

Le Canada appuie la recommandation du BIE d'accroître la précision et la cohérence des politiques du FMI. En particulier, il faut améliorer la communication et la transparence entre le FMI, les donateurs et la société civile afin de permettre une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles les autorités ne dépensent pas toujours l'ensemble des fonds d'aide disponibles. Le personnel du FMI devrait mieux informer les donateurs et les gouvernements bénéficiaires des enjeux touchant la capacité d'absorption de l'aide et les occasions de fournir une aide.

<sup>8</sup> Voir [www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/03122007/French.pdf](http://www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/03122007/French.pdf).



Le BIE a publié l'avis du FMI sur les politiques de change en mai 2007<sup>9</sup>. On y indique que le FMI a éprouvé des difficultés dans l'acquittement de ses responsabilités de surveillance des taux de change. On a notamment constaté :

- l'absence de directives opérationnelles claires au personnel du FMI;
- une trop grande déférence à l'endroit des points de vue des autorités du pays faisant l'objet de la surveillance;
- un manque d'attention à l'égard des répercussions des politiques nationales sur la stabilité du système monétaire international;
- des lacunes au chapitre de la mobilisation et de la confiance à l'égard des pays en développement.

On recommande dans le rapport :

- d'établir des directives plus concrètes afin que le personnel du FMI puisse exécuter un mandat plus clair relativement aux politiques de taux de change;
- d'améliorer le cadre des analyses des taux de change effectuées par le FMI;
- d'accroître la présence du personnel du FMI auprès des autorités nationales pour encourager une surveillance plus franche.

Le Canada appuie les conclusions du rapport sur le besoin de réformer la surveillance du FMI des régimes de taux de change. À ce chapitre, la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale et la DPS, en voie d'élaboration, pourraient permettre de combler bon nombre de ces lacunes. Le Canada continue de chercher à renforcer la surveillance exercée par le FMI, notamment par l'application intégrale de la Décision de 2007 et de la DPS.

À la fin de 2007, le BIE a terminé le rapport intitulé *Évaluation de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI*<sup>10</sup>. On y examine les facteurs ayant une incidence sur l'efficacité de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI pour amener des réformes structurelles, et l'on évalue l'impact des initiatives de rationalisation lancées en 2000 et des Directives sur la conditionnalité de 2002<sup>11</sup>. Les principales conclusions formulées dans le rapport sont les suivantes :

- le nombre de conditions structurelles demeure excessif (17 par année-programme en moyenne);
- seulement environ la moitié des ces conditions ont été remplies dans les délais prescrits;
- la prise en charge du programme de réforme par le personnel du FMI et par le pays membre est essentielle;
- le respect des mesures prescrites et l'efficacité de leur application sont plus grands dans les sphères de compétences primordiales du FMI, telles que la gestion des dépenses publiques et les questions fiscales;
- parmi les conditions énoncées, celles qui sont essentielles au succès des programmes ne sont pas clairement indiquées, et il faut des feuilles de route exposant les objectifs des programmes.

---

<sup>9</sup> Voir [www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/05172007/ERP%20F&R%20for%20web%20lorenz-%20FRE.pdf](http://www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/05172007/ERP%20F&R%20for%20web%20lorenz-%20FRE.pdf)

<sup>10</sup> Voir [www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/01032008/SC\\_main\\_report-FRE.pdf](http://www.imo-imf.org/eval/complete/pdf/01032008/SC_main_report-FRE.pdf).

<sup>11</sup> Les initiatives de rationalisation visaient à réduire l'ampleur et la portée de la conditionnalité structurelle en mettant l'accent sur les conditions essentielles à la réalisation des objectifs avec le temps.



On recommande dans le rapport :

- que le Conseil d'administration précise les attentes quant au nombre et à l'objet des conditions structurelles;
- que le personnel du FMI travaille avec les pays membres pour cerner clairement les principaux objectifs de chaque programme et fixer des conditions structurelles nettement propices à leur réalisation;
- que le FMI travaille avec la Banque mondiale pour aider les pays membres à déceler les contraintes et à préparer des stratégies de réforme;
- que la direction du FMI présente plus clairement l'information sur la surveillance, l'évaluation et la conditionnalité aux employés, aux pays membres et aux organismes extérieurs.

Le Canada appuie la limitation du nombre et de la nature des conditions structurelles pour ne retenir que celles qui sont essentielles au succès des programmes, et il travaillera, par le biais du Conseil d'administration, à la promotion de communications plus claires de la part du FMI au sujet de la conditionnalité et à une meilleure collaboration entre le Fonds et la Banque mondiale, surtout dans les pays à faible revenu. Le gouvernement du Canada considérera la présentation, au début de 2008, du plan de mise en œuvre préparé par le personnel du FMI comme une mesure concrète de suivi des leçons tirées de cet exercice.

## Bilan des votes du Canada en 2007

Puisque la grande majorité des décisions du FMI sont le fruit d'un consensus, il est rare que les gouverneurs ou le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles soient soumises au Conseil d'administration (grâce à des discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou d'influencer les autres membres du Conseil d'administration avant ou pendant les débats au Conseil. La position du Canada sur les deux résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs en 2007 est indiquée ci-après. En outre, l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes s'est abstenu de voter à une reprise en 2007.

### Bilan des votes du gouverneur canadien en 2007

- En janvier 2007, le gouverneur canadien a appuyé la demande d'adhésion de la République du Monténégro au FMI.
- En août 2007, le gouverneur canadien a appuyé la majoration des salaires des administrateurs du FMI et de la Banque mondiale de manière à refléter l'augmentation du coût de la vie à Washington.

### Bilan des votes des administrateurs représentant le Canada en 2007 (oppositions ou abstentions seulement)

- En juin 2007, l'administrateur du Canada au FMI s'est abstenu lors du vote visant à approuver l'achèvement du troisième examen de l'Instrument de soutien à la politique économique du Nigeria en raison de dérapages de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles.

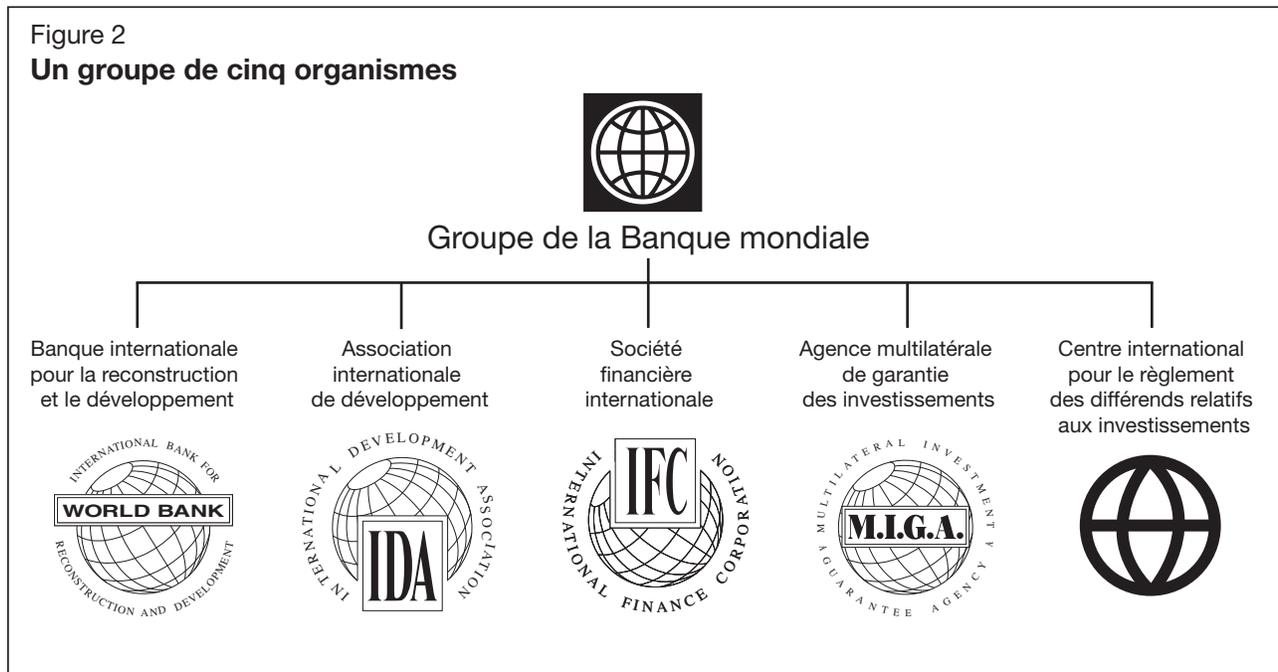


## La Banque mondiale – Présentation

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle différent, mais complémentaire, qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Figure 2

### Un groupe de cinq organismes



La mission générale de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde. Ses travaux se concentrent sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui établissent des cibles concrètes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Ces objectifs fixent à la Banque et aux autres donateurs des cibles communes et des jalons de mesure des résultats. La Banque se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emploi et à la croissance durable. Elle tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement.

La BIRD et l'IDA sont souvent désignées collectivement « Banque mondiale ». Elles se concentrent sur le financement et le soutien de projets de développement qui aident à soulager la pauvreté. L'éducation, la santé, l'infrastructure, l'environnement et l'agriculture sont autant de secteurs qui bénéficient de l'aide financière de la BIRD et de l'IDA. De leur côté, la SFI et l'AMGI appuient l'investissement privé dans les pays en développement.



### **Les Objectifs du Millénaire pour le développement**

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- Améliorer la santé maternelle.
- Réduire la mortalité infantile.
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Assurer un environnement durable.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

## **Organismes du Groupe de la Banque mondiale<sup>12</sup>**

### **BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

#### **Coup d'œil sur la BIRD**

- Année de fondation : 1945
- Nombre de membres : 185
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 12,8 G\$US (2007)

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, et aux pays à faible revenu, mais solvables, où le revenu par habitant est inférieur à 17 \$US par jour.

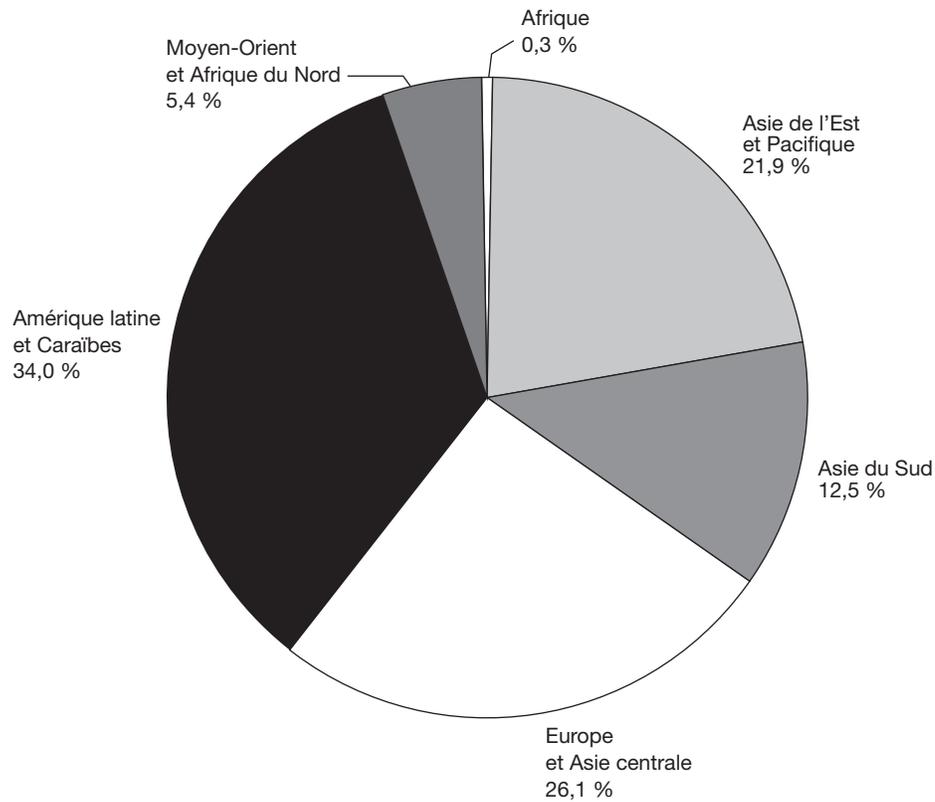
La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à ses pays clients à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ces derniers pourraient obtenir par eux-mêmes. La BIRD est en mesure d'emprunter à des taux intéressants puisqu'elle est adossée par les capitaux engagés par ses pays membres.

La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. En 2007, elle a recueilli 11 milliards de dollars américains (G\$US) sur les marchés de capitaux mondiaux et a affecté 12,8 G\$US à 112 projets dans des pays en développement.

<sup>12</sup> Les chiffres et les activités figurant dans la présente section se rapportent à l'exercice 2007 de la Banque mondiale, soit la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007.



Graphique 2  
**Ventilation régionale du total des prêts de la BIRD, 2007**



L'Amérique latine et les Caraïbes reçoivent la majeure partie des fonds de la BIRD (34 % en 2007); viennent ensuite l'Europe et l'Asie centrale, puis l'Asie de l'Est. Les prêts de la BIRD axés sur l'infrastructure sont en hausse ces dernières années et intervenaient pour près de 55 % du total en 2007. On a aussi mis l'accent sur les prêts au titre de la gestion gouvernementale et économique, de la santé et de l'éducation.



## IDA – Association internationale de développement

### Coup d'œil sur l'IDA

- Année de fondation : 1960
- Nombre de membres : 166
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 11,9 G\$US (2007)

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA afin d'accorder des prêts sans intérêt aux pays très pauvres. Les prêts consentis par l'IDA interviennent maintenant pour près du tiers du soutien accordé par le Groupe de la Banque mondiale et visent les pays où le revenu par habitant est inférieur à 3 \$US par jour. L'IDA offre des prêts et des subventions sans intérêt amortis sur 35 ou 40 ans et constitue, pour ces pays, le principal bailleur de fonds pour le développement.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des donateurs, les transferts annuels prélevés sur le revenu net de la BIRD et de la Société financière internationale (SFI) et les ressources internes de l'IDA elle-même (c.-à-d. les remboursements au titre du principal des prêts). Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA, et les ressources de cette dernière sont reconstituées tous les trois ans afin de recueillir de nouveaux engagements de la part des donateurs pour la période suivante.

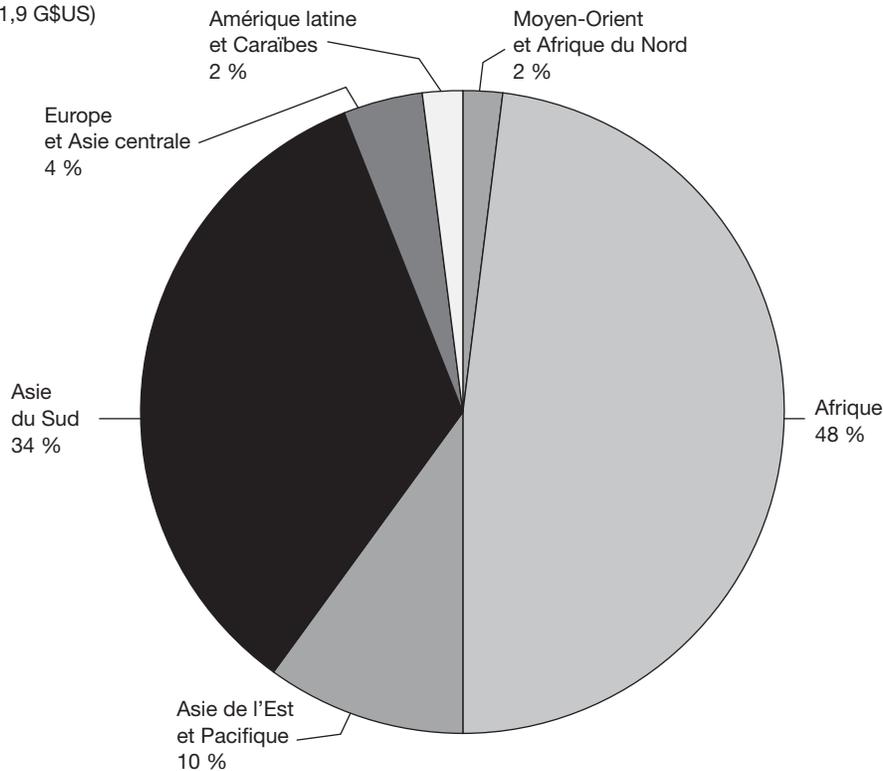
Les engagements de l'IDA ont atteint un niveau record en 2007 (11,9 G\$US pour 189 projets), une somme 25 % plus élevée qu'en 2006. Le gros des ressources de l'IDA a été consacré à l'Afrique, pour un montant record de 5,8 G\$US, ou 48 % du total. Une large part des nouveaux engagements de l'IDA ont été accordés à l'Asie du Sud (4 G\$US). Le Nigeria (1,6 G\$US) et le Pakistan (0,9 G\$US) ont été les pays bénéficiaires des crédits les plus élevés. Sous un angle sectoriel, le soutien accordé par l'IDA a surtout été consacré à l'infrastructure, à la santé, à l'éducation et à l'agriculture.



Graphique 3

### Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2007

(% du total de 11,9 G\$US)



### Appuyer les priorités des pays en développement

L'efficacité des programmes de développement est optimale lorsqu'il existe un véritable sentiment d'appartenance à leur endroit dans le pays visé et que celui-ci participe de près à la conception et à l'exécution de ces programmes.

Depuis une décennie, la Banque mondiale a fait des progrès en vue de faire porter son soutien sur les priorités de développement des pays emprunteurs. Dans un premier temps, les pays emprunteurs de l'IDA articulent leur vision de leur propre développement dans une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), qui décrit les politiques et les programmes que ces pays mettraient en œuvre afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, de même que les besoins de financement externe qui s'y rattachent. Les SRP sont élaborées avec la participation de la société civile et des partenaires du développement. En date d'août 2007, 54 pays à faible revenu avaient préparé des SRP.

Utilisant la SRP comme point de départ, la Banque mondiale travaille avec le pays en cause et d'autres parties prenantes afin de mettre au point une stratégie d'aide-pays (SAP). Cette dernière indique les principaux domaines où l'aide du Groupe de la Banque mondiale peut avoir le plus d'impact sur la réduction de la pauvreté et présente un programme adapté de soutien par le Groupe, de même que l'ampleur et la composition de l'aide financière, de l'assistance technique et des conseils.

Le Canada approuve fortement les efforts déployés par la Banque pour faire progresser le modèle de développement mis en œuvre par les pays, et il l'encourage à continuer d'aider les pays clients à développer la capacité institutionnelle requise pour être en mesure de définir adéquatement et d'exécuter les stratégies nationales ainsi que promouvoir une véritable participation de tous les intervenants intéressés au développement des SRP.



## SFI – Société financière internationale

### Coup d'œil sur la SFI

- Année de fondation : 1956
- Nombre de membres : 179
- Mission : Promouvoir l'investissement privé
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements de 8,2 G\$US (2007)

La SFI travaille avec le secteur privé dans les pays en développement afin de soulager la pauvreté et d'encourager une croissance économique viable. Elle contribue au financement de projets du secteur privé, aide à obtenir des crédits sur les marchés financiers mondiaux et fournit des conseils et de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. La SFI est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de participations au capital pour les projets du secteur privé dans les pays en développement. Le mandat de la SFI indique que celle-ci n'accorde son soutien financier que s'il est impossible d'obtenir des capitaux privés d'autres sources à des conditions raisonnables.

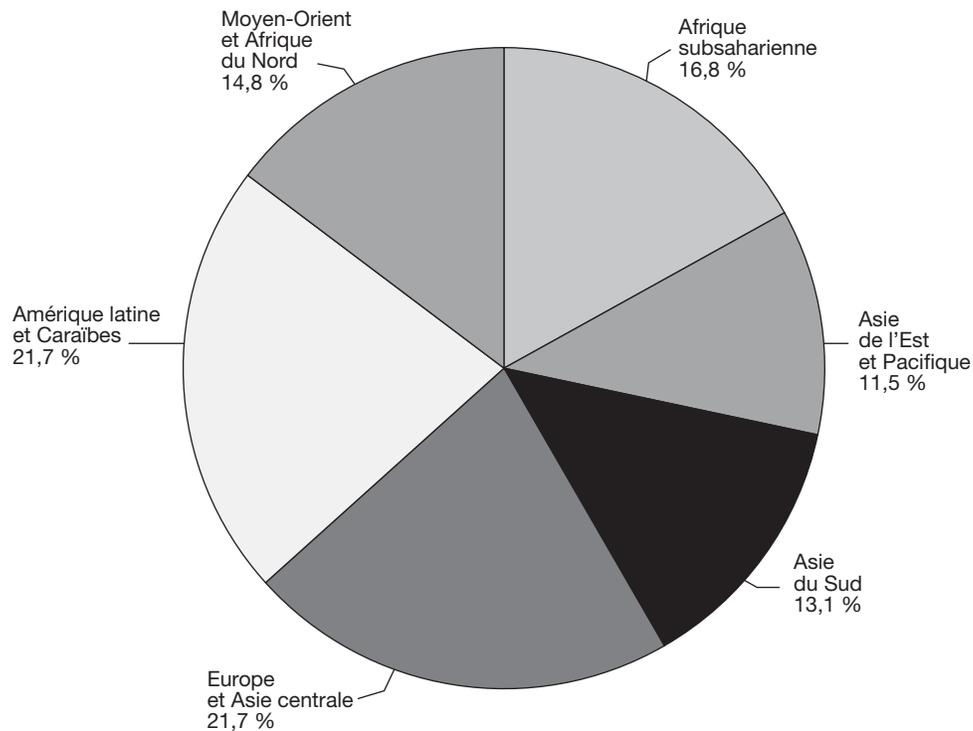
Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, disposant d'un capital-actions, d'une équipe de direction et d'effectifs propres, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et coordonne ses travaux avec elles.

En 2007, le portefeuille de la SFI a crû de 17 %, passant de 21,6 G\$US l'année précédente à 25,4 G\$US. Les nouveaux engagements en Afrique subsaharienne ont presque doublé pour atteindre 1,4 G\$US. Les nouveaux engagements en Asie du Sud ont crû de 112 % pour se chiffrer à 1 G\$US. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les engagements ont enregistré une hausse de 82 % pour totaliser 1,2 G\$US.

Les nouveaux engagements dans les marchés limites (c.-à-d. les pays admissibles au soutien de l'IDA et d'autres marchés à risque élevé) ont établi un record historique; ils ont grimpé de 2 G\$US au cours de l'exercice et représentaient environ 31 % des nouveaux engagements. La hausse a été particulièrement forte en Afrique subsaharienne, les nouveaux engagements y atteignant 538 millions de dollars américains (M\$US), accordés notamment au Nigeria (147 M\$US), à l'Ouganda (156 M\$US) et à la République démocratique du Congo (75 M\$US).



Graphique 4  
**Ventilation régionale des prêts de la SFI, 2007**



## **AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements**

### **Coup d'œil sur l'AMGI**

- Année de fondation : 1988
- Nombre de membres : 171
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger dans les pays en développement
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils et services juridiques
- Taille : 1,9 G\$US en garanties de risque (2007)

L'AMGI favorise l'investissement étranger du secteur privé dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les débouchés d'investissement, et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

En 2007, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a connu une croissance régulière pour une troisième année de suite, totalisant 1,9 G\$US.



Les nouvelles garanties émises comprennent 387 M\$US pour des projets dans des pays admissibles au soutien de l'IDA ainsi que 302 M\$US à l'égard de projets dans des pays aux prises avec des conflits. Au total, l'Afrique intervient pour 18 % de l'encours du portefeuille de l'AMGI, avec une exposition brute de 964 M\$US.

## **CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements**

### **Coup d'œil sur le CIRDI**

- Année de fondation : 1966
- Nombre de membres : 144
- Mission : Régler les différends relatifs aux investissements

Le CIRDI offre des modalités de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les investisseurs du secteur privé et les pays membres. Pour l'instant, le Canada n'est pas membre du CIRDI parce que l'adhésion suppose l'adoption de lois fédérales et provinciales. Le gouvernement fédéral et toutes les provinces ont indiqué leur volonté de déposer les mesures législatives nécessaires à l'adhésion du Canada, et le Canada a signé la convention en 2006 avec l'intention de la ratifier à brève échéance. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposeraient d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.

## **Freins et contreponds internes du Groupe de la Banque mondiale**

Le Groupe de la Banque mondiale dispose, à l'interne, de plusieurs organismes qui veillent à ce que ses activités soient menées de façon intègre et à ce qu'elles viennent en aide aux personnes vulnérables et désavantagées des pays en développement.

### **Groupe d'évaluation indépendante (GEI)**

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) est un organe interne, mais autonome, du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Le GEI évalue l'impact sur le développement des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI. Il a pour but d'évaluer objectivement le travail de ces organismes, de rendre compte de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. En 2007, le GEI a évalué 27 projets de la Banque, 4 pays, 5 secteurs et 9 entreprises. Les rapports pertinents sont disponibles à l'adresse [www.banquemonde.org/EXT/French.nsf/DocByUnid/F752EC1CD54FC86585256FA2000A8EFF?Opendocument](http://www.banquemonde.org/EXT/French.nsf/DocByUnid/F752EC1CD54FC86585256FA2000A8EFF?Opendocument).

### **Groupe d'assurance de la qualité (GAQ)**

Le GAQ vise avant tout à renforcer la reddition de comptes interne à la Banque en fournissant au personnel une rétroaction crédible et en temps opportun sur le rendement opérationnel, et en cernant les questions systémiques qui influent sur ce dernier. Il met en lumière les compétences et les ressources nécessaires pour garantir un travail de haute qualité, et il utilise les leçons apprises pour appuyer la formation du personnel. En 2007, le GAQ a publié les résultats d'une évaluation de la surveillance des projets de la Banque. De plus, une évaluation de la conception et de la préparation des projets (portant sur la « qualité dès le début ») est prévue pour le début de 2008. Ces documents sont disponibles (en anglais) à l'adresse <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/QAG/0,,contentMDK:20067126~menuPK:114865~pagePK:109617~piPK:109636~theSitePK:109609,00.html>.



## **Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)**

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité et l'impact, sur le développement, des projets de la SFI et de l'AMGI en donnant suite, rapidement et de manière efficace, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré élevé de responsabilisation. Le CAO a reçu 64 plaintes depuis 2000, dont 8 en 2007. Dix plaintes ont été réglées en 2007. Le rapport annuel du CAO est disponible (en anglais) à l'adresse [www.cao-ombudsman.org/html-english/documents/CAO\\_AR0607\\_Engforweb.pdf](http://www.cao-ombudsman.org/html-english/documents/CAO_AR0607_Engforweb.pdf).

## **Panel d'inspection**

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, et ce dernier lui rend compte directement. En 2007, le Panel a terminé deux enquêtes et a reçu six nouvelles demandes d'inspection. Le rapport annuel du Panel est disponible (en anglais) à l'adresse [http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/InspP\\_2007\\_Annual\\_Report.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/InspP_2007_Annual_Report.pdf)

## **Service de déontologie institutionnelle (INT)**

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés, et il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à veiller à ce qu'ils servent aux fins prévues. En 2007, l'INT a réglé 149 cas présumés d'inconduite de partenaires externes avec ce résultat que, jusqu'ici, on a retiré à trois entreprises le droit de participer à des projets reliés à la Banque. L'INT a également réglé 152 cas de soupçons d'inconduite de la part de membres du personnel de la Banque; c'est ainsi que 22 employés ont été licenciés et que 22 autres ont fait l'objet de mesures disciplinaires. Le rapport annuel de l'INT est disponible (en anglais) à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/INTDOII/Resources/fy07report-execsum.pdf>.

### **Examen de l'INT par le Groupe Volcker**

En 2007, un groupe indépendant présidé par M. Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale, a été mis sur pied afin d'examiner le travail du Service de déontologie institutionnelle (INT), en plus de renforcer et de préciser le rôle de l'INT sous l'angle de la stratégie plus large de la Banque en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Le groupe d'examen recommande notamment d'établir un conseil consultatif indépendant formé de spécialistes internationaux de la lutte contre la corruption afin de préserver l'autonomie de l'INT et de renforcer sa reddition de comptes, de même qu'un groupe conseil de services de prévention pour aider le personnel de la Banque à se protéger contre la fraude et la corruption dans les projets de cette dernière. Le groupe recommande en outre que le responsable du Service ait rang de vice-président. Le Canada appuie la mise en œuvre intégrale des recommandations du Groupe Volcker. L'habilitation et l'efficacité de l'INT sont essentielles pour se prémunir contre l'inconduite des partenaires externes et du personnel de la Banque.



## Le Canada et la Banque mondiale

La présente section décrit la participation du Canada au sein de la Banque mondiale, en soulignant les occasions dont il dispose pour influencer les politiques de la Banque.

La Banque mondiale est régie par ses 185 pays membres. Chacun d'eux détient des actions du capital-actions de la Banque, et donc un pouvoir décisionnel. Les pays membres de la Banque mondiale nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance de la Banque. Le ministre des Finances agit comme gouverneur pour le Canada.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension des membres; le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Les gouverneurs délèguent la gestion courante de l'organisation à 24 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington, D.C. Les administrateurs sont nommés pour une durée de deux ans. En septembre 2006, M. Samy Watson a été élu à ce poste pour le groupe de pays représentés par le Canada, qui comprend Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, l'Irlande, la Jamaïque, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, de même que Saint Vincent et les Grenadines. Les gouvernements de ce groupe de pays fournissent des conseils à l'administrateur au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. L'administrateur tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position et qu'il applique son propre jugement à titre de dirigeant de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

À la Banque, le nombre de voix est principalement fonction du nombre d'actions détenues par un pays, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres.

Le Canada est le septième plus important actionnaire de la Banque, ayant souscrit un total de 5,5 G\$US au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et 7,8 G\$US à titre de donateur à l'IDA. Cela nous confère entre 2,51 % et 3,39 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.



Tableau 6

**Pourcentage du nombre de voix des 12 plus importants membres de la Banque mondiale (BIRD)**

Pays	Pourcentage des voix
États-Unis	16,38 %
Japon	7,86 %
Allemagne	4,49 %
Royaume-Uni	4,30 %
France	4,30 %
Chine <sup>1</sup>	2,78 %
<b>Canada</b>	<b>2,78 %</b>
Italie	2,78 %
Inde	2,78 %
Russie	2,78 %
Arabie saoudite	2,78 %
Pays-Bas	2,21 %

<sup>1</sup> La Chine dispose d'un nombre de voix légèrement plus élevé que le Canada, l'Italie, l'Inde, la Russie et l'Arabie saoudite.

Tableau 7

**Souscriptions au capital, contributions et part des voix du Canada au 30 juin 2007**

(M\$US, sauf indication contraire)

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscription au capital	5 403,8	–	81,3	56,5
Montant versé	334,9	7 834,8 <sup>1</sup>	81,3	10,7
Montant exigible à vue	5 068,9	–	–	45,8
Part des souscriptions (%)	2,85	4,68	3,44	3,00
Part des voix (%)	2,78	2,77	3,39	2,51

Nota – Selon les rapports annuels de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI de 2007, respectivement.

<sup>1</sup> Il s'agit de la contribution cumulative du Canada à l'IDA.

**Reconstitution des ressources de l'IDA**

Les ressources de l'IDA sont reconstituées tous les trois ans par le biais des contributions des membres. Cet exercice est une autre occasion pour le Canada d'influencer les politiques puisque l'IDA et ses donateurs discutent alors des orientations pour la prochaine période. Les gouverneurs de chaque pays donateur nomment un « sous-gouverneur de l'IDA » qui les représente à ces discussions, lesquelles prennent fin par l'engagement en série des donateurs à contribuer à la reconstitution des ressources de l'Association. Le sous-gouverneur de l'IDA pour le Canada est M. Peter Cameron, directeur de la Division des finances internationales et du développement, du ministère des Finances.



### **Personnel du Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale**

Administrateur	Samy Watson (Canada)
Administrateur suppléant	Ishmael Lightbourne (Bahamas)
Conseiller principal	Terry Winsor (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Brendan Ryan (Irlande)
Conseiller principal	Cal MacWilliam (Canada)
Conseillère	Sharmila Prakash Khare (Canada)
Conseiller	Carl Oliver (Bahamas)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe de programme	Monica Morris
Téléphone/télocopieur	202-458-0082/202-477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W. Washington, DC 20433, USA

### **Les avantages de l'adhésion à la Banque mondiale**

L'adhésion à la Banque mondiale comporte d'importants avantages pour le Canada :

- une place de choix au sein de la plus importante institution internationale vouée à la réduction de la pauvreté et au développement dans le monde;
- les moyens de contribuer davantage au développement des pays émergents et à faible revenu que ne le permettent nos programmes bilatéraux;
- l'occasion d'œuvrer au sein d'une organisation qui partage nos priorités en matière d'efficacité et de résultats, qui est un partenaire clé du Canada auprès des États fragiles, et qui dirige les efforts de la communauté internationale au chapitre de la viabilité de la dette;
- l'occasion de s'associer à la Banque pour des travaux de recherche et d'orientation, ce qui enrichit notre propre compréhension du développement international;
- l'accès à des débouchés d'affaires pour les entreprises et les particuliers du Canada en raison de la transparence et de l'équité du système de passation des marchés de la Banque;
- l'occasion de tisser des liens plus étroits avec les pays appartenant au même groupe de pays et, entre autres, de mieux comprendre leurs priorités en matière de développement mondial ainsi que le contexte du développement particulier des Caraïbes.



## **Le Canada à la Banque mondiale – Réalisations de 2007**

La présente section décrit comment le Canada a donné suite à ses priorités pour 2007, qu'il avait formulées en 2006 dans le *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. Elle donne aussi un aperçu d'autres importants changements survenus à la Banque mondiale en 2007. Pour chaque question importante, elle décrit la contribution du Canada et résume son point de vue, exprimé par le biais de conseils au Bureau de l'administrateur et de déclarations faites dans le cadre des séances du Comité du développement. La dernière partie de la section présente le bilan des votes du Canada à la Banque mondiale en 2007 et des renseignements sur notre participation financière au cours de l'année.

### **Priorités du Canada en 2007**

À la rubrique « Pour l'avenir » du rapport de 2006, nous avons décrit les priorités du Canada à la Banque mondiale pour 2007, notamment les deux suivantes :

- profiter de la reconstitution des ressources de l'IDA en 2007 pour chercher à rehausser le soutien de la Banque mondiale dans trois domaines : les États fragiles, la viabilité de la dette et les résultats et l'efficacité;
- appliquer d'autres mesures pour mettre un terme au cycle « prêter et renoncer » grâce à la viabilité de la dette, y compris le règlement des arriérés sur la dette du Libéria.

L'IDA reconstitue ses ressources tous les trois ans pour recueillir de nouveaux crédits auprès des donateurs afin de financer ses activités. Les discussions tenues à cette occasion permettent aux représentants de l'IDA et des pays donateurs et emprunteurs de passer en revue les politiques et les activités de l'IDA et de convenir de changements ou d'améliorations pour les trois années suivantes. Les discussions entourant la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA15) ont débuté en mars 2007 et ont pris fin en décembre 2007.

Le Canada a proposé que les États fragiles, la viabilité de la dette, de même que les résultats et l'efficacité soient les thèmes des discussions stratégiques de l'IDA15, et nous sommes heureux que cela ait été partagé et accepté par les autres membres. Les participants ont aussi convenu d'examiner les activités de l'IDA touchant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.

Ensemble, le Canada et les autres donateurs de l'IDA ont obtenu des améliorations stratégiques importantes à l'égard de ces priorités, comme il est précisé ci-après. L'accord découlant de l'IDA15 sera soumis à l'approbation finale des gouverneurs en 2008 et la liste complète des ententes stratégiques sera publiée à l'été 2008. Les documents relatifs aux discussions et les comptes rendus des réunions sont affichés sur le site Web de la Banque mondiale.

### **États fragiles**

Les États fragiles présentent un important défi au plan du développement : 35 % des démunis du monde sont concentrés dans ces pays, et on s'attend à ce que ce pourcentage augmente à l'avenir. Le Canada a ciblé son aide bilatérale dans ces pays et il a appliqué d'imposants programmes dans des pays comme l'Afghanistan, le Soudan et Haïti, tout en préconisant également une augmentation de l'aide multilatérale dans ces régions.



À cet égard, la Banque a sensiblement raffermi son engagement envers les États fragiles au cours des dernières années, notamment par :

- de nouvelles lignes directrices pour mieux adapter son intervention dans les États fragiles et éviter une approche « universelle »;
- un nouveau système d'intervention rapide;
- l'amélioration de la dotation dans les États fragiles, y compris une présence plus active sur le terrain, un meilleur partage des leçons tirées et la mise sur pied d'équipes de soutien spécialisées pour les situations d'urgence;
- la création du fonds fiduciaire de l'Initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté (LICUS), pour offrir un mécanisme d'intervention rapide et de financement souple;
- une majoration importante de l'aide financière de l'IDA aux États fragiles, sous forme de subventions non remboursables, plutôt que de prêts.

Au cours des discussions concernant l'IDA15, les représentants de l'IDA et des pays donateurs et emprunteurs ont proposé d'autres améliorations. Le Canada a réclamé une majoration et un allongement de la durée des fonds spéciaux de l'IDA pour les pays qui se relèvent d'un conflit et l'achèvement rapide d'un cadre prévoyant une meilleure coordination entre la Banque et les Nations Unies. Ces propositions ont été reprises par bon nombre d'autres donateurs, de même que par le personnel de l'IDA, et toutes deux, y compris une hausse de 1,5 G\$US pour les fonds spéciaux destinés aux États qui se relèvent d'un conflit, ont été approuvées.

Le Canada a également appuyé la proposition d'une aide financière de 1,4 G\$US de l'IDA pour rembourser l'arriéré financier des pays qui se relèvent d'un conflit. Ainsi, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et le Soudan profiteront à nouveau de l'aide de l'IDA.

## **Viabilité de la dette**

Le Canada a été très actif au plan de l'élaboration et du financement de l'allègement de la dette grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui dégagent des ressources permettant aux pays bénéficiaires de réorienter celles-ci vers des initiatives de réduction de la pauvreté. En vertu de ces programmes, le Canada a effacé des montants totalisant environ 1 G\$ que lui devaient des pays en développement depuis 2000, et il s'est engagé à fournir au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement une somme de 2,5 G\$ sur 40 ans pour les dédommager des dettes qu'ils ont annulées.

Compte tenu de ces efforts, il est essentiel que la communauté internationale prévienne le retour au cycle de « prêter et renoncer » en aidant les pays bénéficiaires à mettre en œuvre un plan de gestion financière viable à long terme. La Banque mondiale a joué un rôle important dans ce dossier en élaborant :

- le Cadre de viabilité de la dette, de concert avec le FMI, pour mieux surveiller et empêcher la reconstitution d'une dette insoutenable;
- le Système de notification de la dette pour recueillir des données sur la dette et ainsi améliorer la transparence des activités de prêt et d'emprunt;
- un système d'affectation des subventions pour l'IDA, en vertu duquel les pays présentant des cotes de risque d'endettement plus élevées reçoivent une aide financière sous forme de subventions, plutôt que des prêts;



- la Politique d'emprunts non concessionnels pour créer les stimulants qui inciteront les pays à emprunter à des conditions de faveur et faire en sorte de maintenir un niveau d'endettement viable;
- des outils et une aide technique pour aider les pays emprunteurs à renforcer la gestion de leur dette.

Lors des discussions relatives à l'IDA15, le Canada a invité la Banque à raffermir ses outils servant à évaluer la dette et à promouvoir la viabilité de celle-ci. Le Canada et d'autres pays donateurs ont pressé la Banque d'intensifier ses efforts pour renforcer la capacité de gestion de la dette dans les pays bénéficiaires. L'IDA a convenu d'élaborer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour évaluer la capacité d'un pays de maintenir sa dette à un niveau viable et d'améliorer les services de consultation des clients de l'IDA. Elle a également accepté d'évaluer périodiquement la viabilité de la dette pour tous ses clients et de diffuser ses analyses sur son site Web, de manière à accroître la transparence des décisions d'emprunt.

Le Canada a également suggéré que la Banque élargisse la portée de la Politique d'emprunts non concessionnels pour tenir compte non seulement du taux d'accumulation de dettes non concessionnelles, mais également du taux de dettes concessionnelles (c'est-à-dire des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt consentis par des pays donateurs et des organisations telles que l'IDA), lorsqu'elle évalue l'état d'endettement des clients de l'IDA. Bien que cette proposition n'ait pas été entérinée par tous les participants pour la période visée par l'IDA15, l'IDA a consenti à faire le point régulièrement sur son expérience au chapitre de la Politique d'emprunts non concessionnels, et le Canada continuera d'en surveiller l'efficacité et de demander que la Banque reconnaisse le rôle des prêts concessionnels dans la viabilité de la dette.

## **Résultats et efficacité**

Compte tenu des énormes besoins des pays en développement, les pays donateurs et bénéficiaires doivent veiller à ce que chaque dollar disponible pour l'aide internationale soit utilisé de manière à produire les meilleurs résultats au plan du développement. À cette fin, le Canada s'est engagé dans son budget de 2007 à accroître l'efficacité de son programme d'aide; d'ailleurs, il a fait pression sur ses partenaires multilatéraux pour qu'ils insistent davantage sur les résultats et sur l'efficacité.

La Banque mondiale a été un chef de file dans ce domaine et elle accomplit des progrès considérables depuis quelques années à deux égards :

- la mesure des résultats :
  - l'IDA a mis en œuvre un Système de mesure des résultats (SMR) pour évaluer les résultats globaux du développement dans les pays membres de l'IDA, et la contribution particulière de cette institution en vue de l'atteinte de ces résultats;
  - la Banque a instauré des stratégies d'aide-pays (SAP) axées sur les résultats;
  - la Banque a fourni une aide financière et technique importante pour renforcer la capacité des pays clients de recueillir correctement des statistiques sur le développement et d'en faire rapport.
- l'efficacité de l'aide au niveau des pays :
  - l'harmonisation entre les pays donateurs, dans le but d'éliminer le double emploi et de réduire le fardeau administratif imposé aux États, constitue un élément clé qui permet d'améliorer l'efficacité de l'aide, et l'IDA a enregistré un rendement intéressant par rapport à d'autres intervenants à ce chapitre;



- même si l'IDA demeure le principal donateur pour de nombreux projets et programmes qu'elle appuie, elle joue également, au besoin, un rôle d'appui auprès des autres partenaires du développement responsables de projets;
- la Banque applique une importante stratégie de décentralisation du personnel afin de produire rapidement des décisions plus éclairées, au niveau des pays.

Au cours des discussions portant sur l'IDA15, le Canada et bien d'autres pays donateurs ont exhorté l'IDA à renforcer ses travaux au chapitre du développement de la capacité statistique pour faire en sorte que les résultats soient convenablement mesurés et que les données soient utilisées pour concevoir des politiques et des programmes. Il a été convenu que l'IDA intégrerait un débat plus général sur les faiblesses de la capacité statistique dans chaque SAP, qu'elle fournirait par la suite des conseils financiers et techniques, le cas échéant, et qu'elle améliorerait les incitatifs destinés au personnel pour qu'il insiste sur les résultats. Le Canada a également encouragé l'IDA à renforcer son SMR en y versant des données désagrégées par sexe afin de faire rapport sur l'égalité entre les sexes et de cibler correctement les progrès. L'IDA a accepté de travailler en ce sens.

Pour accroître davantage l'efficacité au niveau des pays, le Canada et bien d'autres donateurs ont pressé l'IDA d'en faire plus pour attirer des partenaires non traditionnels, notamment de nouveaux fonds multilatéraux, des pays donateurs émergents et des donateurs du secteur privé, dans ses efforts d'harmonisation. Cette demande a été acceptée, de même que les objectifs de progresser en matière de décentralisation et de recrutement de personnel à l'échelle internationale, d'utiliser les systèmes des pays bénéficiaires dans l'exécution des programmes, de même que d'effectuer des décaissements plus prévisibles.

## **Changements climatiques**

On s'entend largement sur le fait que les changements climatiques constituent un problème urgent pour toute la communauté internationale, mais tout particulièrement pour les pays en développement, car ce sont eux qui seront les plus touchés par la variabilité du climat. Les participants à l'IDA15 ont convenu qu'il était important de discuter du rôle de l'IDA pour aider les pays clients à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer.

Le Canada s'est réjoui de ces discussions, car les changements climatiques constituent un enjeu de développement à l'égard duquel l'IDA est bien placée pour donner suite. Nous avons souligné le besoin de mettre à contribution la vigueur du secteur privé, compte tenu des énormes besoins financiers et technologiques, et nous avons pressé l'IDA de bien coordonner ses activités avec d'autres partenaires dans ce domaine, notamment la Facilité pour l'environnement mondial (FEM).

Il a été convenu que l'IDA intégrerait l'adaptation aux changements climatiques dans les SAP, qu'elle produirait des outils pilotes pour améliorer la gestion des risques liés aux changements climatiques, qu'elle majorerait le soutien financier accordé à ces projets, qu'elle se servirait des fonds relatifs au carbone<sup>13</sup> pour financer l'utilisation accrue des technologies de l'énergie propre et qu'elle améliorerait la coordination avec la FEM et d'autres donateurs dans ce domaine.

---

<sup>13</sup> Sommes versées par les gouvernements et des sociétés des pays membres de l'OCDE pour acheter des réductions d'émissions de gaz à effet de serre fondées sur des projets



## Contributions financières – IDA15

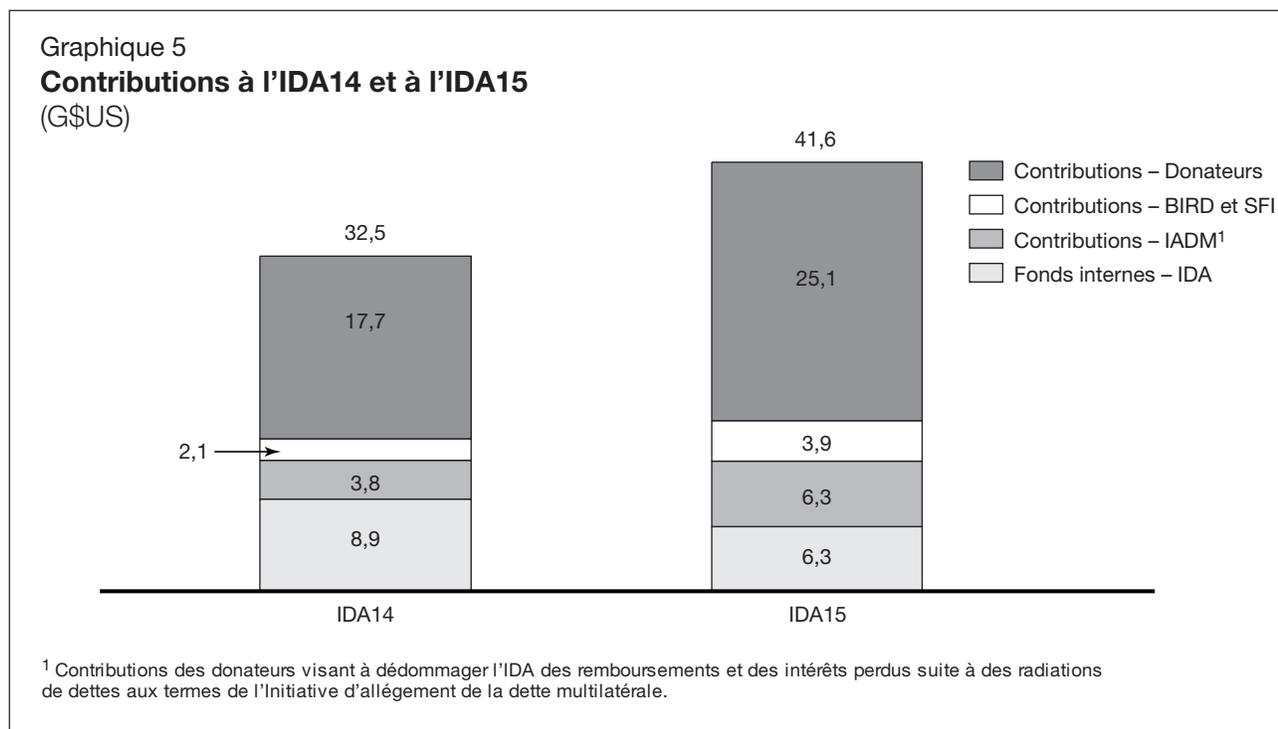
L'exercice de reconstitution a permis à l'IDA de toucher des contributions record de 41,6 G\$US pour la période de trois ans qui débute le 1<sup>er</sup> juillet 2008. De cette somme, 25,1 G\$US proviennent des donateurs, soit 42 % de plus que lors de l'IDA14 (graphique 5).

Le Canada s'est engagé à verser 1,3 G\$CAN (798 milliards de DTS) sur trois ans à même son enveloppe de l'aide internationale (EAI), la source de financement de ses dépenses au chapitre de l'aide<sup>14</sup>. Cette somme représente une hausse considérable de notre soutien à l'IDA : presque 50 % de plus, en DTS, que notre contribution à l'IDA14 (1,04 G\$CAN, ou 534 milliards de DTS). Toutefois, compte tenu de l'appréciation de notre monnaie, nos paiements en dollars canadiens à l'IDA augmenteront de 25 %.

Dans l'ensemble, nous fournirons 4 % de l'apport total des donateurs à l'IDA15, contre 3,75 % lors de l'exercice de reconstitution précédent. La contribution du Canada à l'IDA représentera 9,2 % de son budget de 2008 au chapitre de l'aide, en hausse par rapport à 7,4 % en 2007.

Notre ferme appui financier à l'endroit de l'IDA15 témoigne du lien étroit entre les activités de l'institution et les priorités du Canada au chapitre de l'aide :

- Dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que les ressources consacrées actuellement à l'aide internationale soient plus efficaces, et l'IDA est largement considérée comme l'une des institutions d'aide les plus efficaces.



<sup>14</sup> Les budgets de 2006 et de 2007 ont confirmé l'engagement du Canada à doubler les dépenses liées à l'aide de sorte qu'elles atteignent environ 5 G\$ par année d'ici 2010-2011 (par rapport à environ 2,5 G\$ en 2001-2002) grâce à la croissance annuelle de 8 % de l'EAI. L'augmentation de notre contribution à l'IDA sera financée à même cette hausse de 8 %.



- Toujours selon son budget de 2007, le Canada ciblera son aide bilatérale traditionnelle dans un nombre réduit de pays par souci d'une plus grande efficacité. L'accroissement de son soutien par le biais de sa contribution à l'IDA15 permet au Canada de maintenir une présence multilatérale active dans les pays où il mettra fin à son activité bilatérale.
- Comme on prévoit que plus de 50 % des ressources de l'IDA iront à l'Afrique, l'ampleur de notre contribution au titre de l'IDA15 appuie l'engagement du Canada de doubler son soutien pour ce continent d'ici 2008-2009 par rapport aux niveaux de 2003-2004.
- On cible de façon marquée les États fragiles, la viabilité de la dette et les résultats.
- L'IDA cherche à bâtir des systèmes nationaux (de réglementation et de transport, de saine gouvernance, etc.) afin d'instaurer un contexte local favorable dans lequel nos efforts bilatéraux pourront donner de meilleurs résultats.

### **Mettre un terme au cycle « prêter et renoncer »**

Comme le précise le rapport de 2006, une deuxième grande priorité du Canada en 2007 consistait à enrayer le cycle « prêter et renoncer » du passé en favorisant la viabilité de la dette. À cette fin, des progrès ont été réalisés à plusieurs égards. D'abord, certaines améliorations importantes ont été convenues dans le cadre des discussions entourant l'IDA15, comme il est précisé à la section « Viabilité de la dette » ci-dessus.

En outre, le Canada a collaboré activement avec les autres pays du G7 pour inciter la Banque mondiale et le FMI à raffermir leur cadre conjoint de viabilité de la dette (CVD). Les évaluations des niveaux de dette viables en vertu du CVD ont été élargies afin de tenir compte non seulement de l'encours global de la dette d'un pays, mais également de son taux d'accumulation de la dette.

Enfin, le Canada et d'autres pays du G8 ont réalisé d'importants progrès concernant le remboursement des arriérés, ce qui constitue une étape clé en vue d'accroître la viabilité de la dette. Certains pays pauvres très endettés (PPTE) ont cumulé d'importants arriérés selon la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement (BAfD), car de longues périodes de conflits graves ont réduit leur capacité de rembourser les prêts antérieurs. Jusqu'à ce que les arriérés soient remboursés, ces pays ne pourront profiter des mesures d'allègement de la dette offertes dans le cadre de l'initiative des PPTE ou de l'IADM, ou bénéficier de financement de faveur de la Banque mondiale, du FMI ou de la BAfD pour se relever de ces périodes de conflit. Le remboursement des arriérés exige d'importantes ressources financières et les efforts de coordination de la communauté internationale. La question des arriérés du Libéria a été réglée en 2007; il s'agit du premier cas de remboursement des arriérés à grande échelle.

Après de nombreuses années de guerre civile, le Libéria a accompli d'énormes progrès pour établir sa stabilité politique et économique. Cependant, le niveau élevé de la dette qu'il a accumulée a freiné les investissements sociaux essentiels. Les arriérés de 1,5 G\$US que devait le Libéria au FMI, à la Banque mondiale et à la BAfD constituaient un important obstacle à un allègement de la dette en vertu de l'initiative des PPTE et de l'IADM.

L'obtention de fonds suffisants pour éliminer les arriérés au titre de la dette du Libéria a nécessité un effort concerté du G8, le Canada jouant un rôle de chef de file en fournissant une contribution de 44 M\$CAN canadiens et en encourageant activement d'autres pays à faire leur part. En janvier 2008, des fonds suffisants ont été obtenus de donateurs et une entente a été conclue à l'égard d'une stratégie pour effacer les arriérés du Libéria envers les trois institutions, ce qui a permis à ce pays de devenir admissible à un allègement de la dette totalisant 3 G\$US en vertu de l'initiative des PPTE et de l'IADM.



L'exercice de remboursement des arriérés du Libéria est une manifestation éloquent de coopération de pays donateurs et elle sera profitable pour d'autres pays aux prises avec d'importants arriérés à la suite de conflits qui s'éternisent. Le leadership du Canada à cet égard fait la preuve de son engagement à aider les pays pauvres performants à recevoir le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement à long terme.

## **Autres éléments nouveaux en 2007**

### **Démission de M. Paul Wolfowitz**

En mai 2007, les administrateurs ont entrepris une enquête sur des allégations d'inconduite du président de la Banque mondiale de l'époque, M. Paul Wolfowitz. Le gouverneur du Canada a alors pressé la Banque d'entreprendre un processus d'évaluation équitable et transparent au sujet des gestes posés par M. Wolfowitz. C'est à cette fin qu'un groupe d'administrateurs a été mis sur pied pour mener cette enquête de manière équitable et transparente.

Le 14 mai, le groupe a conclu que M. Wolfowitz avait violé les règles de la Banque en obtenant une affectation pour sa partenaire. Le 17 mai, M. Wolfowitz a offert sa démission au Conseil d'administration. Après avoir discuté avec M. Wolfowitz, les administrateurs ont accepté sa démission en déclarant que, même si des erreurs avaient été commises, ils admettaient que les personnes en cause avaient agi de manière éthique et de bonne foi.

### **Nomination de M. Robert Zoellick**

Le Canada milite depuis longtemps en faveur d'un processus de nomination ouvert, transparent et fondé sur le mérite dans la sélection du président de la Banque. Dans cette veine, le Conseil d'administration a invité en mai 2007 tous les administrateurs à proposer des candidats, et il a établi un échéancier ferme et une liste de critères de sélection, diffusée publiquement. M. Robert Zoellick, ancien délégué commercial et secrétaire adjoint au Département d'État des États-Unis, a été le seul candidat en lice. Le Conseil d'administration l'a rencontré de façon officieuse pour discuter d'importantes questions touchant la Banque avant de rendre sa décision.

En juillet 2007, M. Robert B. Zoellick est devenu le 11<sup>e</sup> président de la Banque mondiale. Celui-ci dispose d'une solide expérience et le Canada a appuyé sa nomination. Dans l'avenir, le Canada collaborera avec les membres du Conseil d'administration à mettre en place un processus permettant de choisir les candidats les mieux qualifiés, sans égard à la nationalité.

### **Une nouvelle orientation stratégique**

Pour étayer sa vision de la Banque à titre de catalyseur d'« une mondialisation viable, profitant à tous », M. Zoellick a posé six thèmes stratégiques pour encadrer l'orientation future de la Banque, soit :

- 1) les besoins des pays les plus pauvres, particulièrement ceux d'Afrique;
- 2) les pays fragiles et ceux sortant d'un conflit;
- 3) les pays à revenu intermédiaire;
- 4) les biens publics mondiaux et régionaux;
- 5) les pays arabes et ceux de l'Islam en général;
- 6) le programme d'apprentissage du développement.



Le président Zoellick a discuté de ces thèmes avec les gouverneurs de la Banque lors des assises annuelles d'octobre 2007, et il a mis sur pied des groupes de travail afin d'étudier les mesures particulières à prendre à l'égard de chacun des thèmes. Le Canada se réjouit de ces efforts visant à mieux définir la stratégie à long terme de la Banque, et nous avons pressé cette dernière de poursuivre les buts suivants :

- **Orientation adéquate.** Afin de maximiser son efficacité, la Banque requiert une stratégie qui l'aide à se concentrer sur ses points forts pour chacun des six grands thèmes plutôt que de disperser ses efforts. Il lui faut pour cela renoncer aux activités dont ses résultats sont modestes et que d'autres organisations seraient mieux placées pour diriger les efforts.
- **Mobilisation du secteur privé dans le dossier des biens publics mondiaux (BPM).** Une approche viable et à long terme à l'égard des BPM exigera la mobilisation accrue du secteur privé. Plus particulièrement, des initiatives de financement innovatrices comme la garantie de marché et la mutuelle d'assurance contre les catastrophes dans les Caraïbes peuvent contribuer à stimuler l'investissement du secteur privé. À notre avis, les initiatives innovatrices comme celles-ci sont essentielles à la poursuite du programme des BPM.
- **Synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale.** Il importe que la Banque améliore la coordination entre ses différents organismes afin de mieux utiliser tous ses outils en vue de maximiser l'impact de ses activités sur le développement.

## **Gouvernance et lutte contre la corruption**

La corruption fait obstacle au développement économique et social puisqu'elle mine le développement en faussant la primauté du droit et en affaiblissant les fondements institutionnels nécessaires à la croissance économique. Les effets nuisibles de la corruption sont particulièrement importants pour les moins bien nantis, car ces derniers sont le plus durement touchés par le ralentissement de l'économie, ils dépendent le plus des services publics et ils sont le moins en mesure d'assumer les coûts supplémentaires qui découlent de la corruption, de la fraude et du détournement de la richesse économique.

En avril 2006, les gouverneurs ont demandé à la Banque d'élaborer une stratégie générale de gouvernance afin d'aider les pays membres à renforcer leur gouvernance et à intensifier leur lutte contre la corruption. À la suite de vastes consultations auprès des représentants de gouvernements, de donateurs, de la société civile, de parlements, d'universitaires et d'autres intervenants, la Banque a soumis aux gouverneurs une stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption (GLC) lors des réunions de la Banque mondiale et du FMI du printemps 2007.

Le Canada a appuyé la première demande en vue de renouveler l'approche de la Banque à l'égard de la responsabilisation des gouvernements et de la corruption puisqu'il s'agit de priorités du gouvernement du Canada, tant au pays que sur la scène internationale. Nous avons encouragé la Banque à mettre en œuvre des lignes directrices opérationnelles transparentes sur le traitement des situations où la corruption et une gouvernance déficiente posent problème. Grâce à nos interventions au sein du Conseil d'administration, à nos discussions avec les hauts dirigeants de la Banque et à notre participation à des mécanismes financés conjointement comme des fonds en fiducie et d'autres initiatives, le Canada cherche activement à faire en sorte que la Banque et ses partenaires respectent des normes élevées.

À mesure que la Banque exécutera sa stratégie de GLC, nous aimerions que l'on insiste sur les « résultats ». Plus particulièrement, la Banque et les pays en cause devraient faire équipe pour mesurer et surveiller les résultats à l'échelle des pays, et doter la stratégie de repères pour mesurer les progrès.



## Stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption

La stratégie de GLC vise à rehausser la gouvernance et à lutter contre la corruption à l'échelle des projets, des pays et à l'échelle mondiale.

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| À l'échelle des projets | <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer plus clairement la saine gouvernance à la préparation des projets de la Banque.</li><li>• Intensifier la surveillance, la détection et les mesures d'application, surtout pour les activités présentant un risque de corruption élevé.</li></ul>  |
| À l'échelle des pays    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Intensifier le renforcement des capacités, y compris la réforme de la gestion des finances publiques, des approvisionnements et de la fonction publique.</li><li>• Élargir la portée des travaux visant à renforcer la transparence, la participation et la supervision, en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile.</li></ul> |
| À l'échelle mondiale    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les partenariats bilatéraux et multilatéraux afin de promouvoir l'intervention coordonnée des donateurs, surtout dans des situations à haut risque.</li><li>• Intensifier l'engagement du secteur privé dans la lutte contre la corruption.</li></ul>  |

## StAR – Aider les pays en développement à recouvrer les avoirs volés

L'initiative de recouvrement des avoirs volés (StAR) est l'un des volets clés de la stratégie de GLC. Lancée par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en septembre 2007, elle a pour but d'intensifier les efforts de la communauté internationale pour recouvrer les avoirs volés et mettre fin au vol de ces avoirs.

Les avoirs volés sont souvent cachés dans les centres financiers de pays industrialisés, et les pots-de-vin versés aux représentants des pays en développement proviennent souvent de sociétés actives à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. L'Initiative vise à établir les partenariats mondiaux requis pour enrayer ce problème. L'un des volets clés du plan d'action de l'initiative consiste à persuader les pays en développement et les pays industrialisés de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), le premier accord mondial anticorruption instaurant un régime permettant de retourner à leurs propriétaires légitimes les produits obtenus par des pratiques entachées de corruption. Elle fournit aussi un soutien juridique et technique aux pays qui tentent de recouvrer des avoirs volés, ainsi que des services de surveillance des avoirs recouverts pour en garantir l'utilisation de manière transparente et efficace.

Le Canada est déterminé à lutter contre la corruption en la considérant comme un problème mondial qui mine la démocratie, les droits de la personne et primauté du droit. Nous avons participé activement à l'élaboration de la CNUCC et nous nous sommes engagés, dans le cadre du Plan d'action pour l'imputabilité fédérale d'avril 2006, à ratifier la Convention le plus rapidement possible. En mai 2007, le Parlement a adopté des mesures législatives rendant les lois canadiennes compatibles avec les dispositions de la Convention. Le Canada a ensuite ratifié la Convention en octobre 2007.



## Santé

En avril 2007, la Banque mondiale a publié une nouvelle stratégie intitulée *Healthy Development: The World Bank Strategy for Health, Nutrition and Population* afin de mettre à jour sa stratégie de 1997 sur la santé, la nutrition et la population. L'élaboration d'une nouvelle stratégie découlait de changements récents du cadre mondial de financement des soins de santé, dont :

- l'intérêt accru de la communauté internationale pour la santé, la nutrition et la population dans les pays en développement, le financement total à ce chapitre passant de 6 G\$US en 2000 à 14 G\$US en 2006;
- une prolifération des nouvelles initiatives multilatérales, bilatérales et privées, qui remet en question le rôle traditionnel de la Banque mondiale comme principal bailleur de fonds aux chapitres de la santé, de la nutrition et de la population, et qui a résulté en un système où l'on retrouve plusieurs importants bailleurs de fonds;
- bon nombre des nouvelles organisations ciblent une seule maladie prioritaire;
- un regain d'importance du renforcement de l'ensemble des systèmes de soins de santé pour obtenir des résultats viables et appuyer le succès des interventions visant les maladies prioritaires.

La nouvelle stratégie est aussi conçue pour relever les défis internes du programme de santé, de nutrition et de population de la Banque. Plus particulièrement, ce programme vient au dernier rang de tous les secteurs de la Banque depuis cinq ans pour la qualité de sa mise en œuvre, et on y dénotait une très faible insistance sur la mesure des résultats, ce qui compliquait le suivi des progrès.

La nouvelle version de la stratégie vise à rehausser la contribution de la Banque en matière de santé, de nutrition et de population en renouvelant son insistance sur les résultats et en concentrant son activité sur les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif, en particulier le renforcement de l'ensemble des systèmes de santé et l'accès garanti à des ressources humaines et financières adéquates pour les programmes de santé névralgiques.

Nous croyons qu'un certain nombre des nouvelles initiatives touchant la santé, la nutrition et la population mondiales jouent un rôle clé pour mobiliser le soutien financier des donateurs et produire des interventions ciblées, et nous avons contribué de façon importante à plusieurs projets<sup>15</sup>. Par contre, nous reconnaissons aussi que la prolifération rapide de ces initiatives et le manque de coordination imposent un fardeau réel aux pays en développement et créent des difficultés à l'échelle des pays. Nous nous réjouissons du fait que la nouvelle stratégie pour la santé, la nutrition et la population visera notamment à aider les pays à intégrer efficacement les programmes mondiaux aux systèmes nationaux de soins de santé et renforcera l'insistance de la Banque sur la coordination efficace avec les autres donateurs et les organisations sur le terrain. À titre de donateur bilatéral, le Canada participe aussi activement à la coordination des efforts des donateurs à l'échelle des pays.

---

<sup>15</sup> Dont le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (contribution de 528 millions de dollars du Canada depuis 2001), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – GAVI (188 millions depuis 2001) et l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (235 millions depuis 1988).



## Énergie propre

Des services énergétiques abordables et viables sont essentiels au développement économique et à l'amélioration du niveau de vie, et l'on s'attend à ce que l'accroissement futur de la demande d'énergie provienne en grande partie des pays en développement. Sachant que les combustibles fossiles demeureront le principal combustible permettant de combler la demande en hausse, le Canada et les autres pays du G8 ont demandé à la Banque mondiale, lors de leur sommet de Gleneagles tenu en 2005, de jouer un rôle de premier plan pour mettre en place un nouveau cadre visant à accélérer l'investissement et le financement, à l'échelle mondiale, de l'énergie propre et du développement.

En marge de l'élaboration du Cadre d'investissement en matière d'énergie propre (CIEP), le Canada a encouragé la Banque à trouver un juste équilibre entre le besoin pour la communauté internationale de prendre des mesures face aux changements climatiques et celui pour les pays les plus pauvres d'avoir accès à une énergie abordable et viable afin de se sortir eux-mêmes de l'ornière de la pauvreté.

De plus, tout en encourageant la Banque à accroître son soutien pour les sources d'énergie propres afin de soutenir le CIEP, nous reconnaissons que le pétrole et le charbon continueront d'être d'importants combustibles pour les populations les plus pauvres dans un avenir prévisible, et que les industries extractives resteront des rouages importants de l'économie de beaucoup de pays en développement. Nous avons donc appuyé le plan de la Banque en vue de maintenir un certain niveau de participation dans l'industrie du pétrole et du charbon puisque nous croyons que, en restant présente dans ces secteurs, la Banque peut exercer un rôle influent pour favoriser le respect des meilleures pratiques environnementales et sociales et la réalisation de l'objectif d'une réduction viable de la pauvreté. Tout compte fait, la participation de la Banque dans les secteurs du pétrole et du charbon devrait rester modeste, à moins de 5 % du total annuel des prêts.

Enfin, nous avons pressé la banque de veiller à ce que le CIEP souligne le rôle essentiel du secteur privé afin d'accélérer le passage à une économie à faible intensité de carbone puisqu'il est clair que nous ne réaliserons pas cet objectif si le marché n'aide pas à relever le défi. Le CIEP devrait aider la communauté internationale à déterminer la meilleure façon d'utiliser ses moyens financiers, techniques et de mobilisation pour générer l'investissement privé tant nécessaire.

À ce propos, le Canada encourage la Banque et d'autres intervenants à aller au-delà de l'insistance traditionnelle sur les interventions à l'échelle des pays et d'examiner le rôle qu'ils peuvent jouer afin de stimuler la participation du secteur privé face au défi des changements climatiques à l'échelle planétaire. Plus particulièrement, le moment est peut-être venu d'envisager un mécanisme de financement novateur, semblable à la garantie de marché, pour accélérer les investissements à l'échelle mondiale dans le développement de nouvelles technologies énergétiques propres.

Le CIEP a été approuvé par les gouverneurs de la Banque en avril 2007.

Nous sommes heureux de constater que la Banque a déjà fait des progrès substantiels pour mettre en œuvre le plan d'action du CIEP. Ainsi :

- les prêts consentis par le Groupe de la Banque mondiale pour les projets énergétiques entre 2006 et 2008 devraient totaliser plus de 10 G\$US, en hausse par rapport à 7 G\$US entre 2003 et 2005;
- le soutien au titre des projets énergétiques en Afrique subsaharienne a atteint 1,1 G\$US en 2007 contre 0,6 G\$US en 2006;



### Trois domaines d'intervention de la Banque mondiale découlant du CIEP

Accès à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures de soutien stratégique et réglementaire pour aider les pays clients à améliorer les perspectives de financement et à stimuler l'investissement.</li> <li>• Cibler plus particulièrement l'Afrique en poursuivant l'objectif de fournir de l'électricité à 29 millions de personnes de plus d'ici 2015.</li> </ul>
Passage à une économie à faible intensité de carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le programme d'analyse et bonifier les investissements à faible intensité de carbone.</li> <li>• Financer davantage les coûts supplémentaires des projets éconergétiques au moyen de nouveaux mécanismes de financement carbone.</li> <li>• Mener des études pour aider à cerner des pistes de développement à intensité de carbone réduite qui respectent les cibles de réduction de la pauvreté et de croissance économique pour l'Inde, la Chine, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud.</li> </ul>
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier les efforts et créer de nouveaux outils pour évaluer les risques que posent les changements climatiques pour les pays, développer la capacité de ces derniers de gérer ces risques, et investir dans des mesures d'adaptation.</li> </ul>

- la part des prêts visant des projets à faible intensité de carbone a atteint 40 % des crédits pour des projets énergétiques en 2007 contre 20 % en 2004, alors que celle des prêts dans les secteurs du pétrole, du gaz et du charbon a chuté de 29 % à 17 %;
- deux nouveaux mécanismes ont été établis pour stimuler le financement carbone : le Fonds de partenariat pour le carbone et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier;
- la prise en compte des vulnérabilités face aux changements climatiques faisait partie intégrante de 32 % des stratégies d'aide-pays en 2007 comparativement à 15 % entre 2000 et 2005;
- la Banque a mis en œuvre la première facilité régionale d'assurance contre les désastres, la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, qui aidera à gérer les risques liés aux changements climatiques, et à s'y adapter.

## Initiatives de développement novatrices

### Garanties de marché

Une garantie de marché (GM) constitue un moyen novateur de protéger la vie des enfants les plus pauvres du monde en accélérant la disponibilité des vaccins dans les pays en développement. Ainsi, bien que les vaccins représentent un outil de développement extrêmement rentable, leurs fabricants investissent relativement peu dans la mise au point de vaccins contre les maladies prévalant dans les pays en développement, suivant l'opinion que ces pays n'auront pas les moyens suffisants d'en faire l'achat. En vertu de la GM, les donateurs mettent de côté des fonds pour garantir l'achat de vaccins une fois ces derniers mis au point, ce qui incite les fabricants à accélérer leurs efforts de développement, car ils disposent alors d'une plus grande certitude de pouvoir recouvrer les coûts du développement et de la commercialisation. Les fonds des donateurs sont garantis sous réserve que les



fabricants de vaccins respectent de rigoureux critères préétablis d'efficacité, de coût et de disponibilité; qu'il existe une demande pour les vaccins dans les pays en développement; et que le fabricant accepte de continuer de vendre les vaccins à un prix équitable à la portée des pays en développement, une fois épuisés les fonds des donateurs.

Le Canada a joué un rôle de premier plan pour transformer le modèle théorique prometteur de la GM en un programme fonctionnel. Travaillant de près avec la Banque mondiale, l'Alliance GAVI et une poignée d'autres donateurs, le Canada a participé très activement à la conception, au financement et à la mise en place de la GM. Le Canada a aussi été le premier à s'engager à financer l'initiative, une annonce ayant été faite en ce sens lors du sommet du G8 tenu à Saint-Pétersbourg, en 2006, ce qui a incité d'autres donateurs à s'engager dans les mois qui ont suivi.

En février 2007, le ministre Flaherty, de pair avec ses homologues d'Italie, du Royaume-Uni, de Norvège et de Russie et de représentants de la Bill & Melinda Gates Foundation, la Banque mondiale et l'Alliance GAVI, a officiellement lancé la GM lors d'un événement spécial à Rome. Ensemble, les donateurs se sont engagés à consacrer 1,5 G\$US à un projet pilote de GM visant les maladies à pneumocoques, qui sont l'une des principales causes de mortalité infantile dans les pays en développement. La contribution du Canada sera de 200 M\$US.

L'un des principaux avantages de la GM est que les donateurs ne versent une contribution qu'en cas de réussite. Les vaccins achetés aux termes de la GM devront respecter des critères rigoureux établis par un comité indépendant. Aucune somme au titre de la GM ne sera versée tant et aussi longtemps que le vaccin qui convient n'aura pas été mis au point.

Le projet pilote de la GM devrait avoir pour effet de devancer de 13 ans, soit à 2010 plutôt qu'en 2023, l'introduction d'un vaccin antipneumococcique dans les pays en développement, ce qui permettrait de sauver environ 5,8 millions de vies d'ici 2030.

### **Mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes**

Lancée en 2007, la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) constitue le premier mécanisme régional d'assurance contre les catastrophes jamais créé. Elle procure aux pays participants de cette région un accès rapide et garanti à des paiements en espèces en cas de séisme ou d'ouragan « catastrophique ».

La CCRIF représente un autre outil de développement novateur pour lequel le Canada a été un chef de file. Le Canada a participé à l'élaboration de la CCRIF dès les premiers stades en travaillant activement à mettre au point, avec les pays des Caraïbes membres de son groupe, un mécanisme de financement conforme à leurs besoins. L'administrateur représentant le Canada au sein de la Banque a joué un rôle clé pour obtenir la participation unanime des pays des Caraïbes à ce mécanisme. Le Canada a aussi témoigné de son engagement envers la CCRIF en y versant 20 millions de dollars, ce qui fait de lui le plus important bailleur de fonds pour cette initiative, en plus d'encourager activement d'autres donateurs à suivre son exemple.



La CCRIF procure de nombreux avantages. Le versement rapide et garanti de paiements en espèces lorsque survient un désastre naturel dont les dommages excèdent un certain seuil fait en sorte que l'on disposera de crédits pour financer la reprise au lendemain d'un désastre, et cela devrait donner aux gouvernements le temps de mobiliser des ressources supplémentaires pour la reconstruction à plus long terme. De plus, en mettant en commun les risques de chacun des pays participants, le mécanisme abaisse d'environ 40 % le coût de l'assurance, offrant ainsi aux pays des Caraïbes une option que chacun d'eux n'aurait pas les moyens d'exercer. En outre, les contributions des donateurs à la CCRIF servent à réduire davantage les primes. L'IDA a aussi accordé des fonds pour aider des pays comme la Dominique, la Grenade et Haïti à acquitter leurs primes.

Après le passage de l'ouragan Dean, en août 2007, la CCRIF a été critiquée par certains gouvernements parce que le mécanisme de paiement n'avait pas été enclenché. Cela résultait principalement d'un malentendu quant au but du mécanisme et des seuils convenus à partir desquels les paiements devaient être versés, seuils qui correspondent aux véritables catastrophes. Dans le cas de l'ouragan Dean, les dommages étaient inférieurs aux seuils de paiement. Par suite de discussions entre les administrateurs de la CCRIF, de la Banque mondiale et des pays membres de la CCRIF, plusieurs changements ont été apportés pour que le mécanisme reflète mieux les attentes des pays membres des Caraïbes. On a notamment réduit les primes, haussé l'indemnité maximale, établi une indemnité minimale, abaissé le seuil de paiement et accru l'aide pour la gestion du risque de désastre. À titre de projet pilote de mécanisme novateur de financement en cas de catastrophe, la CCRIF continuera d'évoluer au fil du temps à mesure que l'expérience sera acquise, que les besoins des pays membres seront précisés et les attentes, clarifiées.

Les premiers paiements aux termes de la CCRIF ont été effectués en décembre 2007. La Dominique et Sainte-Lucie ont reçu chacune environ 0,5 M\$US à la suite d'un séisme.

## Conditionnalité

En réponse aux préoccupations des intervenants concernant la portée et la complexité de la conditionnalité des politiques qui accompagne ses activités de prêt, la Banque a procédé à un examen en 2005 et a mis en œuvre une nouvelle politique en 2006 pour mieux cibler la conditionnalité. La politique proposait cinq principes favorisant de saines pratiques, notamment la prise en charge par les pays, l'harmonisation, la gravité, la transparence et la prévisibilité, ainsi que l'adaptation à la situation de chaque pays. Une mise à jour sur l'application de la nouvelle politique a été remise au Conseil d'administration en décembre 2007. Ce rapport indique que les activités de la Banque sont généralement conformes aux saines pratiques.

Le Canada appuie fermement ces principes, qui facilitent la formulation des réformes, entre autres économiques, dirigées par les pays et qui sont essentielles au processus de développement. Nous estimons que la conditionnalité peut fournir un important stimulant pour une réforme significative, mais que les conditions appliquées devraient se limiter aux éléments essentiels à la réussite du programme et du projet. Nous constatons que lors des discussions relatives à la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, les dirigeants africains ont formulé un message sans équivoque, soit que des conditions de prêt bien conçues pourraient leur permettre de mettre en œuvre plus facilement les réformes prioritaires.



## Bilan des votes du Canada en 2007

Le Canada et les autres membres expriment généralement leurs préoccupations et questions au sujet de diverses activités de la Banque avant que celles-ci soient débattues par le Conseil d'administration. Par conséquent, la plupart des décisions du Conseil font habituellement l'objet d'un consensus. Il arrive toutefois que les administrateurs, après consultation des membres de leur groupe, votent contre certains projets ou politiques ou s'abstiennent de voter. En 2007, l'administrateur représentant le Canada a appuyé tous les projets et politiques approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception des deux cas décrits ci-dessous.

### Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2007

(Seules les oppositions ou les abstentions sont mentionnées.)

- En novembre 2007, l'administrateur canadien à la Banque mondiale s'est abstenu de voter à l'égard d'un investissement de la SFI dans le projet Masinloc de centrale thermique alimentée au charbon, aux Philippines. Cette abstention découlait de préoccupations au sujet du bien-fondé d'effectuer un investissement appréciable dans une technologie très peu propre. Bien que l'on reconnaisse que le charbon demeure à moyen terme une importante source d'énergie pour les Philippines, les investissements dans ce type d'exploitation devraient être effectués dans le cadre d'une stratégie globale prévoyant le passage à des sources d'énergie plus propres. En l'absence d'une telle stratégie pour les Philippines, l'investissement de la SFI dans ce projet n'était pas considéré souhaitable.
- En décembre 2007, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur une proposition visant à prolonger le projet pilote de la SFI au titre de l'initiative de subventions axées sur le rendement, laquelle vise à apporter une aide au secteur privé pour que celui-ci atteigne des cibles précises axées sur le rendement. Il est apparu, à l'examen de la proposition, qu'une part de ce financement était accordée à des fins d'assistance technique et ne différait pas des champs d'activités habituels de la SFI. Ce fait, combiné à l'absence de réponses adéquates de la part de la direction de la SFI à une série de questions soulevées par l'administrateur canadien et d'autres administrateurs au sujet de cette initiative, a résulté en l'abstention de voter de la part d'un certain nombre d'administrateurs. L'administrateur canadien réexaminera l'utilisation faite du financement axé sur le rendement à l'intention du secteur privé, une fois qu'une évaluation exhaustive du projet pilote aura été effectuée.

De manière semblable, le conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. L'encadré qui suit résume les positions adoptées par le Canada sur les quatre résolutions prises en 2007.

### Bilan des votes du gouverneur canadien en 2007

- Le Canada n'a pas appuyé un transfert de fonds excédentaires de la BIRD au Fonds fiduciaire à l'égard de la bande de Gaza et de la Cisjordanie en janvier 2007 en raison de craintes au sujet de la possibilité d'avantages indirects pour l'Autorité palestinienne dirigée par le Hamas et compte tenu de la position du Canada au plan de la politique juridique et étrangère.
- En janvier 2007, le Canada a appuyé la demande de la République du Monténégro qui souhaitait adhérer à l'AMGI.
- Le Canada a appuyé le transfert de fonds excédentaires de la BIRD au Fonds fiduciaire de l'initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté (LICUS) en janvier 2007, pour appuyer les pays les plus pauvres où l'on observe des conflits.
- Le Canada a appuyé une majoration des traitements des administrateurs de la Banque mondiale en août 2007, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie à Washington, D.C.



## Contributions financières du Canada en 2007

Le Canada est un important donateur à la Banque mondiale. En 2007, il a versé les contributions suivantes :

- **IDA** : En janvier 2007, le Canada a effectué son troisième et dernier versement de 318 M\$, comme il l'avait promis en vertu de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA.
- **Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : En 2005, le Canada s'est engagé à verser une somme totale de 1,75 G\$ sur 40 ans pour dédommager l'IDA des prêts qu'elle a accepté de radier en vertu de l'IADM. En 2007, nous avons effectué notre deuxième versement aux termes de cet engagement, pour un total de 46,3 M\$ jusqu'à présent.
- **Fonds fiduciaires regroupant de multiples donateurs** : Le Canada recourt également aux fonds fiduciaires à donateurs multiples dans le cadre desquels la Banque mondiale gère des fonds pour le compte de donateurs multiples. Ces fonds ont été établis dans un certain nombre de situations postérieures à des conflits pour trouver des ressources et coordonner les efforts de reconstruction. En 2006-2007, le Canada a versé 292 M\$ à ces fonds, et il y versera 198 M\$ en 2007-2008<sup>16</sup>. Un tableau affichant ces contributions figure à l'annexe 10.

---

<sup>16</sup> Jusqu'au 31 décembre 2007 seulement.



## Priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods

Le Canada reste déterminé à faire connaître clairement ses principes directeurs et ses enjeux prioritaires au FMI et à la Banque mondiale. Dans la foulée du rapport de 2006, la présente section énonce les priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods ainsi que la stratégie que le ministère des Finances mettra en œuvre au cours des trois prochaines années à l'appui de ces priorités.

Les priorités du gouvernement s'inscrivent sous trois thèmes : 1) gouvernance et reddition de comptes; 2) efficacité des institutions; et 3) réduction de la pauvreté et croissance durables. Afin de promouvoir une meilleure reddition de comptes et une transparence accrue au sujet des activités du Canada aux institutions de Bretton Woods, des mesures précises sont présentées pour indiquer les secteurs où le gouvernement du Canada prévoit concentrer ses ressources et ses conseils d'ici trois ans. Les rapports futurs feront le point sur l'avancement de ces priorités et des mesures prises, afin de déterminer à quel point le Canada est parvenu à atteindre ses objectifs.

### Les priorités à moyen terme du Canada s'inscrivent sous trois thèmes

- 1) **Gouvernance et reddition de comptes** – Jouer le rôle de chef de file pour préconiser des innovations dans les structures de gouvernance et de reddition de comptes des institutions de Bretton Woods.
- 2) **Efficacité des institutions** – Encourager les institutions à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat central.
- 3) **Réduction de la pauvreté et croissance durables** – Appuyer les efforts du FMI et de la Banque mondiale pour veiller à ce que la croissance et la stabilité qu'ils contribuent à favoriser aujourd'hui aient des effets durables à long terme.

### 1) Gouvernance et reddition de comptes

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de reddition de comptes au pays et dans ses rapports et activités au sein de la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada pour les institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que ces institutions soient bien gouvernées et qu'elles rendent des comptes à leurs membres et à d'autres intervenants. Le Canada estime qu'il est essentiel que leurs structures de gouvernance soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations tiennent compte des priorités convenues par ces derniers. En outre, sur le plan financier, les institutions de Bretton Woods doivent faire preuve de viabilité et de transparence. Ces éléments sont essentiels pour maintenir la pertinence et la légitimité des institutions dans un contexte mondial en pleine évolution.

#### Priorité 1.1 : Réformes de la gouvernance

L'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods consistera à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale. Les deux institutions sont également confrontées à des difficultés budgétaires dont elles doivent venir à bout. Enfin, la transparence du processus décisionnel et des opérations est essentielle à la bonne gouvernance des institutions, et le Canada pressera le FMI et la Banque mondiale de poursuivre sur la lancée des progrès considérables récemment obtenus dans ces domaines.



## **Favoriser des progrès concrets dans la réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI**

Dans le proche avenir, la priorité absolue du Canada au FMI est d'en arriver à une entente sur un ensemble de réformes des quotes-parts et de la représentation qui accroîtra la légitimité et la représentativité de l'institution. Comme il a été indiqué précédemment, le Canada préconise la création d'une formule simple et transparente pour l'établissement des quotes-parts, qui permettra de récompenser les économies dynamiques et d'assurer une répartition adéquate des quotes-parts. Nous tenons aussi fermement à protéger la représentation des pays à faible revenu grâce à une nette augmentation du nombre de votes de base. En vue de respecter l'échéance de l'automne 2008 pour conclure cet exercice, le Canada s'emploiera, au Conseil d'administration et auprès de ses partenaires du G8 et du G20, à chercher des points d'entente et à proposer des solutions réalistes aux problèmes qui restent à régler, conformément aux principes qu'il défend en matière de réforme de la gouvernance.

Toutefois, comme il a aussi été mentionné précédemment, la réforme des quotes-parts et de la représentation est très difficile à opérer, et son issue est fort incertaine. Suivant le résultat des négociations, le Canada compte travailler à moyen terme, au sein du Conseil d'administration, à mettre en œuvre les réformes convenues, ou à rallier les pays membres en vue de trouver une solution de rechange propre à remplir leur objectif commun, qui est d'accroître la représentativité du FMI. Les priorités à moyen terme du Canada au chapitre de la gouvernance du FMI qui seront présentées dans le rapport de l'an prochain seront fondées sur notre expérience en 2008.

## **Faire progresser la réforme de la Banque mondiale**

À l'instar du FMI, la Banque mondiale fait l'objet de pressions pour faire en sorte que les pays en développement qui en sont membres soient suffisamment représentés et participent aux travaux de l'institution. La réforme de la représentation est à l'ordre du jour de nombreuses réunions du Comité de développement depuis 2003.

Le personnel de la Banque mondiale collabore avec les actionnaires pour déterminer des options qui pourraient être incluses dans un programme de réforme. La liste d'options porte non seulement sur la participation au capital-actions et sur les droits de vote, mais également sur une réforme éventuelle de la gouvernance de l'institution. Parmi ces options, mentionnons la réforme de la taille, du mandat et de la composition du Conseil d'administration ainsi que les efforts soutenus pour accroître la représentation des ressortissants de pays en développement à des postes de cadre supérieur.

La Banque applique une approche en deux étapes pour procéder à la réforme. La majorité des options relatives à la gouvernance seront abordées à la première étape, tandis que les options plus complexes, notamment les rajustements à la participation au capital-actions, seront traitées à la deuxième étape. Les premiers résultats de cet exercice seront présentés aux réunions du printemps de 2008.

Le Canada appuie fermement l'exercice de réforme de la représentation à la Banque, car il est vraiment nécessaire d'améliorer la représentation des pays en développement au sein de cette institution. Nous sommes réceptifs à une réforme qui prévoirait au moins le doublement du nombre de votes de base afin d'accroître les droits de vote des petits pays et des pays à faible revenu qui sont membres de la Banque, et nous appuierions des propositions visant à majorer de façon sélective la participation au capital-actions, au profit de tous les pays en développement membres.



Toutefois, nous reconnaissons également que le rajustement de la participation au capital-actions doit faire en sorte que la Banque dispose d'un appui financier suffisant pour qu'elle puisse continuer d'emprunter aux taux les plus bas possibles et de fournir du financement de développement au coût le plus faible. Par conséquent, il est important que la répartition des actions de la Banque demeure principalement fondée sur le poids de chaque membre au sein de l'économie mondiale.

Nous nous réjouissons également que la réforme porte de façon plus générale sur l'amélioration de la gouvernance institutionnelle de la Banque, y compris l'accroissement de l'efficacité du Conseil d'administration.

**Mesure :** Appuyer les discussions parmi les membres et jouer le rôle d'intermédiaire en ce qui concerne une nouvelle formule de détermination des quotes-parts pour le FMI, une augmentation spéciale des quotes-parts et une hausse du nombre de votes de base.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Appuyer l'élaboration d'une réforme au sein de la Banque mondiale afin d'améliorer la représentation des pays en développement membres grâce à un ensemble de mesures pour réformer les droits de vote, la participation au capital-actions et d'autres processus institutionnels, tout en permettant à la Banque de conserver son pouvoir d'emprunt aux taux d'intérêt les plus bas possibles.

Échéancier : 2008-2010

## **Priorité 1.2 : Viabilité financière**

Un autre défi important pour les institutions sera de veiller à ce que leur situation financière soit saine et viable pour les années à venir. Ainsi, les intervenants devront examiner les modèles de revenus et de dépenses du Fonds et de la Banque.

### **Commencer à réaliser des progrès au FMI en 2008**

Le Canada appuie l'élaboration d'un ensemble de mesures visant à éliminer le déficit budgétaire du FMI et à rétablir la viabilité de sa situation financière. En particulier, il exerce des pressions en vue d'y intégrer d'importantes réductions des dépenses et du personnel pour compléter les mesures de majoration des revenus du FMI. Nous visons des réformes budgétaires qui se traduiront par une plus grande rentabilité du FMI et qui seront axées sur des résultats liés aux principaux points forts de l'institution et sur des pratiques de saine gouvernance financière. En ce qui concerne les revenus, nous sommes en faveur d'une vente limitée d'or par le FMI pour accroître ses revenus de placements. Nous appuyons également d'autres recommandations du rapport Crockett, notamment l'élargissement de la portée des investissements autorisés du FMI afin d'accroître le rendement des ressources du Fonds.

Le directeur général a proposé une échéance ambitieuse pour la conclusion d'une entente de principe sur les réformes de la situation financière du FMI, soit les réunions du printemps 2008, qui se tiendront en avril. Le Canada s'efforcera d'appuyer cet objectif en continuant de participer activement à la discussion de ces propositions, qui seront élaborées par le Conseil d'administration au début de



2008. Nous continuerons également de faire preuve de leadership au Conseil d'administration du FMI en 2008 au sujet des efforts déployés pour réduire le budget de fonctionnement du Conseil dans la même proportion que l'ensemble des dépenses du FMI.

## Planifier l'avenir à la Banque mondiale

À la Banque mondiale, le défi ne touche pas la situation financière actuelle, mais plutôt la viabilité future. Même si la BIRD a amassé des revenus de 1,7 G\$US en 2007, les perspectives sont plus incertaines, particulièrement en raison du faible niveau des taux d'intérêt à l'échelle mondiale (qui a amené la BIRD à réduire considérablement ses taux d'intérêt à l'automne 2007). Parallèlement, la BIRD est de plus en plus pressée de contribuer à d'autres objectifs de développement à partir de ses revenus (p. ex., transferts à l'IDA, soutien du programme des biens publics mondiaux). La Banque et ses membres doivent également déterminer si le modèle de revenus de la BIRD peut être adapté pour faire en sorte que la viabilité de ses finances ne soit pas compromise à l'avenir et qu'elle soit en mesure de générer des revenus pour maintenir son importante contribution à d'autres initiatives.

Le Canada a également joué un rôle de premier plan pour préconiser la réforme du budget administratif de la Banque. Par exemple, nous avons encouragé la Banque à améliorer le lien entre son processus budgétaire, ses orientations stratégiques générales et les principaux résultats qu'elle compte atteindre à moyen et à long terme. Il importe que la Banque cible ses ressources pour appuyer ses priorités et qu'elle réalise des économies dans ses activités qui sont devenues moins pertinentes. La Banque a commencé à tendre vers cet objectif, mais elle devra intensifier ses efforts à cet égard.

**Mesure :** Collaborer avec les membres du FMI pour en arriver à une entente sur un nouveau modèle de revenus durable et équitable pour le Fonds. Continuer d'appuyer des réductions des dépenses et du personnel du FMI, en fonction des principaux points forts de l'institution et d'une saine gouvernance financière. Participer à cet exercice dans le but de l'achever en 2008.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Préconiser un examen complet de la situation financière à long terme de la BIRD dans le but de bien comprendre les perspectives concernant la suffisance du capital et les revenus nets et de déterminer si des modifications doivent être apportées au modèle de revenus de la Banque.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Préconiser l'amélioration du processus budgétaire de la Banque pour faire en sorte que son budget constitue un outil d'harmonisation stratégique de ses ressources avec ses priorités actuelles, et pour déterminer les économies qui peuvent être réalisées dans ses activités devenues moins pertinentes.

Échéancier : 2008-2010



### **Priorité 1.3 : Transparence**

La transparence de la gouvernance et des opérations constitue un principe fondamental d'une institution efficace. Grâce aux efforts du Canada et d'autres pays, le FMI et la Banque mondiale sont devenus des institutions de plus en plus transparentes. Ces deux organismes ont adopté une politique de divulgation présumée pour la plupart des documents, à moins qu'il existe des motifs clairs de confidentialité. Les deux institutions disposent maintenant de groupes indépendants qui effectuent des examens publics, francs et impartiaux de leur rendement dans différents domaines fondamentaux. Les gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale tiennent leurs directions respectives responsables de répondre à ces examens et de combler les lacunes qui y sont signalées.

Un autre examen de la transparence de la Banque et du Fonds a été effectué par One World Trust, un organisme non gouvernemental ayant son siège au Royaume-Uni. Au moyen de son Global Accountability Index de 2006, l'organisme a évalué la capacité de transparence de 34 organismes internationaux et a classé la Banque mondiale et le FMI aux troisième et quatrième rangs respectivement, devant d'autres organismes non gouvernementaux bien connus, notamment Oxfam, Vision mondiale et Amnistie Internationale.

Au sein du FMI, le Canada défend systématiquement le principe d'une transparence accrue depuis le début des années 1990. Il en a découlé une politique de divulgation qui assure un équilibre entre le besoin de confidentialité des conseils que le FMI donne à ses membres et la reconnaissance croissante de l'importance de la transparence pour la légitimité et l'efficacité du FMI. Dans le cas des documents concernant des pays en particulier (qui comprennent des rapports économiques ou des documents sur les prêts), cela signifie que l'on s'attend de façon générale que les pays consentent à la diffusion des documents. À l'heure actuelle, environ 85 % des rapports de surveillance au titre de l'article IV sont diffusés, tout comme l'écrasante majorité des documents stratégiques et des résumés des délibérations du Conseil d'administration.

De même, la Banque mondiale a fait des progrès considérables au cours de la dernière décennie pour accroître sa transparence. En vertu de sa politique de divulgation de l'information mise en application en 2002, la Banque rend publique une quantité énorme de renseignements opérationnels. Le Conseil d'administration a approuvé d'autres améliorations de la politique en 2005 et, à l'heure actuelle, presque tous les documents de la Banque mondiale sont diffusés, qu'il s'agisse des stratégies d'aide-pays, d'études sectorielles ou de rapports relatifs à des projets.

La Banque diffuse également sur son site Web le programme de travail du Conseil d'administration, le compte rendu de ses réunions et les sommaires du président, même si les transcriptions des délibérations du Conseil ne sont pas rendues publiques (voir l'encadré ci-après). Les documents stratégiques examinés pendant les délibérations relatives à la reconstitution des ressources de l'IDA sont également diffusés en ligne, tout comme les sommaires du président.

La Banque continue d'examiner périodiquement les dispositions et la mise en œuvre de sa politique de divulgation, et le prochain examen est prévu pour 2008. Le Canada continuera d'encourager la Banque à diffuser le plus possible de renseignements tout en respectant la nécessité d'une certaine confidentialité pour maintenir la possibilité de discussions franches au Conseil d'administration et avec les pays clients.



### **Restrictions concernant la divulgation des délibérations des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale**

Le FMI et la Banque mondiale ont adopté progressivement des politiques de divulgation fondées sur le principe voulant que les documents soient communiqués chaque fois que cela est possible. Cette présomption de divulgation s'applique aussi au fonctionnement des conseils d'administration des deux institutions. Conformément à cette approche, un nombre considérable de renseignements sont rendus publics concernant les processus décisionnels des conseils d'administration, y compris le programme de leurs travaux, leurs ordres du jour ainsi que la vaste majorité des documents que les administrateurs soumettent pour examen relativement à des pays ou à des politiques. Dans bien des cas, un sommaire des discussions et des conclusions des conseils d'administration est aussi rendu public.

Toutefois, les politiques des institutions ne prévoient pas la divulgation des représentations faites par les administrateurs au sein du Conseil où ils siègent. Cela tient en partie à la nature même du FMI et de la Banque : il s'agit d'institutions financières qui fournissent des conseils et du financement à leurs membres relativement à des questions qui peuvent exiger l'examen de renseignements commerciaux confidentiels ou pouvant influencer sur les marchés. De plus, le FMI et la Banque mondiale offrent des tribunes où l'on débat d'orientations nationales pouvant avoir des répercussions sur le plan politique, comme c'est le cas pour le fonctionnement du Cabinet au Canada. L'efficacité de ces institutions dépend souvent de leur aptitude à fournir des conseils dignes de confiance et à offrir une tribune où débattre en toute franchise de l'élaboration des politiques. Le Canada appuie donc cette règle.

### **Rechercher des améliorations ciblées au FMI**

Au FMI, il faut améliorer les efforts proactifs de transparence au sujet de la conditionnalité des prêts, particulièrement ceux consentis aux pays à faible revenu. Cette exigence a été soulignée dans le rapport du BIE intitulé *Évaluation de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI*, qui insiste sur les répercussions des initiatives récentes d'uniformisation de la conditionnalité au sein de l'institution et sur le besoin d'une meilleure communication des objectifs et de la conception de la conditionnalité.

De l'avis du Canada, il y aurait deux avantages à mieux communiquer les documents du FMI et à tenir des séances d'information sur la nature des conditions des programmes et sur leur impact souhaité. D'abord, cela ferait en sorte que la conditionnalité soit bien ancrée dans les objectifs fondamentaux du programme de chaque pays. Ensuite, cela permettrait aux intéressés de mieux comprendre le raisonnement justifiant diverses conditions qui pourraient par ailleurs sembler mal conçues.

Le Canada continuera d'appuyer ces mesures au Conseil d'administration du FMI. À la Banque mondiale, les progrès réalisés à l'égard de la transparence et d'autres possibilités de divulgation seront évalués dans le cadre d'un examen planifié de la politique de transparence qui sera mené en 2008.



**Mesure :** Encourager le FMI (par l'entremise du Conseil d'administration) à mieux faire comprendre au public son rôle dans les pays à faible revenu, de même que la nature de la conditionnalité de son aide, au moyen des documents et des circuits de communication existants.

Échéancier : 2008-2010

## 2) Efficacité des institutions

Conformément aux principes généraux du gouvernement du Canada, un deuxième objectif important du Canada est de veiller à ce que les institutions de Bretton Woods parviennent à démontrer leur efficacité dans l'exécution de leurs mandats. Pour cela, elles doivent axer leurs services sur ce qu'elles font de mieux et ce que recherchent les pays membres, bien coordonner leur action avec les autres partenaires internationaux et rechercher de nouvelles façons novatrices d'atteindre leurs buts.

### **Priorité 2.1 : Surveillance et prévention des crises par le FMI**

Même si le Canada est encouragé par les récents progrès du FMI en vue de renforcer son rôle de surveillance, il reste encore beaucoup à faire au sujet des initiatives actuelles et il est possible d'intensifier l'innovation dans d'autres domaines.

En 2008, nous comptons surveiller les progrès du Fonds en vue d'intégrer des pratiques exemplaires dans les examens des pays membres effectués au titre de l'article IV, dans le but de fournir une évaluation essentielle de sa réussite et de proposer des points à améliorer. Le Canada participera également à l'élaboration de la Déclaration des priorités de surveillance (DPS), un document triennal qui a pour objet de fournir une orientation précise concernant les priorités de surveillance et d'améliorer la reddition de comptes au sujet de l'approche et de la qualité de la surveillance.

Des priorités opérationnelles au-delà de 2008 seront établies à partir des résultats obtenus au cours de la prochaine année. Toutefois, les efforts en vue de raffermir le rôle clé du FMI au chapitre de la surveillance mondiale continueront d'être une priorité. Le Canada appuiera également la vision du directeur général du FMI, selon laquelle le Fonds jouit d'un avantage comparatif sur les autres institutions internationales pour établir un lien entre l'évolution du secteur financier et l'économie réelle. Les bouleversements financiers notés à l'échelle mondiale depuis le milieu de 2007 démontrent l'importance de ce lien pour l'efficacité de la surveillance.

En outre, au-delà de la surveillance bilatérale classique (p. ex., les examens au titre de l'article IV) et de la surveillance multilatérale (p. ex., les *Perspectives de l'économie mondiale* et le rapport sur la stabilité financière dans le monde [GFSR]), le Canada estime que le FMI peut jouer un rôle de plus en plus important à titre de tribune de discussion au sujet des déséquilibres mondiaux et des défis futurs qui pourraient exiger une action concertée de la part des gouvernements nationaux. Il s'agirait d'un prolongement naturel des travaux de surveillance du FMI, et l'exercice devrait déboucher sur un processus amélioré d'élaboration des politiques dans les pays membres. Même si la première expérience du FMI en vue de rassembler les principaux intervenants pour des consultations sur les déséquilibres mondiaux en 2006 et 2007 a connu un succès limité, l'institution devrait en tirer des leçons et poursuivre sur sa lancée.



**Mesure :** Analyser l'impact de la décision de 2007 sur les résultats de surveillance du Fonds (au titre de l'article IV). Selon les constatations faites, préconiser, le cas échéant, une mise en œuvre plus rigoureuse des politiques révisées.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Préparer la mise en œuvre de la Déclaration des priorités de surveillance dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance, en s'assurant d'une participation et d'une approbation suffisantes des gouvernements nationaux.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Tenter d'améliorer l'intégration de l'analyse du FMI sur l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR), à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale*. Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres.

Échéancier : 2008-2010

## Priorité 2.2 : Efficacité de l'aide

Veiller à ce que les dépenses au titre de l'aide aient un impact maximal sur le développement constitue une priorité pour le gouvernement du Canada. À cet égard, le budget fédéral de 2007 énonce un ambitieux programme visant à accroître l'efficacité du programme d'aide bilatérale du Canada. Cette insistance sur l'efficacité s'applique également à notre participation à des initiatives multilatérales.

### Innover dans la prestation d'aide technique par le FMI

Pendant l'exercice 2007, le FMI a fourni plus de 438 années-personnes<sup>17</sup> d'aide technique, dont à peu près les trois quarts ont visé des pays ayant un revenu faible ou se situant dans la moyenne inférieure. Ces dernières années, le FMI a pris des mesures pour améliorer la gestion et la prestation de son assistance technique afin de renforcer la prise en charge des pays par eux-mêmes et de mieux harmoniser ses priorités en matière d'aide technique avec sa propre fonction de surveillance.

Le Canada estime que le FMI doit surtout tenir compte de son mandat central et des avantages comparatifs lorsqu'il envisage des propositions de réduction budgétaire. De la même façon, nous croyons que le Fonds doit se concentrer sur les secteurs relevant de son mandat central dans ses activités d'aide technique. En outre, pour tous les efforts de formation, le Fonds doit établir avec la Banque mondiale une répartition du travail fondée sur la rentabilité et les champs de compétence, comme ce qui se fait par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC).

De même, l'amélioration de la capacité des pays membres de compiler, d'analyser et de présenter des ensembles de données économiques précises et solides constitue un élément essentiel pour promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques et permettre une surveillance efficace du FMI.

<sup>17</sup> Une année-personne équivaut à 260 jours de travail.



En 2008, le gouvernement du Canada encouragera le FMI à examiner et à mettre en œuvre des solutions de formation novatrices pour combler les besoins d'une capacité technique accrue, notamment en mettant en place des programmes en fonction de la demande, des besoins et des moyens des pays. Nous continuerons également d'appuyer le rôle important que jouent les institutions de Bretton Woods dans l'effort mondial de surveillance et de prestation d'aide technique au sujet des régimes nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

## **Accroître l'efficacité de l'aide accordée aux pays par la Banque mondiale**

Pour la Banque mondiale, il subsiste des défis à plusieurs niveaux :

- **Harmonisation et correspondance** : Au cours des dernières années, bon nombre de pays en développement ont constaté que l'aide est toujours plus fragmentée : le nombre de donateurs et d'organismes qui offrent de l'aide augmente rapidement, mais chacun d'eux fournit un montant moindre et le réserve souvent à des activités particulières. Cette situation a entraîné de grands problèmes de coordination et un alourdissement du fardeau administratif, et elle constitue un obstacle de taille pour un développement efficace.

En 2005, en vertu de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la communauté internationale a convenu d'un ensemble d'objectifs afin d'accroître l'harmonisation entre les donateurs et de centraliser leurs programmes dans une seule stratégie de développement par pays. Le Canada appuie les mesures prises en ce sens par le Groupe de la Banque mondiale, mais il l'encourage à accélérer ses efforts afin de respecter les objectifs et de favoriser des partenariats réels avec d'autres donateurs et organisations. Au chapitre de l'efficacité de l'aide et des partenariats, la Banque devrait également faire des progrès pour favoriser une collaboration plus étroite entre ses propres organismes.

- **Mesure des résultats** : Le Canada se réjouit de l'insistance accrue de la Banque sur les résultats (p. ex., système de mesure des résultats de l'IDA, stratégies d'aide-pays axées sur des résultats). Cependant, il est évident que les résultats ne peuvent pas être mesurés et suivis convenablement sans la collecte de statistiques exactes, à jour et utiles. Nous appuyons fermement les efforts de la Banque pour contribuer à enrichir la capacité statistique dans les pays en développement, et nous estimons que ces travaux peuvent être renforcés. La mesure des résultats posera un problème encore plus grand à mesure que la Banque commencera à intervenir dans le secteur des biens publics mondiaux.
- **Analyse d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté** : Un autre aspect de la prestation efficace de l'aide consiste à bien comprendre l'effet d'une réforme proposée sur tous les intervenants. Dans le cas de la Banque, cet exercice se présente souvent sous la forme d'une analyse d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP), qui permet d'évaluer l'impact des réformes des politiques sur le bien-être de divers groupes d'intervenants, surtout ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables. Cependant, certains intervenants disent craindre que la Banque n'exécute pas encore d'AICVP de manière systématique et ont des doutes sur la qualité de certaines analyses.



**Mesure :** Promouvoir une aide technique ciblée du FMI qui soit fondée sur la demande et, en particulier, qui favorise un renforcement de la capacité en matière de statistiques macroéconomiques et financières et qui encourage des politiques viables de gestion de la dette et des revenus des gouvernements ainsi qu'une réglementation efficace des marchés de capitaux.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Encourager la Banque à rationaliser les fonds fiduciaires qu'elle gère et à faire en sorte qu'ils soient harmonisés stratégiquement avec les grandes priorités et initiatives de la Banque.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Préconiser que la Banque favorise des partenariats réels avec d'autres donateurs et organisations, notamment les Nations Unies et le FMI, pour assurer la coordination des efforts à partir d'une seule stratégie de développement par pays.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Enjoindre la Banque d'accélérer ses progrès en vue d'atteindre les objectifs de la déclaration de Paris, y compris une réduction des unités de mise en œuvre parallèles, le recours à des missions et à des analyses conjointes et la décentralisation connexe du personnel et des pouvoirs décisionnels.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Promouvoir un partenariat plus étroit entre la SFI et l'IDA de sorte que les ressources soient optimisées en vue de maximiser la contribution de la Banque au développement du secteur privé dans les pays les plus pauvres.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Encourager la Banque à consacrer des ressources suffisantes pour aider ses clients à renforcer leur capacité de mesurer exactement les résultats du développement et d'en faire rapport.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Enjoindre la Banque mondiale de veiller à maintenir et à renforcer la qualité et l'utilisation systématique des analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP). En particulier, encourager la Banque à mettre à jour son cahier pratique sur les AICVP et leur suivi et à l'afficher sur son site Web externe pour obtenir les commentaires du public.

Échéancier : 2008-2010

### **Priorité 2.3 : Innovation dans la participation du secteur privé au développement**

À la Banque mondiale, le Canada a été un ardent défenseur des initiatives novatrices qui tirent parti des points forts du secteur privé pour faire avancer le développement. Nous croyons que cette démarche est particulièrement importante au moment où la Banque examine son rôle dans la fourniture de biens publics mondiaux. L'ampleur du défi financier et technique que présentent bon nombre de ces enjeux dépasse la portée de l'intervention des gouvernements, et nous ne pouvons pas nous attendre à réussir si ce défi n'est pas également relevé sur les marchés.



Le Canada a collaboré étroitement avec la Banque dans ce dossier. En particulier, l'initiative de garantie de marché est conçue pour mobiliser l'investissement du secteur privé afin d'élaborer un vaccin sûr et abordable pour traiter les infections à pneumocoques. Nous croyons que le moment est venu pour les donateurs d'examiner comment ils pourraient utiliser le modèle de la garantie de marché et d'autres mécanismes novateurs afin de régler le problème des investissements insuffisants pour la mise au point d'autres biens publics mondiaux, notamment les technologies d'énergie propre.

De même, la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF), le premier mécanisme mondial d'assurance régionale contre les catastrophes, constitue une initiative vraiment novatrice qui fait appel aux compétences, à l'expertise et aux institutions du secteur privé, de concert avec les gouvernements des Caraïbes et les partenaires du développement. Nous encourageons la Banque et d'autres partenaires internationaux à envisager d'élargir la portée de cette initiative ou de la lier à d'autres initiatives semblables.

La SFI représente le principal acteur multilatéral pour promouvoir le développement du secteur privé dans les pays en développement. Le Canada a encouragé la Société à accélérer son engagement dans les pays limités (ceux qui sont les moins développés et présentent les plus grands risques). Dans l'avenir, de concert avec d'autres donateurs et le personnel de la SFI, nous travaillerons à déterminer des mesures en vue d'accroître la valeur ajoutée des activités de la SFI pour le développement.

**Mesure :** Encourager la Banque à devenir un chef de file dans la conception d'approches novatrices de financement du développement en devenant l'intermédiaire financier de la garantie de marché pour le vaccin contre les infections à pneumocoques, de manière à maximiser l'efficacité, la simplicité et la crédibilité de l'initiative.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Évaluer les points forts et les limites de la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) et envisager la possibilité d'élargir la portée de cette initiative ou de la lier à d'autres initiatives semblables.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Préconiser qu'on envisage d'utiliser le concept de garantie de marché ou d'autres outils novateurs pour mobiliser les investissements du secteur privé dans la fourniture de biens publics mondiaux.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Continuer d'encourager la SFI à accélérer son engagement dans les marchés limités et à déterminer des mesures en vue d'accroître la valeur ajoutée de ses activités pour le développement.

Échéancier : 2008-2010



### 3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

On ne peut surestimer les bienfaits réels d'une croissance économique soutenue et équitable pour la réduction de la pauvreté et le bien-être de la société. Un autre objectif important du gouvernement du Canada est de veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que le FMI et la Banque mondiale contribuent à favoriser aujourd'hui aient des effets durables à long terme.

Pour ces deux institutions, il conviendra donc d'encourager les pays en développement à maintenir un niveau d'endettement viable et d'aider les États défaillants ou fragiles à revenir sur la voie d'un redressement durable. De plus, il ne peut pas y avoir de réduction généralisée de la pauvreté sans que la croissance soit équitable, y compris que les femmes soient à même de participer à l'économie. Enfin, les deux institutions ont un rôle à jouer pour aider les pays à mieux tenir compte des enjeux environnementaux dans la planification de leur développement.

#### Priorité 3.1 : Viabilité de l'endettement

Le Canada est fermement résolu à ramener à des niveaux viables la dette des pays pauvres les plus lourdement endettés. Nous avons été très actifs dans l'élaboration et le financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), qui ont aidé les pays bénéficiaires à libérer des ressources pour les réaffecter à des initiatives de réduction de la pauvreté.

En vertu de ces initiatives, le G7, le FMI et la Banque mondiale tous ont fourni un allégement de la dette considérable. Le Canada figure parmi les premiers pays à ce chapitre, ayant annulé pour environ 1 G\$ de dettes des PPTE depuis 2000. De plus, nous avons versé une somme supplémentaire de 509,8 M\$ au FMI, à la Banque mondiale et au Fonds africain de développement depuis 1998, pour les dédommager des dettes qu'ils ont annulées. Au total, le Canada versera 2,5 G\$ à ces institutions au titre de l'allégement de la dette au cours des 40 prochaines années.

Le Canada juge essentiel de veiller à ce que l'allégement de la dette remette les pays sur la voie d'une gestion financière viable à long terme et d'empêcher un retour au cycle « prêter et renoncer » du passé. Nous continuerons à trouver des possibilités d'appuyer les efforts du FMI et de la Banque mondiale en vue d'aider les pays en développement à éviter de contracter des emprunts insoutenables. Nous continuerons aussi à encourager les pays créanciers à prêter d'une manière qui soit conforme aux plans de développement des pays débiteurs et à leur capacité de payer.

Le FMI et la Banque mondiale ont joué un rôle important à cet égard, notamment en élaborant le Cadre de viabilité de la dette, pour surveiller les emprunts et empêcher les pays d'accumuler à nouveau une dette insoutenable; le Système de notification de la dette, pour recueillir des données afin d'améliorer la transparence des activités de prêt et d'emprunt; et la Politique d'emprunts non concessionnels, pour inciter les pays à emprunter à des conditions de faveur et à maintenir un niveau d'endettement viable. Cependant, puisque bon nombre de pays ont encore un risque élevé de surendettement et pourraient accumuler à nouveau une dette non viable, nous croyons qu'il est indiqué de raffermir davantage ces outils. En particulier, le FMI et la Banque mondiale doivent avoir accès à toutes les données des pays créanciers et débiteurs au sujet des prêts et des emprunts, pour qu'un rapprochement rigoureux des données soit possible.



**Mesure :** Continuer de déterminer si le Cadre de viabilité de la dette modifie vraiment les comportements d'emprunt et de prêt, afin d'empêcher l'accumulation renouvelée de dettes insoutenables et d'évaluer si des améliorations sont nécessaires.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Exercer des pressions pour que les institutions de Bretton Woods envisagent d'accorder des prêts concessionnels et non concessionnels lorsqu'elles évaluent le niveau de réendettement approprié après un allègement de la dette.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Continuer d'accroître la transparence des données sur les prêts et les emprunts et participer au renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu.

Échéancier : 2008-2010

### **Priorité 3.2 : États défailants et fragiles**

La réintégration efficace des États défailants et fragiles au sein de l'économie mondiale représente un autre grand défi. Les États fragiles représentent plus de 14 % de la population mondiale, soit 870 millions de personnes; on estime que leur population représente 35 % des personnes vivant dans la pauvreté absolue, 46 % du nombre total d'enfants qui ne reçoivent pas une éducation de niveau primaire, et 51 % des enfants qui décèdent chaque année avant d'atteindre l'âge de 5 ans. De plus, dans l'avenir, on s'attend à ce que la pauvreté se concentre de plus en plus dans ces États. Le Canada préconise donc un raffermissement de l'aide multilatérale à ces pays, de même que l'amélioration de nos propres programmes bilatéraux.

Le rôle central du FMI dans les États défailants et fragiles consiste à aider les autorités nationales à rétablir la stabilité macroéconomique et la croissance. Le Canada appuie le rôle du FMI dans des pays tels l'Afghanistan, le Liban et Haïti, et il continuera d'encourager le FMI à se concentrer sur ses principaux domaines d'expertise et à adapter ses conseils stratégiques et ses méthodes d'intervention en fonction de la situation de chaque pays, tout en assurant une étroite coordination avec la Banque mondiale et d'autres organisations.

La Banque mondiale est très active dans ce domaine, et l'IDA a fourni 16 G\$US (19 % de ses ressources) à des États fragiles au cours de la dernière décennie. La Banque a également mis sur pied deux fonds de grande envergure, le Fonds après-conflit et le fonds fiduciaire de l'Initiative d'aide aux pays à faible revenu en difficulté (LICUS), pour offrir un mécanisme de réaction rapide et de financement souple. En outre, la Banque administre plusieurs fonds fiduciaires à donateurs multiples afin de mobiliser des fonds supplémentaires pour des pays en particulier. À la Banque mondiale, le Canada a versé un total de 466 M\$ au Fonds de reconstruction de l'Afghanistan et de 40 M\$ aux fonds fiduciaires à donateurs multiples au profit du Soudan, et il offre une aide considérable à certains États fragiles dans le cadre de ses programmes d'aide bilatérale.



## Afghanistan

Le Canada fait partie d'une communauté regroupant plus de 60 pays et organisations qui se sont engagés à aider le peuple afghan à se remettre de décennies de bouleversements et d'agitation. Le Canada a engagé des sommes importantes à l'appui des efforts de reconstruction et de développement : il est ainsi devenu l'un des principaux donateurs à l'Afghanistan, qui est maintenant le plus important bénéficiaire de son aide bilatérale.

Dans le cadre de ces efforts, le Canada collabore étroitement avec la Banque mondiale. En particulier, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada est un participant important du Fonds de reconstruction de l'Afghanistan (FRA) administré par la Banque mondiale; il y a versé 466 M\$ jusqu'à présent et il participe aux travaux du comité des donateurs du FRA, qui est convoqué périodiquement à Kaboul. Les fonds versés par l'ACDI pour le FRA sont destinés à plusieurs programmes prioritaires nationaux, notamment les suivants :

- **Volet des frais récurrents** – Ce programme appuie le gouvernement de l'Afghanistan dans ses efforts pour rétablir un régime gouvernemental entièrement opérationnel et représentatif. Il prévoit le remboursement d'une partie de tous les frais de fonctionnement courants du gouvernement afghan (y compris les salaires des fonctionnaires), ce qui favorise le maintien et l'expansion de la prestation de services de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- **Programme de solidarité nationale** – Ce programme, le plus important du gouvernement afghan en matière de développement communautaire, a pour but de réduire la pauvreté en permettant aux collectivités de prendre des initiatives, d'améliorer la gouvernance locale et d'accroître le capital social, humain et économique.
- **Mécanisme de microfinancement et de soutien en Afghanistan** – Ce programme appuie les institutions de microfinancement locales qui, à leur tour, consentent de petits prêts et offrent des services financiers aux moins nantis de l'Afghanistan.
- **Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation** – Ce programme favorise l'accès à l'éducation, la qualité de celle-ci et l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'éducation en Afghanistan.

Le Canada est l'un des pays donateurs qui insiste pour que les États fragiles constituent l'un des thèmes des discussions relatives à la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous nous réjouissons que certaines améliorations importantes aient été convenues concernant l'engagement de l'IDA dans ces pays, y compris la hausse et la prolongation des affectations spéciales aux pays sortant d'un conflit, et un cadre visant à régler les arriérés de pays très endettés (p. ex., le Libéria et le Soudan) envers l'IDA et la BIRD, de sorte qu'ils puissent à nouveau profiter du soutien de l'IDA pendant qu'ils se relèvent d'un conflit. Nous surveillerons activement ces améliorations pour faire en sorte qu'elles répondent aux besoins de ces États et qu'elles leur permettent de retrouver la voie de la viabilité à l'avenir.

Il est également important de noter que les Nations Unies jouent un rôle essentiel dans les pays frappés par des conflits : elles pilotent souvent les efforts lorsque la capacité d'un gouvernement est nulle ou très limitée. À cet égard, la Banque et les Nations Unies ont reconnu qu'elles doivent mieux coordonner leur action et préciser leurs rôles respectifs dans ces pays. Elles œuvrent actuellement en vue de conclure un partenariat, et nous leur demandons instamment de veiller à ce que ces efforts se traduisent par des améliorations concrètes sur le terrain.



**Mesure :** Par l'entremise du Conseil d'administration, continuer à appuyer une plus grande concentration du FMI sur son mandat central dans les États fragiles (c.-à-d. un soutien stratégique pour assurer la stabilité macroéconomique et faciliter le règlement des arriérés, le cas échéant).

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Déterminer si le nouveau cadre de l'IDA pour le règlement des arriérés conserve des mesures encourageant les pays à procéder à des réformes en vertu du processus des PPTTE après le règlement des arriérés, et si des améliorations sont nécessaires.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Surveiller les améliorations apportées au financement exceptionnel accordé par l'IDA aux pays sortant d'un conflit, comme il a été convenu dans la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, afin que ces pays reçoivent des fonds suffisants pour les aider à progresser sur la voie du développement et que la reprise du financement régulier ne compromette pas leurs progrès.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Surveiller les mesures concrètes prises par la Banque pour mieux coordonner son action avec les Nations Unies dans les États fragiles.

Échéancier : 2008-2010

### **Priorité 3.3 : Égalité entre les sexes**

À titre de partenaire aux fins de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, la Banque mondiale peut et doit jouer un rôle essentiel pour appuyer l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes. Le Canada a appuyé fermement les efforts déployés par la Banque pour mettre au point son plan d'action pour l'égalité des sexes, qui vise à intégrer cette égalité dans ses activités générales, et il en a salué le lancement en septembre 2006. Pour souligner l'importance de ces travaux, le Canada a versé 1,5 M\$ pour appuyer le plan d'action et il a accepté de devenir membre du Conseil consultatif de la Banque mondiale sur l'habilitation économique des femmes. Le Canada encourage vivement la Banque à consacrer les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale de ses engagements et pour en rendre compte.

Le Canada estime que la Banque mondiale pourrait améliorer son rendement en ce qui concerne l'atteinte des résultats relatifs à l'égalité entre les sexes ainsi que la présentation de rapports à ce sujet. Dans ce contexte, le Canada incitera la Banque à apporter les changements nécessaires à son manuel d'opérations pour intégrer pleinement les objectifs d'égalité entre les sexes dans ses stratégies d'aide-pays et à faire rapport des résultats au niveau des pays, notamment dans des rapports d'évaluation. De plus, le Canada encouragera la Banque à affecter des ressources suffisantes pour qu'un spécialiste de l'égalité entre les sexes soit affecté à chaque programme d'aide-pays.

Enfin, dans chaque pays, il est impossible de mesurer les progrès réalisés et de cerner les lacunes si l'on ne dispose pas de statistiques adéquates. À cet égard, au cours des discussions entourant la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, le Canada a pressé l'IDA de s'engager à recueillir des statistiques ventilées selon le sexe. Nous espérons des progrès réels pour ce qui est de mesurer les résultats relatifs à l'égalité entre les sexes et d'en rendre compte.



**Mesure :** Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses stratégies d'aide-pays, dans ses rapports sur les résultats et dans les évaluations de chaque pays.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Enjoindre la Banque mondiale de prévoir les ressources budgétaires voulues pour affecter un spécialiste de l'égalité entre les sexes à chaque programme d'aide-pays.

Échéancier : 2008-2010

**Mesure :** Presser la Banque mondiale de recueillir et d'analyser des statistiques ventilées selon le sexe au niveau des pays pour suivre adéquatement les progrès sur l'égalité entre les sexes et en faire rapport, et pour utiliser ces statistiques afin d'améliorer les politiques et les programmes dans l'avenir.

Échéancier : 2008-2010

### **Priorité 3.4 : Environnement**

La croissance ne peut être durable si l'on ne réalise pas des progrès importants pour relever les défis environnementaux à l'échelle de la planète. Dans bien des pays en développement, on estime que les coûts associés à la dégradation de l'environnement représentent de 4 % à 8 % du PIB par année. La dégradation des ressources naturelles – épuisement des sols, alimentation insuffisante en eau, recul rapide des forêts, effondrement des pêches – menace la santé de millions de gens. Qui plus est, la pollution demeure un risque majeur pour la santé : on estime en effet qu'elle entraîne le décès de 6 millions de personnes par année dans les pays en développement, et que beaucoup plus de gens sont atteints de maladies liées à l'eau, à la pollution de l'air ambiant, à la pollution atmosphérique en milieu urbain et à l'exposition à des produits chimiques toxiques.

Le FMI a récemment annoncé qu'il exécutera des travaux de recherche afin d'évaluer les aspects financiers des mesures d'atténuation des changements climatiques, notamment pour élaborer des réponses pertinentes en matière de finances publiques, pour évaluer certains des enjeux économiques liés au choix de politiques d'atténuation et pour déterminer l'impact des politiques relatives aux changements climatiques sur les principales fonctions du FMI. Les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2007 énonçaient brièvement les éléments des changements climatiques et leurs répercussions économiques éventuelles, y compris :

- les répercussions négatives des changements climatiques à long terme sur la production et la productivité;
- les coûts associés aux mesures d'atténuation des émissions carboniques;
- les coûts associés à l'élévation du niveau des mers et à la violence accrue des inondations.

Le Canada appuiera les efforts du FMI pour accroître la capacité d'analyser les répercussions des changements climatiques sur les économies nationales, de concert avec la Banque mondiale, dans le but d'évaluer les réponses stratégiques pertinentes.



La Banque mondiale applique une stratégie environnementale depuis 2001 afin d'aider ses pays clients à cerner et à régler les problèmes environnementaux. Les politiques de la Banque mondiale exigent également des évaluations environnementales pour que les projets et les programmes tiennent compte des principes du développement durable. Récemment, certains membres de la Banque ont préconisé l'adoption d'un rôle plus actif en matière de changements climatiques. Lors du sommet de Gleneagles en 2005, le Canada, de concert avec les autres pays du G8, a demandé à la Banque mondiale de mettre au point un cadre prévoyant des investissements dans l'énergie propre et le développement durable sur les marchés des pays en développement et émergents. Le Canada appuie le Cadre d'investissement dans l'énergie propre qui en a résulté, et nous croyons que cet outil prévoit une approche utile pour examiner les domaines interreliés que sont l'accès à l'énergie, l'atténuation et l'adaptation.

La Banque mondiale examine actuellement de nouveaux outils en ce qui concerne l'énergie propre et les changements climatiques, y compris de nouveaux mécanismes de financement potentiels. Même si nous appuyons cet effort, nous croyons que tout nouveau mécanisme devrait compléter ou améliorer des initiatives existantes et promouvoir la participation future des pays en développement à des ententes internationales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, comme nous l'avons indiqué précédemment, nous encourageons la Banque à chercher des façons d'utiliser les garanties de marché ou d'autres approches novatrices en matière de financement pour encourager le développement technologique dans le domaine de l'énergie propre.

**Mesure :** Appuyer les efforts du FMI pour accroître la capacité d'analyser les impacts des changements climatiques sur les économies nationales (p. ex., les répercussions financières), de concert avec la Banque mondiale.

Échéancier : 2008

**Mesure :** Appuyer l'adoption par la Banque mondiale de nouveaux outils se rapportant à des mesures en matière d'énergie propre et de changements climatiques qui compléteront ou amélioreront les initiatives existantes.

Échéancier : 2008-2010



## Résumé des priorités à moyen terme du Canada pour les institutions de Bretton Woods

### 1) Gouvernance et reddition de comptes

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008-2010)
<p><b>1.1 Réformes de la gouvernance</b></p> <p>Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à une structure de gouvernance plus représentative.</p>	<p>Appuyer les discussions parmi les membres et jouer le rôle d'intermédiaire en ce qui concerne une nouvelle formule de détermination des quotes-parts pour le FMI, une augmentation spéciale des quotes-parts et une hausse du nombre de votes de base.</p>	<p>Appuyer l'élaboration d'une réforme au sein de la Banque mondiale afin d'améliorer la représentation des pays en développement membres grâce à un ensemble de mesures pour réformer les droits de vote, la participation au capital-actions et d'autres processus institutionnels, tout en permettant à la Banque de conserver son pouvoir d'emprunt aux taux d'intérêt les plus bas possibles.</p>
<p><b>1.2 Viabilité financière</b></p> <p>Mettre en œuvre des modèles viables de revenus et de dépenses pour le FMI et la Banque mondiale, qui favorisent l'efficacité et l'efficience des institutions.</p>	<p>Collaborer avec les membres du FMI pour en arriver à une entente sur un nouveau modèle de revenus durable et équitable pour le Fonds. Continuer d'appuyer des réductions des dépenses et du personnel du FMI, en fonction des principaux points forts de l'institution et d'une saine gouvernance financière. Participer à cet exercice dans le but de l'achever en 2008.</p> <p>Préconiser un examen complet de la situation financière à long terme de la BIRD dans le but de bien comprendre les perspectives concernant la suffisance du capital et les revenus nets et de déterminer si des modifications doivent être apportées au modèle de revenus de la Banque.</p>	<p>Préconiser l'amélioration du processus budgétaire de la Banque pour faire en sorte que son budget constitue un outil d'harmonisation stratégique de ses ressources avec ses priorités actuelles, et pour déterminer les économies qui peuvent être réalisées dans ses activités devenues moins pertinentes.</p>
<p><b>1.3 Transparence</b></p> <p>Poursuivre sur la lancée des progrès réalisés en matière de transparence des institutions.</p>		<p>Encourager le FMI (par l'entremise du Conseil d'administration) à mieux faire comprendre au public son rôle dans les pays à faible revenu, de même que la nature de la conditionnalité de son aide, au moyen des documents et des circuits de communication existants.</p>



## 2) Efficacité des institutions

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008-2010)
<b>2.1 Surveillance et prévention des crises par le FMI</b> Appuyer les progrès dans la mise en œuvre des réformes récentes pour accroître l'efficacité, la franchise et l'impartialité de la surveillance.	Analyser l'impact de la décision de 2007 sur les résultats de surveillance du Fonds (au titre de l'article IV). Selon les constatations faites, préconiser, le cas échéant, une mise en œuvre plus rigoureuse des politiques révisées.  Préparer la mise en œuvre de la Déclaration des priorités de surveillance dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance, en s'assurant d'une participation et d'une approbation suffisantes des gouvernements nationaux.	Tenter d'améliorer l'intégration de l'analyse du FMI sur l'évolution du système financier dans le rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR), à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentées dans les <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> . Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'élaboration des politiques dans les pays membres.
<b>2.2 Efficacité de l'aide</b> Veiller à ce que les ressources du FMI et de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.	Promouvoir une aide technique ciblée du FMI qui soit fondée sur la demande et, en particulier, qui favorise un renforcement de la capacité en matière de statistiques macroéconomiques et financières et qui encourage des politiques viables de gestion de la dette et des revenus des gouvernements ainsi qu'une réglementation efficace des marchés de capitaux.  Encourager la Banque à rationaliser les fonds fiduciaires qu'elle gère et à faire en sorte qu'ils soient harmonisés stratégiquement avec les grandes priorités et initiatives de la Banque.	Préconiser que la Banque favorise des partenariats réels avec d'autres donateurs et organisations, notamment les Nations Unies et le FMI, pour assurer la coordination des efforts à partir d'une seule stratégie de développement par pays.  Enjoindre la Banque d'accélérer ses progrès en vue d'atteindre les objectifs de la déclaration de Paris, y compris une réduction des unités de mise en œuvre parallèles, le recours à des missions et à des analyses conjointes et la décentralisation connexe du personnel et des pouvoirs décisionnels.  Promouvoir un partenariat plus étroit entre la SFI et l'IDA de sorte que les ressources soient optimisées en vue de maximiser la contribution de la Banque au développement du secteur privé dans les pays les plus pauvres.  Encourager la Banque à consacrer des ressources suffisantes pour aider ses clients à renforcer leur capacité de mesurer exactement les résultats du développement et d'en faire rapport.  Enjoindre la Banque mondiale de veiller à maintenir et à renforcer la qualité et l'utilisation systématique des analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP). En particulier, encourager la Banque à mettre à jour son cahier pratique sur les AICVP et leur suivi et à l'afficher sur son site Web externe pour obtenir les commentaires du public.



## 2) Efficacité des institutions *(suite)*

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008-2010)
<b>2.3 Innovation dans la participation du secteur privé au développement</b> Continuer d'appuyer de nouvelles façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.	Encourager la Banque à devenir un chef de file dans la conception d'approches novatrices de financement du développement en devenant l'intermédiaire financier de la garantie de marché pour le vaccin contre les infections à pneumocoques, de manière à maximiser l'efficacité, la simplicité et la crédibilité de l'initiative.  Évaluer les points forts et les limites de la mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) et envisager la possibilité d'élargir la portée de cette initiative ou de la lier à d'autres initiatives semblables.	Préconiser qu'on envisage d'utiliser le concept de garantie de marché ou d'autres outils novateurs pour mobiliser les investissements du secteur privé dans la fourniture de biens publics mondiaux.  Continuer d'encourager la SFI à accélérer son engagement dans les marchés limites et à déterminer des mesures en vue d'accroître la valeur ajoutée de ses activités pour le développement.

## 3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008-2010)
<b>3.1 Viabilité de l'endettement</b> Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».		Continuer de déterminer si le Cadre de viabilité de la dette modifie vraiment les comportements d'emprunt et de prêt, afin d'empêcher l'accumulation renouvelée de dettes insoutenables et d'évaluer si des améliorations sont nécessaires.  Exercer des pressions pour que les institutions de Bretton Woods envisagent d'accorder des prêts concessionnels et non concessionnels lorsqu'elles évaluent le niveau de réendettement approprié après un allègement de la dette.  Continuer d'accroître la transparence des données sur les prêts et les emprunts et participer au renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu.



### 3) Réduction de la pauvreté et croissance durables (suite)

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2008-2010)
<b>3.2 États défaillants et fragiles</b> Améliorer les outils pour aider les États fragiles.		<p>Par l'entremise du Conseil d'administration, continuer à appuyer une plus grande concentration du FMI sur son mandat central dans les États fragiles (c.-à-d. un soutien stratégique pour assurer la stabilité macroéconomique et faciliter le règlement des arriérés, le cas échéant).</p> <p>Déterminer si le nouveau cadre de l'IDA pour le règlement des arriérés conserve des mesures encourageant les pays à procéder à des réformes en vertu du processus des PPTÉ après le règlement des arriérés, et si des améliorations sont nécessaires.</p> <p>Surveiller les améliorations apportées au financement exceptionnel accordé par l'IDA aux pays sortant d'un conflit, comme il a été convenu dans la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, afin que ces pays reçoivent des fonds suffisants pour les aider à progresser sur la voie du développement et que la reprise du financement régulier ne compromette pas leurs progrès.</p> <p>Surveiller les mesures concrètes prises par la Banque pour mieux coordonner son action avec les Nations Unies dans les États fragiles.</p>
<b>3.3 Égalité entre les sexes</b> Mettre en œuvre l'intégration réelle d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans toutes les opérations.		<p>Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses stratégies d'aide-pays, dans ses rapports sur les résultats et dans les évaluations de chaque pays.</p> <p>Enjoindre la Banque mondiale de prévoir les ressources budgétaires voulues pour affecter un spécialiste de l'égalité entre les sexes à chaque programme d'aide-pays.</p> <p>Presser la Banque mondiale de recueillir et d'analyser des statistiques ventilées selon le sexe au niveau des pays pour suivre adéquatement les progrès sur l'égalité entre les sexes et en faire rapport, et pour utiliser ces statistiques afin d'améliorer les politiques et les programmes dans l'avenir.</p>
<b>3.4 Environnement</b> Établir un lien entre le développement et l'environnement d'une manière conforme aux mandats centraux des institutions de Bretton Woods.	Appuyer les efforts du FMI pour accroître la capacité d'analyser les impacts des changements climatiques sur les économies nationales (p. ex., les répercussions financières), de concert avec la Banque mondiale.	Appuyer l'adoption par la Banque mondiale de nouveaux outils se rapportant à des mesures en matière d'énergie propre et de changements climatiques qui compléteront ou amélioreront les initiatives existantes.



## Annexe 1

### Déclarations du Canada en 2007 au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

#### Washington, D.C.

#### Le 14 avril 2007

La réunion d'aujourd'hui porte avant tout sur la façon de remplir l'objectif, que nous nous étions donné à Singapour, de convenir d'un ambitieux programme de réforme du Fonds monétaire international (FMI) d'ici l'automne de cette année. Le temps nous est compté, mais cela nous incite vivement à procéder rapidement. Ce faisant, il sera important de garder à l'esprit la raison d'être de cet exercice : rehausser la légitimité et l'efficacité du Fonds au moyen d'un large éventail de réformes. Cet ensemble de mesures devrait inclure des mécanismes de gouvernance du FMI qui reflètent mieux l'évolution du poids économique des membres, favorisent la surveillance efficace des membres et de l'économie mondiale, et donnent de meilleurs outils de prévention et de résolution des crises financières. Grâce à ces réformes, le Fonds pourra mieux relever les défis de la mondialisation économique et financière, et demeurer un gardien crédible et efficace d'un système financier et monétaire international stable et axé sur l'économie de marché.

#### Perspectives mondiales

Nous nous réjouissons de ce que les perspectives de l'économie mondiale demeurent positives : le FMI prévoit une croissance d'environ 5 % en 2007 et en 2008. Au cours de la dernière année, la croissance est devenue plus équilibrée; l'économie de l'Europe a connu, en 2006, sa plus forte expansion en six ans, et la reprise s'accélère au Japon. Jumelées à une croissance plus modérée aux États-Unis, ces tendances sont propices au redressement des déséquilibres mondiaux. Les fondements de l'économie mondiale demeurent très solides en dépit de la récente turbulence des marchés boursiers. Les puissances économiques du globe partagent maintes caractéristiques : une forte croissance, une inflation relativement faible, l'assainissement des finances publiques, une hausse des prix des actifs et de faibles primes de risque. Le portrait comporte toutefois des risques. À mesure que les écarts de production continuent de se résorber, l'inflation pourrait croître. Les prix des produits de base devraient rester élevés, sinon augmenter encore, ce qui ne risque guère de contribuer de façon marquée à freiner les tensions inflationnistes. Le système financier et économique a bien résisté aux chocs des dernières années, et nous prévoyons qu'il continuera d'en être ainsi dans un avenir prévisible. Nous devons toutefois continuer de travailler ensemble pour veiller à ce que ce soit le cas.

Bien que ce rééquilibrage de la croissance favorise le redressement des déséquilibres mondiaux à plus long terme, l'ampleur et la persistance de ces déséquilibres demeurent un facteur de risque. Dans cette économie mondiale de plus en plus intégrée, aucun pays n'est totalement à l'abri des perturbations qui se produisent ailleurs. Il paraît donc évident que si on juge qu'il y a risque de rajustements économiques désordonnés, nous devons tous contribuer à faire en sorte que les déséquilibres soient corrigés de façon ordonnée. En outre, le Fonds a un rôle essentiel à jouer sur



cette question, compte tenu de son mandat de promouvoir la coopération internationale en matière de politiques monétaires, et les membres doivent continuer d'appuyer les efforts de surveillance multilatérale à cette fin.

## **Évolution au Canada**

L'économie canadienne demeure très dynamique après quelques années de forte croissance. La demande intérieure finale reste élevée et est encore le principal facteur de croissance. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada s'est ralentie modérément récemment en raison d'une baisse de régime de la demande aux États-Unis, de l'appréciation antérieure du dollar canadien et d'un relâchement du marché canadien du logement. En 2006, le PIB réel a gagné 2,7 % – soit un peu moins que l'année précédente – alors que la demande intérieure finale a crû de 4,5 % grâce au solide coup de pouce de l'investissement non résidentiel et des dépenses de consommation. L'inflation totale selon l'indice des prix à la consommation (IPC) a été volatil ces derniers mois, surtout à cause des prix de l'énergie. Par contre, l'existence d'attentes bien ancrées a contribué à maintenir l'inflation de base selon l'IPC relativement stable, près de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. La solide poussée des revenus des particuliers, la très forte croissance de l'emploi et le maintien de taux d'intérêt faibles, parallèlement à la solidité des données monétaires et financières fondamentales du Canada, devraient continuer d'appuyer l'économie tout au long de 2007, la croissance devant s'accélérer pour se rapprocher de 3 % en 2008.

La situation financière du Canada demeure solide. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada est le seul pays du Groupe des Sept (G7) à avoir enregistré un excédent pour l'ensemble des administrations publiques en 2006 et il sera vraisemblablement le seul à faire de même en 2007 et en 2008. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques a aussi diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de presque 71 % en 1995 à environ 27 % en 2006. Parmi les pays du G7, c'est au Canada que le ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB est le plus faible, et ce, depuis 2004. La situation n'est pas appelée à changer. Pour accroître la capacité nationale de composer avec les chocs économiques et des défis tels que le vieillissement de la population, le gouvernement du Canada entend éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du pays d'ici 2021 au plus tard, et il est en voie de réaliser cet objectif. Ce faisant, le Canada pourra figurer parmi les très rares pays de l'OCDE en situation d'actif net.

## **Évolution en Irlande et dans les Caraïbes**

J'aborderai maintenant l'évolution de la situation en Irlande et dans les pays des Caraïbes que je représente.

L'économie irlandaise a encore très bien fait en 2006. Le PIB réel a progressé de 6 %, soit un peu au-delà de son potentiel, et on ne prévoit qu'un léger ralentissement en 2007. Comme le chômage reste stable à près de 4 %, on est en fait en situation de plein emploi et la situation économique continue d'attirer une immigration substantielle. En 2006, la croissance a surtout profité aux secteurs du bâtiment et de la construction, alors que l'économie continuait de combler un important déficit au chapitre de l'infrastructure et du logement. La vigueur de la demande intérieure et la faiblesse relative des exportations font que le déficit de la balance courante a dépassé 3 % du PIB.



La vigueur de l'économie et les prix plus élevés de l'énergie ont contribué à une hausse du taux d'inflation. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a gagné 2,75 % en moyenne en 2006. L'écart d'inflation face aux autres pays de l'Union monétaire européenne s'est légèrement creusé. La Banque centrale européenne a resserré sa politique monétaire tout au long de 2006, et l'IHPC devrait reculer à 2,5 % en 2007. La forte demande intérieure, surtout dans le secteur du logement, a aidé à l'obtention d'excellents résultats financiers. Le dynamisme des revenus a donné lieu à un excédent plus élevé que prévu, de 2,3 % du PIB, et le ratio de la dette au PIB est tombé à 25 %. Les prévisions budgétaires tablent sur un excédent de 1,2 % du PIB en 2007. Le budget continue de privilégier nettement l'investissement dans l'infrastructure pour desserrer les goulots d'étranglement et accroître la capacité de production de l'économie.

En 2006, les pays des Caraïbes que je représente ont profité d'une autre année d'expansion économique. La croissance a été vigoureuse, alimentée par la remontée du tourisme et de l'agriculture, par les activités entourant la Coupe du monde de cricket de 2007 et par le dynamisme soutenu des rentrées au chapitre de l'investissement direct étranger. L'inflation a été modérée en dépit des prix élevés du pétrole et de la forte croissance. Au plan financier, la solide progression des revenus a engendré des excédents primaires dans plusieurs pays. Par contre, le surendettement reste un défi de taille pour beaucoup de pays.

On a fait des progrès en vue d'approfondir et de promouvoir l'intégration régionale avec la mise en œuvre du volet « marché unique » de l'initiative de création d'un marché économique unique des Caraïbes (CSME). Des ententes de contribution au Fonds de développement régional ont également été conclues. Le Fonds viendra en aide à ceux qui seront désavantagés par les activités du marché unique; il devrait être entièrement sur pied d'ici juillet 2007. Nous encourageons les pays donateurs à appuyer cet effort d'intégration des plus importants.

Les pays des Caraïbes sont extrêmement vulnérables aux désastres naturels. C'est pourquoi leurs gouvernements ont sollicité une aide pour avoir accès à une assurance abordable contre le risque de catastrophes. Grâce à la réponse de la Banque mondiale et au soutien de plusieurs donateurs dont le Canada (le donateur le plus généreux), le Fonds d'assurances contre les risques catastrophiques pour les Caraïbes (CCRIF), premier mécanisme d'assurance plurinationale contre les risques liés aux catastrophes jamais constitué, est maintenant une réalité. Nous pensons que cette initiative novatrice peut être étendue aux petits pays en développement d'autres régions du globe.

## **Réforme du FMI**

En septembre 2006, j'ai conclu ma déclaration au CMFI en soulignant que nous avons besoin d'un ensemble plus complet de réformes du FMI, qui irait au-delà de la réforme des quotes-parts pour aussi aborder un programme plus large comprenant la surveillance du FMI, le rôle de celui-ci dans la prévention et la résolution des crises, et les sources de financement du Fonds. Une fois entièrement en place, cet ensemble de mesures rehaussera la capacité du Fonds de protéger la stabilité financière internationale.

Ce que j'ai dit à cette époque demeure vrai. Nous avons fait beaucoup de progrès à Singapour, mais nous devons travailler ensemble pour aller plus loin. La stratégie à moyen terme du Directeur général propose certaines priorités au chapitre des réformes. J'aimerais aborder quatre d'entre elles.



## Quotes-parts et représentation

Le succès des réformes de gouvernance est essentiel à une légitimité accrue du FMI aux yeux de ses pays membres. Cela exige des progrès marqués en vue de mieux faire correspondre les quotes-parts des pays membres à leur poids dans l'économie mondiale. Il faut aussi que les quotes-parts et la proportion des voix des membres tiennent compte des changements de l'économie mondiale.

À mon avis, une réforme réussie des quotes-parts devrait comprendre les éléments suivants :

- Une nouvelle formule de quotes-parts qui soit simple, transparente, fondée sur des principes et conforme aux buts et au mandat du FMI, soit de promouvoir la croissance et appuyer l'intégration ordonnée des membres à l'économie mondiale. La formule retenue devrait pouvoir répondre aux changements futurs de l'économie mondiale, de sorte que la part relative des économies dynamiques continue d'augmenter.
- Une deuxième ronde d'augmentation des quotes-parts qui attribuerait des parts plus importantes aux économies les plus dynamiques, qu'on retrouve dans toutes les grandes régions du globe. Dans toute la mesure possible, les grands pays industrialisés devraient renoncer à hausser leur quote-part dans le cadre de cette ronde pour maximiser le rajustement du poids relatif des pays membres.

Un autre volet important des réformes consiste à renforcer la participation et la voix des pays à faible revenu au sein du FMI. Je suis encouragé par les progrès réalisés par le Fonds afin de développer le mécanisme conçu pour relever et protéger le nombre de voix de base, et d'étudier des façons de rendre plus efficace la participation des petits pays membres et des pays membres à faible revenu aux décisions du Conseil d'administration.

Il est à noter qu'une nouvelle formule de quotes-parts et le rajustement ultérieur de ces dernières constituent non pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser un objectif. Un accord sur une répartition des quotes-parts plus représentative de l'économie mondiale rehaussera la légitimité du Fonds et le caractère persuasif de ses conseils en matière de politique publique. Or, pour parvenir à cet accord, les membres du Fonds devront faire preuve de souplesse. Ils devront être prêts à mettre leurs propres intérêts de côté pour bâtir une institution mieux à même de concrétiser le bien collectif mondial que constitue une économie stable. Bref, la réforme des quotes-parts et des voix exprimées doit s'appuyer sur des principes, être conçue sur des bases solides et renforcer la légitimité du Fonds à long terme.

## Réformes axées sur la surveillance

Il importe tout autant pour le succès du programme de réforme du FMI que le Fonds dispose des outils et de la structure de gouvernance nécessaires pour effectuer une surveillance franche, ciblée et uniforme qui permettra de déceler les menaces pour la stabilité externe. Une surveillance plus efficace rehaussera la capacité du Fonds d'évaluer les politiques monétaires et financières, de même que celles portant sur le secteur financier et sur les taux de change, qui pourraient avoir une incidence négative sur le système monétaire international. Elle permettra également au FMI d'engager avec ses membres un dialogue constructif en vue de rechercher des solutions aux risques pour leur propre prospérité et celle de l'économie mondiale.

À ce propos, il faut aborder la question clé de la réforme du cadre qui sous-tend la surveillance qu'exerce le Fonds. Les 30 dernières années ont vu surgir d'importantes différences entre les modalités de la décision de 1977 sur la surveillance des politiques de taux de change et les pratiques de surveillance en vigueur. Cette divergence a pour conséquence qu'il est devenu de plus en plus difficile



de guider les activités de surveillance et de demander au Fonds de rendre des comptes. Afin de mettre à jour et d'améliorer les activités de surveillance du Fonds, des progrès s'imposent dans deux importants dossiers :

- Premièrement, nous devons réviser la décision de 1977 sur les taux de change pour insister davantage sur les politiques intérieures des membres, et pour permettre au Fonds de mieux cerner les politiques macroéconomiques et de taux de change intérieures qui ont des effets de débordement négatifs. En outre, cela ancrera davantage le principe voulant que la surveillance devrait viser tous les membres dans le cadre d'une approche uniforme et équitable.
- Deuxièmement, nous devons instaurer rapidement un mandat de surveillance en vertu duquel les décideurs pourraient recenser les priorités de surveillance et demander au Fonds d'y travailler. Cela rendrait la surveillance plus souple et améliorerait la reddition de comptes du FMI. Ce faisant, nous pourrions appuyer davantage les mesures difficiles, et souvent coordonnées, qu'exige la promotion de la stabilité monétaire internationale et de la correction ordonnée des déséquilibres.

Il importe aussi d'apporter ces changements sans imposer de nouvelles obligations aux membres ou modifier l'insistance du Fonds sur le dialogue constructif et la persuasion.

### **Doter le FMI d'une source de financement stable**

Selon la stratégie à moyen terme, la modification du modèle de financement du Fonds afin de favoriser une plus grande prévisibilité des revenus constitue un troisième élément déterminant de la viabilité à long terme de l'institution. Les conditions financières des marchés émergents se sont nettement améliorées au cours des cinq dernières années, et l'accès au capital international à prix abordable a réduit la dépendance de nombreux pays émergents à l'égard des ressources du Fonds.

Paradoxalement, cela a engendré d'importants problèmes financiers pour le Fonds puisque ce dernier a traditionnellement financé le gros de ses activités au moyen de ses opérations de crédit. La récente réduction des prêts et le remboursement anticipé de la dette par de grands emprunteurs font que le revenu du Fonds n'a jamais été aussi bas. Le FMI est confronté à un manque à gagner et affichera un déficit budgétaire pour l'exercice 2007, et des déficits croissants sont prévus par la suite.

Il faudra que les membres du FMI travaillent ensemble pour définir un modèle de financement viable qui appuie les activités de crédit, de surveillance et de coopération technique du Fonds, tout en veillant à ce que la situation financière de ce dernier reste saine. C'est pourquoi je salue la récente publication du rapport du comité de personnalités éminentes sur la viabilité financière du Fonds, que le Directeur général avait commandé pour examiner ce problème. Les recommandations de ce comité sont équilibrées et novatrices; elles constituent un point de départ solide pour faire avancer ce dossier. Je m'attends à un débat constructif et ouvert sur le modèle de financement du FMI et sur la manière dont ce dernier peut rendre ses opérations encore plus efficaces compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

### **Le rôle du Fonds dans les pays à faible revenu et l'assistance technique**

Nos pays membres à faible revenu doivent relever des défis particuliers pour instaurer la stabilité macroéconomique, bâtir des secteurs financiers efficaces, développer des cadres juridiques et commerciaux solides, et élaborer des politiques efficaces pour certains secteurs clés. Dans une économie mondiale où les gouvernements se font la lutte pour des investissements directs limités, cela demeure préoccupant même pour ceux de nos membres qui ont obtenu le statut de pays à revenu intermédiaire ou de pays industrialisé avancé.



Ces gouvernements auront besoin de l'appui soutenu du Fonds afin d'éviter le retour de la dette à des niveaux insoutenables, de s'adapter aux flux d'aide et d'appliquer les normes et les codes internationaux à la gestion des finances publiques, à la politique du secteur financier et à la diffusion des données. Comme nous l'avons constaté lors de nos discussions sur une nouvelle formule des quotes-parts, l'absence de données économiques et financières actuelles fiables peut entraver l'élaboration des politiques.

Dans le cas des pays que je représente, les gouvernements des Caraïbes remercient le Caribbean Regional Technical Assistance Center (CARTAC) pour son aide en vue d'améliorer la gestion des dépenses publiques, l'administration des politiques fiscales et douanières, de même que l'analyse des politiques macroéconomiques. Le CARTAC constitue un mécanisme à donateurs multiples efficace, et un bon exemple des principes de la Déclaration de Paris. Nous encourageons d'autres donateurs à se joindre au Royaume-Uni, à l'Union européenne, à l'Irlande et au Canada pour appuyer ces efforts.

En ce qui touche la prestation d'assistance technique, il est primordial que la Banque et le FMI collaborent efficacement entre eux et avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux. Je salue donc la publication récente du rapport du comité externe d'examen sur la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale destiné au Directeur général du Fonds et au Président de la Banque mondiale.

## **L'avenir**

Les réformes découlant de la stratégie à moyen terme du Directeur général visent avant tout à faire en sorte que le FMI demeure une institution pertinente, efficace et représentative dans une période caractérisée par l'ampleur et l'ouverture des marchés internationaux de capitaux et par des économies de plus en plus dynamiques. Le Canada maintient son engagement à l'égard d'un ambitieux programme de réforme. La réforme des quotes-parts et de la représentation est essentielle au renforcement du rôle qu'entretient le Fonds au chapitre de la surveillance et de la prévention des crises. Je compte travailler avec mes collègues au succès des travaux sur ces questions importantes.



## **Washington, D.C.**

### **Le 20 octobre 2007**

Au nom du Canada, de l'Irlande et des pays des Caraïbes que je représente au sein de ce comité, je tiens à remercier sincèrement le directeur général de Rato qui en est à sa dernière réunion annuelle. Grâce à son leadership, notamment pour l'élaboration de la Stratégie à moyen terme du Fonds monétaire international (FMI), M. de Rato a raffermi la capacité du Fonds d'appliquer son mandat, qui consiste à appuyer une économie mondiale prospère.

Je me réjouis de la nomination de M. Dominique Strauss-Kahn à titre de nouveau directeur général. Il fera profiter le FMI de sa vaste expérience et d'une large vision à l'égard du Fonds. Je suis également heureux de la nomination de M. Tommaso Padoa-Schioppa au poste de président du Comité monétaire et financier international (CMFI). Je compte profiter des nouvelles idées et points de vue de ces deux collègues qui feront progresser d'importants dossiers auxquels sera confrontée cette institution.

Au cours de nos rencontres, ces défis nous sont rappelés en raison de l'incertitude accrue que suscite une turbulence des marchés financiers qui a débuté l'été dernier. Malgré cette incertitude croissante, je suis convaincu que nos institutions sont prêtes à appuyer des marchés efficaces. Je tiens à féliciter les banques centrales du monde entier pour leur réponse efficace au resserrement soudain des liquidités qui a frappé les marchés financiers à court terme. En outre, j'entrevois que l'économie mondiale continuera d'enregistrer une forte croissance, grâce à ses solides fondements économiques.

Néanmoins, la résistance de l'économie mondiale et de son système financier est vraiment mise à l'épreuve par les récents événements. Les décideurs sont confrontés au défi qui consiste à examiner soigneusement les causes profondes de l'actuelle volatilité financière et à tirer les leçons qui s'imposent afin de prendre des mesures stratégiques au niveau national et international. La transmission rapide de signaux de détresse sur le marché relativement restreint des prêts hypothécaires à risque des États-Unis à l'endroit des marchés financiers mondiaux témoigne de notre interdépendance à l'échelle mondiale et du besoin d'institutions internationales efficaces. À cet égard, nous devons renforcer notre engagement à conclure et à mettre en œuvre une entente sur les réformes du FMI, y compris la restructuration des quotes-parts afin de tenir davantage compte de l'évolution du poids économique de chaque membre. Cette réforme raffermira le Fonds, assurera sa pertinence continue et lui permettra de relever efficacement de nouveaux défis à l'intérieur de notre régime économique mondial.

## **Perspectives mondiales**

Depuis notre dernière réunion, l'économie mondiale s'est légèrement affaiblie par rapport aux prévisions, et les perspectives se sont également assombries en raison de l'agitation des marchés financiers imputable à la chute du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis. Les pertes enregistrées par ce marché relativement restreint se sont rapidement propagées aux marchés mondiaux par l'entremise du marché des titres adossés à des actifs, ce qui a entraîné un resserrement du crédit à l'échelle mondiale. Même si les mesures rapides adoptées par la Banque du Canada et d'autres grandes banques centrales ont permis de maintenir la liquidité des marchés, certains segments du marché sont demeurés sous tension, et le FMI prévoit une longue période d'adaptation. Néanmoins, les éléments essentiels de l'économie mondiale demeurent sains et le FMI continue de prévoir une croissance d'environ 5 % en 2007 et en 2008.



Jusqu'à présent, la turbulence qui a affecté les marchés financiers a surtout touché les États-Unis et l'Europe. Contrairement aux épisodes antérieurs d'incertitude accrue, le redressement actuel au titre de la tolérance au risque n'a pas entraîné d'exode de capitaux sur les marchés émergents. Cette situation découle en partie des progrès importants effectués en Amérique latine et sur d'autres marchés émergents au titre de l'amélioration des politiques macroéconomiques, ce qui a permis de raffermir la confiance des investisseurs. Même si les prévisions touchant la Chine et l'Inde ont été réduites en raison d'un abaissement de la demande extérieure, l'économie de ces pays demeure menacée de surchauffe à cause de la vigueur des investissements et d'un apport marqué de capitaux. Les marchés émergents, qui étaient les principaux bénéficiaires de la croissance mondiale, en deviennent maintenant les principaux agents.

Le ralentissement de l'économie des États-Unis et la dépréciation connexe du dollar américain devraient atténuer le déficit du compte courant des États-Unis et annuler les déséquilibres à l'échelle mondiale. Cependant, ces déséquilibres demeurent importants, et il faudra compter sur une progression soutenue au chapitre de la mise en œuvre des recommandations issues des consultations multilatérales. Enfin, malgré une atténuation des tensions inflationnistes à l'échelle mondiale, nous devons demeurer vigilants et maintenir notre engagement à maîtriser l'inflation.

## **Évolution au Canada**

L'économie canadienne demeure très active en raison de la vigueur de la demande intérieure. Cependant, le resserrement du crédit, l'appréciation du dollar canadien, qui est maintenant à parité avec la devise américaine, et la faiblesse du marché immobilier des États-Unis devraient réduire les exportations canadiennes et nuire à la croissance. Par conséquent, le FMI prévoit que la croissance au Canada fléchira légèrement pour se fixer à une fourchette de 2,5 % en 2007 et en 2008.

La demande intérieure demeure élevée et est encore le principal facteur de croissance. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada a légèrement ralenti en 2006, en raison d'un affaiblissement de la demande aux États-Unis, de l'appréciation antérieure du dollar canadien et de l'essoufflement du marché canadien du logement. En 2006, le PIB réel a progressé de 2,8 % – soit un peu moins que l'année précédente – alors que la demande intérieure finale a bondi de 4,7 % grâce à un appui vigoureux de l'investissement non résidentiel et des dépenses de consommation. Les gains importants au titre du revenu personnel, la très forte croissance de l'emploi et le maintien de faibles taux d'intérêt, parallèlement à la solidité des données monétaires et financières fondamentales du Canada, appuient l'économie canadienne. Au cours de chacun des deux premiers trimestres de 2007, la croissance a dépassé 3 % sur une base annuelle.

L'inflation totale selon l'indice des prix à la consommation a été volatile au cours de la dernière année, surtout à cause des prix de l'énergie. Toutefois, des attentes bien ancrées ont aidé à maintenir l'inflation de base selon l'IPC à un niveau relativement stable et près de la cible d'inflation de 2 % fixée par la Banque du Canada.

La situation financière du Canada demeure solide. Le Canada est le seul pays du Groupe des Sept (G7) à avoir enregistré un excédent pour l'ensemble des administrations publiques en 2006 et il sera vraisemblablement le seul à continuer de le faire en 2007 et en 2008. En pourcentage du PIB, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques a aussi diminué de façon soutenue, passant d'un sommet de près de 71 % en 1995 à environ 27 % en 2006. Parmi les pays du G7, c'est au Canada que le ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB est le plus faible, et ce, depuis 2004. Nous prévoyons que cette situation se maintiendra. Pour accroître la capacité du Canada de composer avec les chocs économiques et les défis tel le vieillissement de la population, le



gouvernement entend éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada d'ici 2021 au plus tard, et il est en voie de le faire. Ce faisant, le Canada pourra figurer parmi les très rares pays industrialisés en situation d'actif net.

## **Évolution en Irlande et dans les Caraïbes**

Passons maintenant à la situation et à l'orientation stratégique en Irlande et dans les pays des Caraïbes.

La performance de l'économie irlandaise demeure très solide, quoique le rythme de l'expansion est susceptible de ralentir sensiblement au cours des prochaines années. Le PIB réel a augmenté de 5,7 % en 2006 et cette année, la croissance se situera vraisemblablement aux environs de 4,5 % avant de chuter à 3 % en 2008. Bien que plus faible, la croissance demeurera vigoureuse selon les normes internationales. À l'exception d'une certaine modération de l'investissement international, l'atténuation de la croissance découle d'une diminution de l'activité dans le secteur de la construction, lequel a été particulièrement florissant ces dernières années. Le ralentissement de l'économie devrait contribuer à une atténuation de l'inflation, qui a été quelque peu plus forte dans les pays partenaires de l'union monétaire.

La situation financière demeure vigoureuse. La fermeté exceptionnelle des revenus en 2006 a permis d'enregistrer un excédent de près de 3 % du PIB, mais une tendance plus normale vers un faible excédent est prévue pour cette année. Sur une base nette, le ratio de la dette des administrations publiques est tombé à seulement 12 % du PIB. En raison du ralentissement de l'économie, la croissance de l'emploi ralentira et les flux migratoires s'atténueront, mais ne devraient que légèrement influencer sur le taux de chômage. Bien qu'il existe quelques risques, les perspectives globales laissent entrevoir une transition relativement harmonieuse entre une période de croissance exceptionnellement forte et une période de croissance forte, mais durable.

Les pays des Caraïbes que je représente ont continué d'enregistrer une activité économique vigoureuse en 2007, en raison d'une forte reprise du tourisme. La croissance de l'économie régionale, qui avait chuté à cause de la régression de l'activité touristique à la suite des événements du 11 septembre 2001, a fortement rebondi et l'inflation est modeste malgré le niveau élevé des prix du pétrole. Plusieurs pays ont profité de la situation économique favorable pour raffermir leur équilibre fiscal, ce qui a entraîné, de concert avec la restructuration de la dette dans certains pays, une diminution modeste des ratios de la dette. La région demeure toutefois vulnérable à des chocs exogènes attribuables au niveau encore élevé de la dette publique et des imposants déficits du compte courant.

L'intégration régionale fait encore partie intégrante de la stratégie économique de nos membres des Caraïbes, et la mise en place d'un marché et d'une économie unique dans les pays des Caraïbes est prévue pour l'an prochain. Les autorités de ces pays d'envergure restreinte et à économie ouverte entrevoient le processus d'intégration régionale comme un élément essentiel qui leur permettra de passer outre à certaines limites que leur impose leur taille et d'exercer une concurrence plus efficace au sein de l'économie mondiale. Bien que le calendrier d'établissement du Fonds de développement régional n'ait pas été respecté, les travaux se poursuivent à bon rythme en prévision de sa mise en œuvre intégrale.

La région est vulnérable aux catastrophes naturelles, tout particulièrement aux ouragans. La mutuelle d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) a été établie cette année à titre de premier mécanisme d'assurance plurinationale contre les risques liés aux catastrophes afin de réduire les coûts financiers des ouragans. Le récent ouragan Dean a toutefois démontré que le mécanisme est bien loin de constituer une panacée. En fait, cette catastrophe souligne la nécessité



d'une auto-assurance continue au moyen d'investissements soutenus dans les efforts de préparation et d'atténuation des catastrophes. Il est également nécessaire de mettre au point des mécanismes de sensibilisation et de mieux faire comprendre le CCRIF.

## **Réforme du FMI**

D'importants progrès ont été effectués au sujet de la stratégie à moyen terme depuis notre réunion du printemps. Tout particulièrement, l'adoption de la Décision de 2007 concernant la surveillance bilatérale améliorera le mode de fonctionnement de la surveillance, y compris l'évaluation de la possibilité d'effets d'entraînement des politiques intérieures. Je note également que le Conseil d'administration a convenu qu'une déclaration triennale des priorités de surveillance permettra de déterminer un ensemble de priorités de surveillance ciblées et prospectives. Cette possibilité est fort prometteuse, mais notre tâche n'est pas encore terminée. Il importe que la Déclaration des priorités de surveillance s'accompagne d'un cadre de responsabilisation rigoureux.

## **Quotes-parts et voix exprimées**

Une entente concernant un programme visant à réformer la structure des quotes-parts et du pouvoir de vote au sein du FMI constitue une priorité fondamentale pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes membres du groupe. Les progrès dans ce domaine, qui ont pour but de mieux faire correspondre les ententes de gouvernance du FMI et l'évolution rapide de l'économie mondiale, sont essentiels pour confirmer la légitimité du FMI à titre d'institution monétaire de coopération internationale et ils représentent le fondement des progrès réalisés à l'égard d'une vaste gamme d'initiatives qui composent la Stratégie à moyen terme du FMI.

D'importants progrès ont en effet été réalisés au cours des derniers mois. Nous convenons tous des objectifs globaux de la réforme des quotes-parts, qui consistent à accroître le nombre de droits de vote des pays en développement (particulièrement les économies dynamiques) et ceux des pays qui appliquent la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté (FRPC). Nous nous entendons également sur certains éléments de la formule de quotes-parts; en outre, quelques propositions novatrices ont été formulées dans le but de rapprocher les nombreux intérêts de l'ensemble des membres du Fonds. Cependant, il subsiste des points divergents quant aux questions fondamentales, à l'égard desquelles nous devons redoubler d'effort pour en venir à une entente d'ici les réunions du printemps.

Les progrès exigeront de la souplesse de la part de tous les membres du FMI. Nous leur demandons de délaissier leurs intérêts à court terme et d'unir leurs efforts pour en arriver à une entente sur une réforme qui permettra au FMI de demeurer l'institution au centre du système monétaire international du XXI<sup>e</sup> siècle.

## **Réformes axées sur la surveillance**

La surveillance des politiques économiques et de taux de change des membres constitue un élément essentiel du mandat du FMI et elle est au centre de la réforme amorcée dans le cadre de la Stratégie à moyen terme. Je me réjouis des progrès effectués depuis notre dernière rencontre pour que le Fonds dispose des outils et de la structure de gouvernance nécessaires pour mener une surveillance franche, ciblée et uniforme qui permettra de déceler les menaces pour la stabilité externe. Ces progrès ont pris deux formes.



Premièrement, en juin, le Conseil d'administration a adopté la Décision de 2007 sur la surveillance bilatérale, qui remplace la décision adoptée il y a 30 ans, en 1977. La Décision de 2007 insiste davantage sur les politiques intérieures des membres, et elle permet au Fonds de mieux cerner les politiques intérieures macroéconomiques et de taux de change qui entraînent l'instabilité externe. Elle renforce en outre le principe voulant que la surveillance doive viser tous les membres suivant une approche uniforme et équitable qui favorise des échanges ouverts. Malgré certaines difficultés inévitables au plan de la mise en œuvre, les avantages de la nouvelle décision sont déjà bien apparents.

Il importe également de noter que, dans un esprit de consensus, cette réforme a été acceptée sans imposer de nouvelles obligations aux membres ni modifier l'insistance du Fonds sur le dialogue constructif et la persuasion. J'espère que la Décision de 2007 continuera d'être intégrée aux travaux courants du Fonds, tout comme l'examen périodique des progrès se rapportant aux efforts du Fonds pour insister de façon efficace et uniforme sur ces priorités.

Le deuxième élément de progrès prend sa source en août, lorsque le Conseil d'administration a établi un consensus sur le caractère souhaitable d'une déclaration triennale relative aux priorités de surveillance. Cette déclaration sera jumelée aux examens triennaux de surveillance pour insister d'une manière franche, juste et souple sur les enjeux qui conviennent afin d'appuyer la stabilité financière et économique à l'échelle mondiale.

Je me réjouis également que bon nombre de membres du Conseil d'administration aient appuyé l'idée selon laquelle la déclaration des priorités de surveillance serait plus efficace si elle était appuyée par le CMFI. À mon avis, il est essentiel que les priorités de surveillance bénéficient de l'appui du CMFI et ultimement de tous les gouverneurs pour assurer une adoption généralisée de la politique et une responsabilité efficace à l'égard d'une surveillance ciblée, équilibrée et efficace du Fonds, de même que l'appui de mesures stratégiques difficiles qui sont souvent requises pour promouvoir la stabilité monétaire à l'échelle internationale et le redressement ordonné des déséquilibres.

### **Doter le FMI d'une source de financement stable**

Comme nous le savons, les moyens traditionnels dont dispose le Fonds pour financer ses activités sont de moins en moins viables. En janvier, le Comité de personnalités éminentes sur le financement fiable du Fonds (le Comité Crockett) a diffusé son rapport renfermant une gamme d'options de financement possibles. Le personnel a commencé à étoffer ces options et envisage d'autres analyses. Pour le moment, j'encourage les membres à garder toutes les options ouvertes, car un ensemble de mesures sera vraisemblablement requis pour examiner efficacement la situation actuelle.

Je tiens également à féliciter le personnel et la direction de leurs efforts permanents pour établir des mesures visant à accroître l'efficacité, à améliorer le lien entre les intrants et les extrants du processus budgétaire, et à ralentir la croissance des dépenses administratives nominales. Ces efforts sont opportuns, car ils constituent la base qui nous permettra de poursuivre nos travaux. De nouvelles sources de revenu doivent être proposées parallèlement à des réductions appréciables des dépenses, non seulement des mesures visant à accroître l'efficacité, mais également des questions plus vastes concernant les résultats et les priorités du Fonds qui pourraient être recentrés, conformément aux avantages comparatifs et à l'évolution des besoins des membres.



## **Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu**

Les pays membres à faible revenu doivent relever des défis particuliers pour instaurer la stabilité macroéconomique, bâtir des secteurs financiers efficaces, établir des cadres juridiques et commerciaux solides et investir dans l'infrastructure. Les pays qui ont profité de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) doivent utiliser l'espace financier créé par l'allègement de la dette afin d'accélérer leur croissance économique et réduire la pauvreté. Cette démarche exige un engagement à limiter les emprunts externes excessifs pour éviter un nouveau cumul de dettes insoutenables.

Dans leurs efforts, ces autorités auront besoin de l'aide bien coordonnée du Fonds, de la Banque et des autres intervenants de la communauté internationale. Je me réjouis donc de l'adoption récente du Plan d'action conjoint de la direction qui vise à améliorer la coordination et la communication entre le personnel du Fonds et la Banque, ainsi qu'à mieux cibler le rôle du Fonds dans le processus de la Stratégie de réduction de la pauvreté et, plus généralement, à l'égard des pays à faible revenu. J'encourage également tous les emprunteurs et prêteurs à participer pleinement au processus d'allègement de la dette des PPTE et à respecter le cadre de gestion viable de la dette des pays à faible revenu.

Les autorités des pays membres de notre groupe remercient le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) de son aide pour améliorer l'analyse des politiques macroéconomiques, la gestion des dépenses publiques, de même que les politiques et l'administration fiscales et douanières. Le Centre constitue un mécanisme à donateurs multiples efficace, et un bon exemple concret des principes de la Déclaration de Paris. J'encourage d'autres donateurs à se joindre au Canada, à l'Irlande, au Royaume-Uni et à l'Union européenne pour appuyer ces efforts.



## Annexe 2

### Déclarations du Canada en 2007 au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

#### Washington, D.C.

##### Le 15 avril 2007

Nos échanges de la fin de semaine ont un thème en commun : veiller à ce que les institutions de Bretton Woods demeurent pertinentes et efficaces au sein d'une économie mondiale en évolution. Tant le Fonds monétaire international (FMI) que la Banque mondiale sont aux prises avec une situation où de nombreux pays membres à revenu intermédiaire qui misaient traditionnellement sur le soutien des institutions financières internationales sont de plus en plus à même de faire appel aux marchés privés. Bien que cela témoigne du succès du processus de développement, la plupart de ces pays demeurent aux prises avec des foyers importants et persistants de pauvreté. Les problèmes de développement associés aux pays à faible revenu, y compris les États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, continuent aussi de poser des défis. En outre, tous les pays débiteurs réclament vivement une voix plus efficace pour inciter davantage les pays en développement à prendre en charge les programmes de crédit et les conseils stratégiques de la Banque mondiale.

À mesure que s'intensifie la discussion des réformes du FMI, nous devons examiner de façon constructive les défis auxquels la Banque mondiale est confrontée afin que cette dernière puisse continuer de s'acquitter, de manière efficace et crédible, de son mandat de soulager la pauvreté. Le gouvernement du Canada a récemment annoncé un programme à trois volets visant à mieux cibler son soutien, à en améliorer l'efficacité et à rendre davantage compte des résultats, afin de garantir l'utilisation efficace des ressources consacrées à l'aide internationale. Ces principes s'appliquent aussi aux institutions internationales.

#### 1. Cibler les sources d'avantages comparatifs

Nous devons avant tout mieux cibler nos efforts. Les actionnaires s'attendent à ce que la Banque précise ses priorités et cible mieux ses activités. Pour cela, il faudra évaluer franchement les tensions budgétaires et les compromis au chapitre des dépenses, en plus d'insister davantage sur les résultats. La vision stratégique de la Banque doit rejoindre ses compétences fondamentales et ses avantages comparatifs. À ce propos, nous attendons avec intérêt l'analyse que fera la Banque de sa stratégie à long terme afin de préciser des mesures prioritaires et la capacité interne requise pour promouvoir les efforts de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale au cours des 10 prochaines années. Soulignons que cet exercice devra nécessairement tenir compte des deux volets de la stratégie de développement de la Banque – assainir le climat d'investissement et habiliter les gens – afin que la Banque puisse relever ces nouveaux défis avec succès et profiter de nouvelles possibilités.



Comme le recommande le rapport du Groupe d'experts de haut niveau du secrétaire général des Nations Unies sur la cohérence du système, la Banque, le FMI et les Nations Unies doivent travailler de plus près en vue d'éliminer le double emploi et de pousser plus loin leurs points forts respectifs.

À ce propos, nous estimons qu'il existe deux domaines d'avantages comparatifs dans lesquels la Banque pourrait jouer un rôle accru.

### **Fourniture de biens collectifs mondiaux**

Même si la plupart des activités de la Banque se déroulent à l'échelle des pays, l'institution a aussi un rôle de premier plan à jouer pour régler des problèmes qui dépassent les frontières nationales. En 2000, le Comité de développement a demandé à la Banque de mettre l'accent sur cinq grandes priorités d'intervention collective à l'échelle internationale : les maladies transmissibles, la gouvernance économique et la stabilité financière, le patrimoine environnemental, l'intégration du commerce et la révolution du savoir. À notre avis, ces questions sont encore plus importantes de nos jours. En outre, dans la mesure où le financement des biens collectifs est déterminant pour la réduction de la pauvreté, la Banque peut jouer un rôle encore plus vaste.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Banque de ses récentes initiatives. Nous saluons plus particulièrement :

- Le récent lancement de l'initiative de garantie de marché visant un vaccin contre le pneumocoque, à laquelle le Canada a contribué 115 millions de dollars. La mise au point d'un tel vaccin devrait permettre de sauver plus de 5 millions de personnes dans les pays en développement d'ici 2030. L'Irlande suivra le déroulement de cette initiative et participera, à titre d'observateur, aux discussions ultérieures sur la garantie de marché.
- La poursuite des travaux dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE), à laquelle le Canada a contribué 750 000 \$ pour cette année. L'ITIE renforce la transparence et la reddition de comptes à l'égard des revenus que les pays en développement riches en ressources naturelles reçoivent des sociétés étrangères.
- Le lancement récent du Fonds d'assurances contre les risques catastrophiques dans les Caraïbes (CCRIF), un fonds de fiducie auquel le Canada a contribué 20 millions de dollars. Ce mécanisme fournit aux petits pays des Caraïbes une assurance contre les désastres naturels, que les marchés privés n'offrent pas à l'heure actuelle.
- Le plan d'action de la Banque pour son Cadre d'investissement en matière d'énergie propre, qui traite de l'approvisionnement énergétique, des changements climatiques et de l'atténuation de ces derniers. Le Cadre devra être intégré aux activités de la Banque et ancré dans ses stratégies d'aide-pays axées sur les clients.
- La récente mise sur pied d'un Fonds fiduciaire du renforcement des capacités statistiques, auquel le Canada contribue 6 millions de dollars sur les trois prochaines années. Il importe que nous disposions de meilleurs systèmes statistiques pour appuyer la reddition de comptes, l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et l'évaluation de l'efficacité de l'aide.

Il faudra que la Banque définisse clairement désormais les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif et qu'elle mise sur la collaboration dans la fourniture de biens collectifs mondiaux.



## Promotion de l'égalité des sexes

La Banque doit aussi jouer un rôle clé afin d'appuyer l'autonomisation économique des femmes. Lors de notre rencontre du printemps 2006, le Canada a fortement encouragé la Banque à tenir son engagement de développer un plan d'action sur l'égalité des sexes, lequel s'intégrerait à ses activités plus générales. Le Canada félicite la Banque d'avoir lancé son plan d'action intitulé « La promotion de la femme, une bonne mesure économique », qui décrit les avantages comparatifs de la Banque à ce chapitre et son engagement à concrétiser l'Objectif du Millénaire pour le développement que constitue l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Afin de souligner l'importance de ces travaux, le Canada a contribué 1,5 million de dollars canadiens à l'appui de ce plan. Nous encourageons fortement la Banque à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution intégrale du plan d'action sur l'égalité des sexes.

## 2. Une aide efficace en réponse à des besoins de développement différents

Notre deuxième priorité consiste à rehausser l'efficacité. Pour la Banque mondiale, cela revient à verser une aide qui comble efficacement tout un éventail de besoins de développement. La Déclaration de Paris de 2005 présente l'efficacité de l'aide comme un nouveau partenariat en matière de développement qui repose sur les principes de la prise en charge par les autorités locales, de l'alignement et de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Outre la prise en charge, les pays doivent aussi être en mesure d'exécuter leurs programmes de développement. Le rapport de la Banque sur l'harmonisation et l'alignement en vue d'une aide plus efficace reconnaît l'importance de développer une solide capacité institutionnelle ainsi que le rôle clé que la Banque doit jouer pour obtenir des résultats viables au chapitre du développement.

### Le cas de l'Afrique

Nous avons plus que jamais l'occasion de faire des progrès réels en Afrique subsaharienne puisque les réformes de la gouvernance, la hausse des prix des produits de base, l'accroissement de l'aide et l'allégement de la dette ont nettement amélioré les perspectives économiques de la région. Afin de profiter de cette occasion, nous devons examiner soigneusement les domaines où les donateurs et la Banque peuvent exercer le plus d'impact sur le développement.

Il faut notamment améliorer les politiques de gestion de la dette et rendre cette dernière plus viable. L'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale ont donné aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés une occasion unique de consacrer des ressources au soulagement de la pauvreté. Nous devons absolument utiliser cette occasion avec sagesse et éviter le retour de la dette à des niveaux insoutenables et l'émergence d'un nouveau cycle de crédit et de remise.

La Banque et le FMI devront analyser plus rigoureusement les mécanismes qui peuvent signaler le moment où l'accumulation de la dette d'un pays risque de devenir insoutenable. Cela devrait comprendre des lignes directrices transparentes pour les débiteurs et les créanciers, pour encourager l'adoption de pratiques de financement responsables et favoriser la communication de données plus précises et plus pertinentes au système de déclaration des pays débiteurs de la Banque mondiale.

Il est essentiel aussi d'investir dans la santé et l'éducation pour faire en sorte que les gens puissent profiter de meilleures conditions économiques. Lors des réunions annuelles de septembre, le Canada s'est joint aux Pays-Bas, à la Norvège, à la Suède et au Royaume-Uni pour publier une déclaration conjointe en faveur d'un programme élargi de financement à long terme et prévisible en éducation afin de réaliser pleinement le potentiel de ces investissements. Le Canada appuie fermement l'initiative



accélérée Éducation pour tous (IAEPT), qui encourage les pays donateurs et bénéficiaires à œuvrer dans un esprit de partenariat en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation. L'an dernier, le Canada a annoncé une contribution de 25 millions de dollars à l'aide multilatérale par le biais de l'IAEPT. Cela s'ajoute aux 240 millions que le Canada s'était déjà engagé à verser à l'appui de l'EPT dans le cadre de son programme d'aide bilatéral. Nous espérons que la réunion de Bruxelles, en mai, sera un succès.

## **États défailants et fragiles**

La réintégration des États défailants et fragiles dans l'économie mondiale est un autre défi de taille. Près de 500 millions de personnes vivent dans des États fragiles, et environ la moitié d'entre elles gagnent moins d'un dollar par jour. Le Canada, l'Irlande et les Caraïbes se réjouissent de la décision d'inclure la situation des États fragiles à titre de thème spécial de la Quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-15). L'une des questions clés est de savoir comment l'IDA peut aider au mieux les États fragiles à renforcer leur capacité institutionnelle et à améliorer leurs structures de gouvernance. Les lacunes de capacité et de gouvernance ne font pas que freiner le développement, elles limitent l'attribution de l'aide dans le cadre du système, adopté par l'IDA, d'attributions fondées sur le rendement. Nous devons privilégier une intervention rapide en vue de développer les capacités des pays sortant d'un conflit et, à titre préventif, celles d'autres États fragiles. Il convient aussi d'effectuer des analyses de l'élargissement potentiel des mécanismes financiers dont dispose l'IDA pour répondre aux besoins des États fragiles, tant au chapitre de leur durée que de l'admissibilité à l'aide postérieure aux conflits. Le programme de réforme de la Banque et ses stratégies d'aide-pays dans les pays sortant d'un conflit et dans les autres États fragiles devrait reposer sur un plan de développement des capacités qui soit bien ciblé et surveillé. En outre, nous suggérons fortement de collaborer étroitement avec les Nations Unies afin de préparer les efforts de la communauté internationale dans le cadre de la reconstruction initiale et à moyen terme.

## **Pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

Nous saluons la récente évaluation de la Banque mondiale au sujet de son rôle au sein des pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). L'engagement de la Banque auprès de ces pays doit s'appuyer sur ses avantages comparatifs et renforcer son mandat de soulager la pauvreté. L'un des principaux avantages comparatifs des deux institutions de Bretton Woods est la prestation d'un soutien technique afin de renforcer l'élaboration des politiques économiques et la capacité institutionnelle. Il s'agit manifestement de la meilleure façon de réduire la conditionnalité au minimum tout en améliorant le climat des investissements et en réduisant l'inégalité des revenus.

Bien que nous puissions faire davantage pour rationaliser les opérations de crédit de nombreux pays partenaires de la BIRD, nous soulignons qu'il faut continuer d'appliquer de solides balises aux projets sociaux et environnementaux. Ces normes rigoureuses sont déterminantes pour que les activités de la Banque continuent d'avoir une forte incidence sur le développement. Il s'ensuit que la Banque doit veiller à ce que ces normes ne soient pas affaiblies dans les pays qui ont accès au financement d'institutions financières privées.



## Petits États

La promotion du programme de développement ne saurait ignorer les défis particuliers que doivent relever les petits États, particulièrement dans la région des Caraïbes. La Banque a un rôle important à jouer pour aider les petits États à se doter des moyens de prospérer au sein d'une économie de plus en plus mondialisée. Il faut manifestement analyser davantage les options en vue de promouvoir la compétitivité, la diversification et l'accroissement des échanges commerciaux. L'érosion persistante des compétences essentielles dans de nombreux petits États, sous l'effet de la migration, constitue un autre défi important. Il est essentiel d'appuyer le développement des ressources humaines à mesure que ces pays développent leurs services et d'autres exportations qui leurs procurent un avantage comparatif. Sur la question connexe des transferts de fonds, nous encourageons la Banque à continuer de travailler avec d'autres institutions financières internationales et les pays partenaires afin de mieux comprendre ces mécanismes et de les rendre plus efficaces. Nous entendons d'ailleurs suivre de près les travaux de la Banque concernant le corridor de transfert de fonds Canada-Caraïbes.

### 3. Renforcer la reddition de comptes par une meilleure gouvernance

Notre troisième priorité consiste à renforcer la reddition de comptes. Au sein de la Banque mondiale, nous comptons y parvenir de diverses façons, notamment par des réformes de la gouvernance. La Banque et le FMI ont des mandats différents et il n'est pas nécessaire que les réformes de gouvernance de ces deux institutions se déroulent à l'unisson. Il est toutefois évident qu'il faut évaluer la meilleure façon d'ajouter au poids des pays en développement au sein des deux institutions. Les discussions à la Banque doivent notamment examiner la façon de rendre la sélection du président plus transparente et responsable, d'accroître les ressources de dotation des pays d'Afrique au sein du Conseil d'administration et d'encourager les pays en développement à utiliser au maximum leur part des ressources de l'IDA. L'institution doit aussi trouver la meilleure façon d'attirer des candidats compétents de pays en développement à des postes de haute direction. À ce propos, je félicite la Banque d'avoir nommé deux Africaines dynamiques à la vice-présidence.

La réforme de la gouvernance doit aussi tenir compte des différences entre les deux institutions de Bretton Woods. Plus particulièrement, les réformes de la Banque mondiale doivent refléter la structure de capital de cette dernière et assurer le maintien de la cote de crédit de la BIRD sur les marchés de capitaux internationaux.

### Conclusion : Assurer la vigueur de l'institution pour l'avenir

En terminant, la Banque mondiale doit absolument demeurer une institution dynamique et viable au sein d'une économie mondiale en évolution. Presque 10 ans se sont écoulés depuis que la situation financière de la Banque a été examinée par un comité indépendant, dans la foulée de la crise financière asiatique. À mon avis, il serait utile de songer sérieusement à mener un nouvel exercice afin d'examiner les répercussions de l'accès plus large de nombreux pays membres à revenu moyen aux marchés de capitaux internationaux sur la situation financière à plus long terme de la Banque, de même que les propositions en vue de considérer le recours à des pratiques plus actives de gestion des risques afin d'accroître le revenu net au cours des prochaines années.



## **Washington, D.C.**

### **Le 21 octobre 2007**

Au nom des pays que je représente, je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Robert Zoellick à titre de nouveau président de la Banque mondiale. M. Zoellick assume ses fonctions à un moment charnière pour la Banque, mais je suis convaincu que sa vaste expérience et ses connaissances approfondies, conjuguées à l'engagement solide pris par la direction et le personnel de la Banque, feront en sorte que celle-ci s'acquittera efficacement de son mandat en matière de développement.

Une bonne part de notre rencontre d'aujourd'hui a été consacrée au rôle futur que doit jouer la Banque mondiale. Nous estimons que deux volets doivent être abordés lors de nos discussions entourant l'orientation stratégique de la Banque. Premièrement, les actionnaires et la Banque doivent concerter leurs efforts afin de bien centrer le rôle de cette institution et, deuxièmement, la structure de gouvernance de celle-ci doit renforcer son obligation de rendre compte et son efficacité. Le succès de ces efforts repose entièrement sur une solide gérance financière, aujourd'hui et demain.

### **Un rôle ciblé pour la Banque mondiale**

D'importants progrès ont déjà été réalisés. Nous applaudissons tout particulièrement à la liste des priorités clés visant l'avancement de la Banque que le président Zoellick a dressée, priorités qui s'appuient sur l'analyse réfléchie menée dans le cadre du processus d'établissement de la stratégie à long terme. Il ne fait aucun doute que les possibilités et les défis mentionnés par le président sont importants pour l'institution. Or, ces priorités globales, et les stratégies sectorielles détaillées, doivent maintenant être transposées en une vision d'ensemble pour le Groupe de la Banque mondiale, ce qui constitue tout un défi. Nous demandons instamment au président de travailler en étroite collaboration avec le Conseil d'administration pour veiller à ce que la dernière main soit mise à la stratégie de sorte qu'elle soit instaurée en temps opportun.

L'orientation stratégique de la Banque doit rejoindre ses compétences névralgiques et ses avantages comparatifs. À ce chapitre, nous faisons ressortir quatre points clés :

- Premièrement, pour progresser, la Banque devra relever le défi qui consiste à mettre en œuvre sa stratégie de manière à en assurer la pertinence au niveau des pays. Elle doit surtout arriver à équilibrer ses stratégies de développement déterminées par les pays – qui revêtent une importance absolue quant à l'obtention de résultats sur le terrain – et la nécessité de cibler son soutien sur les secteurs où elle jouit d'un avantage comparatif. Cette situation se révélera particulièrement exigeante pour la Banque à mesure qu'elle assume un rôle plus vaste dans des dossiers mondiaux. Quant à nous, nous sommes d'avis que les actionnaires doivent reconnaître que la Banque doit se montrer plus sélective et concentrer ses efforts sur les secteurs où elle est assurée d'exercer la plus grande incidence possible.
- Deuxièmement, plus de mesures s'imposent pour veiller à ce que les donateurs coordonnent leurs efforts en fonction d'une seule stratégie dirigée par les pays. À cette fin, la Banque se doit de poursuivre ses efforts pour conclure des partenariats avec d'autres donateurs et avec le système des Nations Unies, surtout en ce qui concerne les États fragiles. Pour y arriver, il faudra arriver à la répartition optimale des tâches et, à ce chapitre, la Banque devrait mieux cerner ses forces et ses faiblesses par rapport aux autres. Il est tout aussi important que les institutions qui composent le Groupe de la Banque mondiale collaborent et soutiennent l'objectif global qu'est la réduction de la pauvreté. À cet égard, nous sommes heureux de constater que la Société financière internationale



(SFI) a transféré 1,75 milliard de dollars américains à l'Association internationale de développement (IDA) pour l'aider à se concentrer davantage sur le développement du secteur privé, puisque la vigueur du secteur privé est le gage d'une croissance soutenue.

- Troisièmement, la Banque doit se pencher davantage sur les moyens novateurs de mobiliser et d'utiliser les investissements du secteur privé. Cet élément revêt une importance particulière dans l'examen que mène la Banque sur le rôle qu'elle doit jouer au plan de la fourniture de biens collectifs mondiaux, notamment dans les secteurs de la santé et des changements climatiques. La taille des problèmes financiers associés à ces dossiers dépasse la portée de ce que les gouvernements sont en mesure de fournir eux-mêmes, et nous ne pouvons nous attendre à réussir si ce défi n'est pas également relevé sur les marchés.
- Quatrièmement, il sera capital d'obtenir des résultats. Il est essentiel de recueillir des données exactes, opportunes et utiles pour bien comprendre les progrès réalisés et les défis qui subsistent. Puisque la capacité d'un pays de recueillir et d'évaluer des statistiques est cruciale dans le cadre des efforts de surveillance des résultats, nous devons continuer d'appuyer le Programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque. Or, il est encore plus difficile de mesurer les résultats dans le contexte des biens collectifs mondiaux.

Nous profitons également de l'occasion pour féliciter la Banque pour les travaux significatifs qu'elle a réalisés dans plusieurs domaines.

**États fragiles :** Les travaux que la Banque exécute dans les États fragiles viennent renforcer ceux de donateurs bilatéraux, comme le Canada et l'Irlande, dans un certain nombre de pays, dont l'Afghanistan, Haïti et le Soudan. Le soutien qu'elle accorde aux États fragiles intègre judicieusement les nouvelles pratiques exemplaires, notamment la prestation d'une aide financière à plus long terme dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA. Le renouvellement proposé de la coopération avec le système des Nations Unies, qui se fonde sur une répartition claire des tâches, arrive à point nommé. Le Canada et l'Irlande appuient de manière notable le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan (FASRA). Nous sommes d'avis qu'il constitue un modèle de « pratiques exemplaires » pour structurer et gérer les fonds de fiducie dans des situations postérieures à des conflits. Nous devons tous veiller à ce que les résultats de développement solides du FASRA soient non seulement atteints, mais aussi mieux communiqués aux Afghans et aux intervenants externes.

**IDA :** Nous reconnaissons le rôle particulier que l'Association internationale de développement est appelée à jouer pour créer un environnement, ou une plate-forme, d'habilitation qui permettra d'exécuter avec succès les autres programmes bilatéraux et verticaux. Le Canada, l'Irlande et les États des Caraïbes soutiennent vigoureusement les travaux de la Banque pour venir en aide aux pays les plus pauvres. Nous estimons que les contributions versées à l'IDA sont judicieuses. Et c'est pourquoi nous applaudissons aux engagements récents de la SFI et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) de verser 3,5 milliards de dollars américains dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous attendons avec impatience la rencontre des délégués de l'IDA, qui doit se tenir le mois prochain à Dublin (Irlande), et nous espérons un aboutissement heureux de la Quinzième reconstitution.

**Petits États :** La promotion du programme de développement doit tenir compte des défis particuliers que doivent relever les petits États, particulièrement dans la région des Caraïbes. Le mécanisme d'assurance contre les catastrophes dans les Caraïbes et l'étude sur le corridor des versements Canada-Caraïbes représentent deux initiatives importantes dans la région. Cependant, la criminalité et la violence sont devenues un problème de taille en matière de développement, non seulement dans



cette région mais aussi à l'échelle mondiale, comme ONU-Habitat le signalait dernièrement dans un rapport. Cette tendance, surtout chez les jeunes hommes, est à la hausse et mine les efforts d'amélioration de la gouvernance, des climats d'investissement et d'intégration régionale. La communauté internationale doit se pencher de nouveau attentivement sur cette question.

## **Saine gouvernance et reddition de comptes**

Au moment de redéfinir et de cibler son orientation stratégique, la Banque se doit de reconnaître les questions liées à la gouvernance et de suivre l'évolution de l'économie mondiale pour assurer sa propre légitimité et crédibilité. Les actionnaires doivent entamer un débat sérieux sur la manière de faire avancer le dossier et sur l'établissement d'un processus assorti de calendriers définis d'avance.

Depuis longtemps, on s'inquiète de la question des voix exprimées à la Banque mondiale, comme ce fut le cas au Fonds monétaire international (FMI). Malgré les liens existant entre les structures de participation du FMI et de la Banque mondiale, les discussions entourant la réforme de la Banque mondiale doivent tenir compte des divergences en matière de structures de propriété ainsi que des rôles différents que les deux institutions assument dans la communauté mondiale.

Nous serions prêts à accepter un programme prévoyant au moins le doublement des voix de base afin d'améliorer le droit de vote des membres les plus petits et les plus pauvres de la Banque. Toutefois, pour veiller à ce que tous les membres en développement en profitent, nous serions par ailleurs favorables à des propositions d'augmentations sélectives du capital. Il importera de s'assurer que les éventuels rajustements des participations continuent de se fonder principalement sur le poids de chaque membre dans l'économie mondiale. De plus, nous devons porter attention à la nécessité de préserver la capacité de la BIRD de contracter sur les marchés de capitaux internationaux des emprunts aux taux d'intérêt les moins élevés qui soient.

Or, la réforme de la voix exprimée pourrait tirer parti d'une approche à plusieurs volets qui va bien au-delà des hausses des votes de base et des augmentations du capital. Nous serions disposés à examiner des moyens de faire en sorte que la Banque reconnaisse mieux le soutien solide et constant que des membres n'hésitent pas à lui accorder, notamment par l'entremise des contributions à l'IDA et des autres dépenses de la Banque au titre de l'aide publique au développement. À ce chapitre, nous encourageons les pays en développement à utiliser au maximum leur part des ressources de l'IDA. L'institution doit aussi trouver la meilleure façon d'attirer des candidats compétents de pays en développement à des postes de haute direction. À ce propos, je félicite la Banque d'avoir nommé M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala au poste de directrice générale.

## **Une gérance financière rigoureuse**

La nécessité d'assurer une gérance financière rigoureuse, sur laquelle repose l'avancement d'une solide Banque mondiale, sous-tend l'ensemble des efforts que nous déployons. Le modèle opérationnel de la Banque doit évoluer si nous voulons qu'il continue de satisfaire aux demandes des membres et de fournir les services qui réussissent à traiter de l'éventail des besoins du développement. C'est pourquoi, je demande instamment que soit mené un examen exhaustif de la situation financière à long terme de la Banque, et ce, dans le dessein de cerner des gains d'efficacité appréciables ainsi que de mieux comprendre les ponctions croissantes sur les revenus nets et les possibilités de mettre les ressources de la Banque à contribution pour combler les besoins en matière de développement. Un tel examen devrait constituer une composante importante du processus d'établissement de la stratégie à long terme.



## **Annexe 3**

### **Communiqués de 2007 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international**

**Washington, D.C.**

**Le 14 avril 2007**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa quinzième réunion à Washington le 14 avril 2007 sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

#### **Économie mondiale et marchés financiers – Perspectives, risques et ripostes**

2. Le Comité note avec satisfaction la persistance d'une expansion vigoureuse et généralisée de l'économie mondiale. La croissance est plus équilibrée entre les régions et devrait rester vigoureuse en 2007 et en 2008. La stabilité financière mondiale continue de reposer sur de solides fondements économiques. Les facteurs de dégradation qui doivent être surveillés en permanence tiennent à la possibilité d'une réévaluation des risques dans les conditions sur les marchés financiers internationaux, d'un ralentissement plus marqué que prévu de l'économie américaine et d'une résurgence des tensions inflationnistes résultant du rétrécissement des écarts de production ou d'une remontée éventuelle des cours du pétrole. Étant donné le risque que représenteraient pour l'économie mondiale une montée du protectionnisme et la nette perte de croissance en cas d'échec du cycle de Doha, la politique commerciale revêt une importance primordiale pour le moyen terme. Le Comité note avec satisfaction les progrès accomplis sur le plan de la stratégie arrêtée pour faciliter une résorption ordonnée des déséquilibres mondiaux à moyen terme, de même que la place centrale qui continue d'être accordée à sa mise en œuvre dans les activités de surveillance du FMI. Le Comité encourage l'adoption de politiques permettant aux pays de tirer parti de la mondialisation financière tout en limitant les facteurs de vulnérabilité.
3. Dans les pays avancés, la politique monétaire doit rester axée sur le maintien de la stabilité des prix tout en tenant compte de la situation des différents pays. Les positions budgétaires se renforcent, et le moment est opportun pour faire encore avancer le rééquilibrage des finances publiques et les réformes fondamentales qui assureront la viabilité des finances publiques à long terme. L'accent doit être mis sur les mesures qui garantissent la viabilité des systèmes de santé et de retraite en prévision du vieillissement de la population. La croissance potentielle sera rehaussée par des réformes visant à développer la capacité de la main-d'œuvre à s'adapter à la mondialisation et à en tirer pleinement parti, auxquelles s'ajoutent dans nombre de pays de nouvelles initiatives pour accroître la productivité et intensifier la concurrence sur les marchés de produits et de services et de nouvelles mesures favorisant la liberté des échanges et l'accès aux marchés.
4. Les pays émergents et les autres pays en développement continuent d'enregistrer une croissance vigoureuse et d'améliorer leur capacité de résistance à des turbulences éventuelles sur les marchés financiers et à la volatilité des cours des produits de base. Pour consolider ces progrès et stimuler une croissance soutenue et partagée par le plus grand nombre, ils devront continuer de s'appliquer à renforcer les positions budgétaires et améliorer les pratiques de gestion de la dette, à asseoir la crédibilité de leurs politiques monétaires et budgétaires, et à assurer la viabilité de leurs positions extérieures. À moyen terme, il reste prioritaire de faire avancer les réformes qui permettront aux marchés financiers intérieurs de mieux fonctionner, et amélioreront le climat des affaires et de l'investissement. Dans certains pays affichant des excédents, il demeure nécessaire de stimuler la demande intérieure et de permettre une plus grande souplesse du taux de change.



5. Le Comité juge particulièrement encourageante la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique subsaharienne. Il appelle les pays pauvres et les donateurs à continuer de collaborer pour s'appuyer sur ces bons résultats de manière à se rapprocher plus rapidement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays doivent mener avec persévérance des politiques macroéconomiques et des réformes bien conçues pour favoriser la mise en place d'économies de marché dynamiques et diversifiées. La communauté internationale doit soutenir les efforts déployés par ces pays en leur accordant une aide accrue et plus efficiente, notamment en donnant suite à la promesse faite par les bailleurs de fonds de doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne d'ici 2010. Le Comité souligne qu'il est important de poursuivre la libéralisation du commerce et de tenir les engagements de l'Aide pour le commerce. Dans ce contexte, il espère que le Cadre intégré renforcé sera mis en place rapidement.
6. Le Comité accueille avec satisfaction le rapport que lui ont remis le Directeur général et les participants à la consultation multilatérale sur les déséquilibres mondiaux lancée à la suite de la réunion du printemps 2006 du CMFI. Il convient que la résorption des déséquilibres d'une manière compatible avec la poursuite de la croissance mondiale est la responsabilité de tous, et il note que les plans d'action énoncés par les participants – l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis, le Japon et la zone euro – représentent une nouvelle avancée dans la mise en œuvre de la stratégie que le Comité a définie et adoptée antérieurement. Le Comité note aussi que, d'après l'évaluation des services du FMI, à mesure que ces politiques seront mises en œuvre, elles contribueront sensiblement à la réduction des déséquilibres mondiaux. Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent, il considère que la formule de la consultation multilatérale a été utile pour traiter des questions d'intérêt mondial par le débat et la coopération entre les membres et devrait être un instrument précieux à l'avenir pour améliorer et approfondir la surveillance du FMI. Le Comité attend avec intérêt l'examen par le Conseil d'administration du déroulement et des conclusions de la première consultation multilatérale et des leçons à en tirer pour l'avenir.
7. Le Comité prend note avec intérêt de la reprise des négociations commerciales du cycle de Doha et appelle les pays membres de l'OMC à œuvrer avec une ardeur accrue à obtenir d'urgence un résultat ambitieux. S'appuyant sur le rapport de Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, concernant l'état d'avancement des négociations, le Comité compte sur une forte impulsion politique des pays qui jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans les négociations pour réussir la percée nécessaire. Il souligne que tous les pays membres ont tout à gagner à ce que le cycle de Doha pour le développement ait pour résultat de stimuler la croissance et de favoriser le développement économique en réduisant les obstacles au commerce et en renforçant le système commercial multilatéral. Le Comité est d'avis qu'il est extrêmement important de veiller à ce que les bienfaits de la mondialisation soient largement partagés et contribuent à réduire la pauvreté et les disparités de revenus.

### **Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI**

8. Le Comité note avec satisfaction les mesures qui sont prises pour renforcer et moderniser la surveillance exercée par le FMI afin que celle-ci soit efficace alors que la mondialisation s'approfondit. Il appelle le Conseil d'administration à continuer de considérer prioritaire la poursuite des travaux sur tous les aspects de cette réforme, notamment l'actualisation de la décision de 1977 sur la surveillance des politiques de change. L'objectif doit être d'améliorer la qualité de la surveillance, de même que son recentrage, sa franchise et son impartialité. Dans cette optique, il importe de se placer dans une perspective à moyen terme et de veiller à la stabilité extérieure. À cet égard, le Comité attend avec intérêt l'examen du rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur l'évaluation des conseils du FMI en matière de politique de change. Le Comité convient que, afin d'obtenir un large soutien parmi les pays membres, les principes ci-après



doivent orienter la poursuite des travaux : premièrement, il ne doit y avoir aucune nouvelle obligation, et le dialogue et la persuasion doivent rester parmi les principaux piliers d'une surveillance efficace; deuxièmement, il importe de prendre dûment en compte la situation particulière des pays et insister sur l'égalité de traitement; et, troisièmement, il convient de rester souple, afin que la surveillance puisse continuer à évoluer.

9. Le Comité soutient les efforts déployés pour améliorer la manière dont les questions touchant aux secteurs financiers, aux marchés de capitaux et aux taux de change sont traitées dans le cadre de la surveillance, et pour recentrer celle-ci sur les principaux risques auxquels sont exposés les pays membres et sur les effets de contagion entre pays. Il prend acte des efforts déployés par le FMI pour améliorer la méthode suivie pour évaluer l'efficacité de la surveillance. Le Comité salue la poursuite des travaux du Conseil concernant l'indépendance et la responsabilité dans le cadre de la surveillance, ainsi que la question d'un mandat qui pourrait fixer clairement les priorités de la surveillance. Il se félicite que le FMI accorde la priorité aux efforts visant à permettre à la communauté internationale de mieux comprendre les questions de stabilité financière, et ce souci est appelé à occuper une place de plus en plus importante dans la surveillance exercée par le FMI. Le Comité s'attend à ce que le FMI prenne de nouvelles mesures pour promouvoir le dialogue sur les moyens de mettre l'innovation et les marchés financiers au service de la croissance économique et de la stabilité financière – éventuellement par de nouvelles consultations multilatérales. Le Comité attend avec intérêt de pouvoir examiner la rationalisation des consultations au titre de l'article IV.
10. Conscient de la nécessité que le FMI dispose de sources de revenu plus stables et plus prévisibles, le Comité remercie le Comité de personnalités éminentes chargé d'étudier un mode de financement du FMI viable à long terme, de son rapport qui recommande un ensemble de mesures destinées à faire en sorte que le revenu du FMI soit davantage à la mesure de ses diverses activités<sup>18</sup>. Le Comité considère que ce rapport offre un point de départ solide pour la poursuite des travaux en vue de la mise au point d'un nouveau modèle visant à élargir sa base de revenu, qui puisse recueillir un large soutien des pays membres. Le Comité s'attend à ce que le Directeur général prépare des propositions de nouveau modèle de revenu à l'attention du Conseil d'administration. Il souligne que, pour garantir la viabilité de la position budgétaire globale du FMI afin de permettre la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme, il faut aussi agir du côté des dépenses. Cela implique désormais des réductions des dépenses réelles. Le Comité salue les efforts que le FMI déploie actuellement pour améliorer l'allocation de ses ressources et le rapport coût-efficacité de ses activités, selon les priorités de la stratégie à moyen terme. Il prendra connaissance avec intérêt du rapport d'étape sur les questions touchant aux dépenses.
11. Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre en œuvre le programme de réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI adopté par le Conseil des Gouverneurs à Singapour, en respectant le calendrier fixé par la résolution. Il se félicite du large consensus qui s'est dégagé au Conseil d'administration sur le cadre juridique de l'amendement des Statuts concernant les voix de base. Le Comité salue les premières discussions informelles du Conseil sur la nouvelle formule de calcul des quotes-parts et souligne qu'il importe d'adopter une formule qui soit simple et transparente et permette de tenir compte du poids relatif des pays membres dans l'économie mondiale. Cette réforme entraînerait une augmentation de la part des économies dynamiques, dont beaucoup sont des pays émergents, qui ont vu s'accroître leur poids et leur rôle dans l'économie mondiale. Le Comité insiste aussi sur l'importance de renforcer la représentation et la participation des pays à

---

<sup>18</sup> Le Comité de personnalités éminentes était composé de Andrew Crockett (Président), Hamad Al-Sayari, Mohamed El-Erian, Alan Greenspan, Tito Mboweni, Guillermo Ortiz, Jean-Claude Trichet et Zhou Xiaochuan.



faible revenu; l'un des principaux moyens d'y parvenir consiste à relever le nombre des voix de base, en préservant au moins la part de ces pays dans le total des voix. Le Comité demande au Conseil d'administration de considérer comme prioritaire la poursuite de ses travaux sur le programme de réforme.

12. Le Comité attache une grande importance à ce que le FMI prenne de nouvelles mesures pour renforcer son engagement dans les pays émergents. Il salue les progrès qui ont été accomplis récemment dans le sens d'une clarification de certains des principaux aspects d'un nouvel instrument de liquidité destiné aux pays ayant accès aux marchés des capitaux. Le Comité demande au FMI d'accélérer ses travaux en vue de surmonter les difficultés posées par la mise au point d'un instrument capable de renforcer le soutien que le FMI apporte aux politiques bien conçues de ces pays et de garantir l'accès en temps voulu à un financement substantiel en cas de besoin, tout en préservant les ressources du FMI et en tenant dûment compte des interactions avec les facilités existantes du FMI.
13. Le Comité attend avec intérêt des progrès sur le plan des mesures prises pour aider les pays membres à développer leurs secteurs financiers, notamment leurs marchés de capitaux. Il attend aussi le réexamen de la politique de prêt du FMI à l'égard des pays membres en situation d'arriérés. Le Conseil d'administration devrait aussi achever sa revue des commissions appliquées à l'aide financière du FMI, ainsi que la structure des échéances de celle-ci.
14. Le Comité souligne que le FMI doit rester pleinement engagé aux côtés des pays à faible revenu pour les aider à parvenir à une stabilité macroéconomique propice à une croissance soutenable, dont dépend la réalisation des OMD. Cet engagement suppose notamment une aide financière et un soutien à la politique économique bien étudiés dans le contexte de la surveillance, des accords appuyés par lui et de l'assistance technique. Le Comité demande que les efforts se poursuivent pour aider les pays à récolter les fruits de l'augmentation de l'aide et de l'allègement de dette, et à éviter de retomber dans le surendettement. Le Comité salue les améliorations apportées récemment au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Il invite instamment tous les créanciers et tous les emprunteurs à travailler avec la Banque mondiale et le FMI pour que ce cadre serve à promouvoir la cohérence et la responsabilité dans les pratiques de prêt, à déceler au plus vite les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement et à assurer l'appropriation des stratégies en matière de dette par les pays eux-mêmes. Le Comité attend avec intérêt que les travaux se poursuivent sur le rôle du FMI dans la stratégie de réduction de la pauvreté et sa collaboration avec les bailleurs de fonds.
15. Le Comité remercie de leur travail les membres du Comité externe d'examen de la collaboration FMI-Banque mondiale<sup>19</sup>. Il se félicite du message du rapport selon lequel une culture de coopération étroite entre le FMI et la Banque mondiale, qui tienne compte des avantages comparatifs des deux institutions, ainsi que de leurs missions et responsabilités respectives, est essentielle pour servir les pays membres de manière plus efficace et plus efficiente. Le Comité attend avec intérêt les propositions des deux institutions pour renforcer leur collaboration.

---

<sup>19</sup> Le Comité externe d'examen était composé de Pedro Malan (Président), de Michael Callaghan, de Caio Koch-Weser, de William McDonough, de Sri Mulyani Indrawati et de Ngozi Okonjo-Iweala.



## **Autres questions**

16. Le Comité appelle à une coopération plus étroite entre le FMI et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) afin de promouvoir une meilleure mise en œuvre des normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et il encourage la publication d'évaluations complètes par pays.
17. Le Comité recommande aux pays membres d'accepter le quatrième amendement des Statuts du FMI concernant une allocation spéciale de DTS à caractère exceptionnel.
18. Le Comité apprécie particulièrement la contribution qu'apporte le BIE en promouvant la culture d'apprentissage du FMI et en facilitant la supervision et la gouvernance. Il prend note avec satisfaction du rapport d'évaluation « Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne » et des mesures prises pour veiller à ce que les recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration soient effectivement intégrées dans les activités du FMI.
19. Le Comité remercie Agustín Carstens du travail qu'il a accompli en tant que Directeur général adjoint et lui adresse tous ses vœux de succès dans ses nouvelles responsabilités de Ministre des finances et de la dette publique du Mexique et de Président du Comité du développement.
20. La prochaine réunion du CMFI aura lieu à Washington le 20 octobre 2007.



## **Washington, D.C.**

### **Le 20 octobre 2007**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa seizième réunion à Washington, le 20 octobre 2007, sous la présidence de M. Tommaso Padoa-Schioppa, Ministre de l'économie et des finances de l'Italie. Le Comité souhaite la bienvenue à M. Tommaso Padoa-Schioppa, nouveau président du CMFI ; il exprime sa profonde reconnaissance à M. Gordon Brown pour la contribution inestimable qu'il a apportée à ses travaux et à ceux du FMI pendant les huit années qu'il a passées à la présidence du Comité, et lui adresse ses meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

### **Économie mondiale et marchés financiers – Perspectives, risques et ripostes**

2. Le Comité se félicite de la vigueur de la croissance mondiale au premier semestre de 2007. Il note que l'économie mondiale continue de reposer sur des paramètres fondamentaux solides et sur la croissance robuste des pays émergents et d'autres pays en développement. Les turbulences récentes sur les marchés financiers dans les pays avancés devraient peser sur la croissance à court terme et les risques de révision à la baisse des prévisions ont augmenté. Le Comité souligne qu'il est important de mener des politiques macroéconomiques saines à moyen terme, ainsi que de rester vigilant pour veiller à ce que les marchés financiers fonctionnent bien et renforcer les fondements d'une croissance élevée et durable. Le Comité note avec satisfaction la solidité des pays émergents et d'autres pays en développement face aux récentes turbulences financières.
3. Les banques centrales des pays avancés ont contribué de façon déterminante au bon fonctionnement des marchés monétaires en injectant les liquidités nécessaires tout en veillant à ce que les marchés financiers continuent d'opérer de manière efficace. Par ailleurs, la politique monétaire doit se concentrer sur la stabilisation des prix tout en restant fondée sur une évaluation rigoureuse des perspectives d'inflation, qui tient compte à la fois des tensions inflationnistes résultant du resserrement des marchés des produits de base et de la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, ainsi que des risques de révision à la baisse de la croissance.
4. Les ministres et les gouverneurs des banques centrales ont tenu aujourd'hui une discussion utile sur les leçons des turbulences actuelles sur les marchés financiers, et ils sont déterminés à continuer d'analyser ensemble, y compris dans un cadre multilatéral, la nature de ces turbulences, ainsi qu'à examiner les enseignements à en tirer et les actions nécessaires pour éviter de nouveaux remous. Le Comité convient que l'innovation et la titrisation, tout en ayant contribué à diversifier les risques et à rendre les marchés plus efficaces, ont aussi posé de nouveaux défis qui appellent des solutions appropriées.
5. Le Comité souligne que les autorités nationales, les organismes de normalisation, le Forum sur la stabilité financière, la Banque des règlements internationaux et le FMI, travaillant de concert et dans le cadre de leur mandats respectifs, ont des rôles complémentaires à jouer dans l'analyse des questions de stabilité financière, l'identification et la correction de déficits d'information, et l'organisation de forums de discussion et d'action. Parmi les questions à étudier figurent, entre autres : les pratiques de gestion des risques liés aux produits structurés complexes; l'évaluation et la prise en compte des instruments hors bilan, notamment en période de tension; la clarification du traitement des produits complexes par les agences de notation, les principes de base du contrôle prudentiel des entités financières réglementées de même que la gestion de la liquidité. Le Comité fera le point des travaux entrepris lors de sa prochaine réunion.
6. Le Comité se félicite que les questions relatives au secteur financier soient mieux prises en compte dans les travaux du FMI. Il appelle à redoubler d'efforts pour élargir et approfondir les compétences financières du FMI en vue d'anticiper les problèmes et pour mieux intégrer les résultats de la surveillance multilatérale exercée par le FMI dans sa surveillance régionale et



bilatérale. Le Comité note également l'importance croissante des fonds souverains sur les marchés financiers internationaux. Tout en reconnaissant le rôle positif de ces fonds dans l'augmentation de la liquidité des marchés et l'allocation des ressources financières, le Comité accueille favorablement les travaux engagés par le FMI pour analyser les questions qui se posent aux investisseurs et aux bénéficiaires de ces flux, y compris l'ouverture d'un dialogue sur le recensement des meilleures pratiques. Le Comité souligne qu'il importe de résister au protectionnisme et de maintenir un système financier mondial ouvert.

7. Le Comité souligne qu'il importe de continuer de renforcer les fondements d'une croissance élevée et durable à moyen terme. De nombreux pays doivent exécuter des programmes ambitieux de rééquilibrage budgétaire à moyen terme pour faire face aux pressions du vieillissement démographique sur les dépenses sociales. Parmi les réformes structurelles qui permettront de tirer pleinement profit des occasions offertes par la mondialisation et les progrès technologiques devraient figurer la poursuite de la libéralisation du secteur des services dans les pays avancés, ainsi que l'amélioration des infrastructures et du climat des affaires, et la mise en place d'un secteur financier solide dans les pays émergents et les autres pays en développement. Pour faire face au creusement des disparités de revenus, le Comité souligne qu'il importe de renforcer l'éducation, de créer des emplois dans les secteurs les plus dynamiques, de mener des politiques fiscales bien conçues et de prévoir des dispositifs de protection adéquats. La poursuite de la libéralisation des échanges, l'amélioration de l'accès aux marchés et la concrétisation des engagements d'aide par les donateurs seront essentiels pour que les pays à faible revenu poursuivent durablement leur croissance vigoureuse.
8. Le Comité appelle à l'exécution soutenue des plans d'action réaffirmés lors de la réunion du CMFI du printemps 2007 par les participants à la consultation multilatérale sur les déséquilibres mondiaux. Il réitère qu'il est de la responsabilité de tous de veiller à la résorption ordonnée des déséquilibres mondiaux, tout en maintenant la croissance mondiale. Cela suppose un accroissement de l'épargne nationale aux États-Unis, notamment grâce à la poursuite du rééquilibrage budgétaire, de nouveaux progrès dans les réformes propices à la croissance en Europe, la poursuite des réformes structurelles et du rééquilibrage budgétaire au Japon, des réformes qui stimulent la demande intérieure dans les pays émergents d'Asie, ainsi qu'un assouplissement des taux de change dans plusieurs pays qui affichent un excédent, et une augmentation des dépenses compatible avec les capacités d'absorption et la stabilité macroéconomique dans les pays exportateurs de pétrole.
9. Le Comité exprime sa préoccupation face à l'absence persistante de progrès dans les négociations commerciales multilatérales de Doha et engage vivement les membres de l'OMC à travailler ensemble à une conclusion rapide et ambitieuse du cycle de négociations commerciales de Doha lancé en 2001 pour être un cycle du développement.

### **Mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du FMI : priorités**

10. Le Comité souligne qu'il est primordial d'appliquer le programme de réforme des quotes-parts et de la représentation adopté par le Conseil des gouverneurs à Singapour. Il salue le rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, prend note des progrès qui ont été accomplis sur plusieurs aspects du programme et engage le Conseil d'administration à continuer de rechercher un accord en respectant le calendrier et les objectifs de la Résolution de Singapour. En particulier, le Comité est favorable à ce que le PIB soit la variable la plus importante de la nouvelle formule de calcul. Il considère aussi que le PIB-PPA doit jouer un rôle, de même qu'un facteur de compression. Le Comité souligne que l'augmentation totale des quotes-parts doit être de l'ordre de 10 %, avec au moins un doublement des voix de base. Il réaffirme que la réforme doit renforcer la représentation des économies dynamiques – dont beaucoup sont des économies de



marché émergentes – dont le poids et le rôle dans l'économie mondiale se sont accrus. La deuxième série de réformes devrait avoir notamment pour résultat une nouvelle augmentation du pouvoir de vote du groupe des pays émergents et en développement. Le Comité souligne aussi qu'il importe d'accroître la participation et la représentation des pays à faible revenu. Il encourage le Conseil d'administration à poursuivre ses travaux afin qu'un accord puisse être trouvé sur tous les éléments du programme de réforme d'ici les réunions du printemps 2008.

11. Le Comité reconnaît que le FMI a besoin de trouver des sources de revenu plus prévisibles et plus stables pour financer ses diverses activités. Il se félicite des progrès qui ont été réalisés dans la mise au point de directives opérationnelles pour donner suite aux recommandations du Comité de personnalités éminentes présidé par M. Andrew Crockett. Le Comité note qu'il faudra agir à la fois sur les recettes et sur les dépenses pour assurer la viabilité des finances du FMI. Tout en saluant les efforts que le FMI déploie actuellement pour réduire ses dépenses de fonctionnement, le Comité estime qu'il est nécessaire de réaliser encore des gains d'efficacité et des économies en fixant des priorités pour l'ensemble de l'institution. Cela doit être accompli dans le cadre d'une nouvelle enveloppe budgétaire à moyen terme, sans entamer la capacité du FMI de s'acquitter de sa mission fondamentale. Le Comité demande donc au Conseil d'administration de préparer des propositions spécifiques concernant le nouveau modèle de financement et le nouveau cadre de dépenses pour sa réunion du printemps 2008, et d'adopter une nouvelle enveloppe budgétaire à moyen terme détaillée pour l'exercice 2009 qui soit compatible avec le cadre de recettes et de dépenses en cours d'élaboration.
12. Le Comité se félicite des progrès qui ont été réalisés dans le sens du renforcement de la surveillance exercée par le FMI, à savoir : l'adoption en juin 2007 de la décision sur la surveillance bilatérale; l'accord de principe sur l'adoption par le Conseil d'administration d'une déclaration sur les priorités de la surveillance dans le contexte de l'examen triennal de la surveillance de 2008, destinée à orienter les activités de surveillance du FMI et à renforcer sa responsabilité; et la prise en compte systématique des questions touchant au secteur financier dans l'analyse macroéconomique et dans la surveillance bilatérale. L'application impartiale de la nouvelle décision constitue un élément essentiel de la Stratégie à moyen terme. Le Comité prendra connaissance avec intérêt des progrès accomplis et des résultats obtenus dans tous ces domaines ainsi que de l'évaluation prochaine des effets de la rationalisation des consultations au titre de l'article IV.
13. Le Comité approuve la priorité que le FMI accorde, dans les conseils qu'il donne aux économies de marché émergentes, à l'identification en temps voulu des facteurs de vulnérabilité, à l'amélioration des pratiques de gestion de la dette et au développement des marchés financiers locaux, et à l'élaboration de politiques appropriées pour faire face à l'afflux massif de capitaux. Le Comité prend note des travaux entrepris pour mettre au point un nouvel instrument de liquidité visant à aider les pays à prévenir les crises tout en prévoyant des garanties suffisantes pour les ressources du FMI. Si un soutien s'est exprimé en faveur d'éléments fondamentaux de cet instrument, la demande qu'il pourrait susciter ainsi que des aspects importants de mise au point continuent de susciter des préoccupations auxquelles il convient de répondre. Le Comité demande au Conseil d'administration de poursuivre ses travaux sur la conception de cet instrument en tenant dûment compte des rapports de celui-ci avec les facilités existantes et des avis de ses utilisateurs potentiels. Il attend avec intérêt le suivi de l'examen des commissions et des échéances dont est assortie l'aide financière du FMI ainsi que l'examen de la politique de prêt du FMI aux pays en situation d'arriérés.
14. Le Comité se félicite des progrès réalisés dans la clarification du rôle du FMI dans les pays à faible revenu. Ce rôle recouvre une assistance bien conçue sous la forme d'aide financière et d'un soutien aux politiques économiques dans le cadre de la surveillance, des accords avec le FMI et l'assistance technique. Le Comité attend avec intérêt la mise en place d'un cadre opérationnel global qui



mettra à profit les différents volets des activités du FMI dans les pays à faible revenu afin de recentrer et de rendre plus efficace son engagement aux côtés de ces pays. Le Comité souligne qu'il importe que les engagements d'aide pour le commerce soient suivis d'effet et il encourage les initiatives lancées par l'OMC et d'autres institutions pour accroître cette aide et en améliorer la coordination et le décaissement. Le Comité considère comme une tâche hautement prioritaire d'aider les pays à recueillir les fruits de l'augmentation de l'aide et de l'allègement de dette tout en évitant de se surendetter de nouveau. Il salue les initiatives qui ont été prises récemment afin d'aider les pays à faible revenu à tirer parti du cadre de viabilité de la dette pour mettre au point des stratégies d'endettement à moyen terme ainsi que les efforts déployés pour promouvoir la viabilité des prêts. Il demande à tous les créanciers et emprunteurs de se servir de ce cadre comme principal moyen de suivre des pratiques responsables et transparentes. Le Comité invite instamment tous les bailleurs de fonds publics bilatéraux et les créanciers bancaires à participer pleinement à l'initiative PPTE; il se déclare préoccupé par la recrudescence des actions en justice contre les PPTE, qui complique gravement la mise en œuvre de l'initiative. Le Comité espère que des progrès seront réalisés au plus vite en ce qui concerne les assurances de financement de la part de pays membres pour permettre au Libéria de bénéficier de l'allègement de dette. Le FMI se tient prêt à examiner d'autres cas similaires en temps utile.

15. Le Comité salue le Plan d'action conjoint des directions de la Banque mondiale et du FMI, qui encouragera une coopération plus étroite et plus efficace entre les deux institutions ainsi qu'un partage plus clair de leurs responsabilités respectives, notamment dans le cadre de leurs activités dans les pays à faible revenu.

### **Autres questions**

16. Le Comité recommande aux États membres d'accepter le Quatrième amendement aux Statuts en vue d'une allocation spéciale ponctuelle de DTS.
17. Le Comité apprécie beaucoup la contribution que le BIE apporte au FMI en y promouvant la culture d'apprentissage et en facilitant le contrôle et la bonne gouvernance. Il se félicite que le cadre renforcé d'application des recommandations du BIE approuvé par le Conseil d'administration soit aujourd'hui complètement opérationnel.
18. Le Comité rend hommage à M. Rodrigo de Rato pour le talent avec lequel, en tant que Directeur général, il a donné une direction stratégique au Fonds monétaire international. Architecte de la Stratégie à moyen terme du FMI, il a doté l'institution de la capacité de relever les défis que présente l'évolution rapide de l'économie mondiale. M. de Rato a œuvré à une meilleure prise en compte des questions relatives au secteur financier dans les travaux du FMI et il a lancé une réforme audacieuse pour renforcer la participation et la représentation des pays à faible revenu et des pays émergents au sein de l'institution. Il a clarifié le rôle du FMI dans la surveillance bilatérale qu'il exerce et il a mené à bien la mise en place du nouvel instrument de consultation multilatérale. Les talents de persuasion de M. de Rato, avec lesquels il a su convaincre les pays membres de la nécessité pour le FMI d'adopter un nouveau modèle de financement, ont permis d'engager une réflexion stratégique sur les recettes et les dépenses du FMI en vue de garantir la viabilité financière de l'institution dans le nouvel environnement international. Le Comité tient à remercier M. de Rato de son dévouement et de sa clairvoyance grâce auxquels le FMI est aujourd'hui plus fort pour affronter l'avenir avec sérénité.
19. Le Comité se félicite vivement de la nomination de M. Dominique Strauss-Kahn au poste de Directeur général du FMI et il se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui pour relever les défis à venir.
20. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 12 avril 2008.



## **Annexe 4**

### **Communiqués de 2007 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international**

**Washington, D.C.**

**Le 15 avril 2007**

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès accomplis au plan des actions, des ressources et des politiques nécessaires pour accélérer les progrès en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), en nous appuyant sur les données et les analyses présentées dans la quatrième édition du Rapport de suivi mondial. Nous avons aussi examiné le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'un rapport sur l'évolution de l'architecture de l'aide.
2. Nous nous félicitons des récents progrès accomplis au plan de la réduction de la pauvreté monétaire grâce à la poursuite de la solide croissance de l'économie mondiale et à l'amélioration concrète des politiques et des institutions nationales. Toutefois, les progrès accomplis en direction des ODM varient selon les pays et les secteurs. De nombreux défis doivent encore être relevés, et beaucoup reste à faire.
3. Nous notons que les flux d'aide publique au développement (APD) ont augmenté en termes réels au cours des dix dernières années. Cet accroissement tient pour une large part à l'allégement de la dette, qui contribue dans une mesure importante à la disponibilité de ressources financières et aux progrès accomplis au niveau des pays. Toutefois, il est préoccupant de voir que l'APD totale a, en fait, diminué en termes réels en 2006. Les engagements pris en 2005 de doubler l'aide à l'Afrique à l'horizon 2010 n'ont pas encore débouché sur un accroissement du volume total des ressources obtenues des bailleurs de fonds pour des programmes sur le terrain. Nous invitons de nouveau instamment les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé, pour l'APD, à 0,7 % du revenu national brut comme ils s'y sont engagés. Dans le droit fil du consensus de Monterrey et des engagements pris par les bailleurs de fonds, nous demandons que des efforts renouvelés soient faits pour accroître l'ampleur des financements effectués à l'appui de programmes judicieux ayant l'adhésion des pays en vue de la réalisation des ODM. Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), et notamment un dédommagement dollar pour dollar pour les rentrées de fonds au titre des crédits auxquelles l'IDA a dû renoncer par suite de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et de l'Initiative en faveur des PPTE. Face à l'augmentation des flux financiers, il sera important de maintenir l'endettement à un niveau tolérable. Nous encourageons la Banque et le FMI à faire régulièrement rapport sur les progrès réalisés en vue de la pleine participation des créanciers à l'Initiative PPTE et sur les suites concrètes données par les bailleurs de fonds aux engagements qu'ils ont pris de financer l'intégralité du coût de l'allégement de la dette. Nous enjoignons aux débiteurs et aux créanciers de se fonder sur le Cadre de viabilité de la dette établi par la Banque et le FMI pour définir leur action. Nous demandons aussi instamment à la Banque et au FMI d'intensifier leurs efforts de manière à encourager les créanciers à mieux coordonner leurs activités dans le contexte du Cadre de viabilité de la dette, et d'aider les emprunteurs à renforcer leurs capacités de gestion de la dette et à concevoir et exécuter de judicieuses stratégies de financement extérieur.



4. Nous accueillons favorablement les nouvelles sources d'aide publiques et privées qui permettront d'accroître les ressources disponibles pour aider les pays pauvres à atteindre les ODM. Nous notons toutefois le risque accru d'une fragmentation de l'aide et d'une affectation des ressources à des emplois particuliers qui pourraient imposer des coûts de transaction plus élevés aux bénéficiaires et réduire l'efficacité de l'aide. Nous insistons donc sur l'importance que revêt le modèle de l'aide au développement fondé sur le pays, qui fournit un cadre essentiel à l'alignement des financements émanant de multiples sources, parmi lesquelles des programmes mondiaux, sur les priorités des pays et sur les systèmes nationaux. Nous réitérons l'importance que revêtent le renforcement de la coordination de l'action des bailleurs de fonds, notamment entre les bailleurs de fonds traditionnels et les nouvelles sources d'aide, ainsi que l'intensification des efforts déployés pour assurer l'efficacité de l'aide et la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur le rôle de la Banque dans l'architecture de l'aide internationale, pour déterminer quelle est la meilleure manière pour le Groupe de la Banque d'avoir une valeur ajoutée, en jouant un rôle stratégique ou un rôle d'appui, notamment dans le cadre de partenariats au niveau national, régional et mondial. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par la direction de l'institution d'entreprendre un examen de la stratégie à long terme du Groupe de la Banque pour s'assurer que celui-ci est le mieux placé possible pour répondre efficacement aux besoins des pauvres dans le monde. Nous attendons également avec intérêt de recevoir un rapport sur les progrès accomplis par la Banque dans l'élaboration d'un cadre définissant sa contribution à la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux, et notamment les critères qui régiront sa participation et ses modalités de financement.
5. Les efforts actuellement déployés pour atteindre les ODM relatifs au développement humain ont produit certains résultats encourageants, comme la forte hausse des taux d'achèvement de la scolarité primaire et des taux de couverture vaccinale. À cet égard, nous nous félicitons du récent lancement du Mécanisme de garantie de marchés. Toutefois, seul un petit nombre de pays sont bien placés pour atteindre l'ODM relatif à la réduction de la mortalité infantile et, dans toutes les régions, certains pays sont loin de la trajectoire qui leur permettrait d'atteindre les objectifs de réduction de la malnutrition juvénile et de la mortalité maternelle. Nous demandons instamment que les pays, les bailleurs de fonds et les BMD renforcent encore leurs efforts pour atteindre les seuils quantitatifs des ODM dans le domaine de la santé et de l'éducation, notamment en ce qui concerne la prévention et le traitement du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose. Nous insistons également sur la nécessité de porter une attention accrue à l'assurance d'un accès universel aux services de santé génésique et à l'amélioration et au suivi de la qualité des services d'éducation et de santé. Nous nous félicitons de l'appui continu de la Banque à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme « Éducation pour tous », mais nous notons que le financement des programmes nationaux d'éducation devra bénéficier d'un plus grand soutien. Nous encourageons la Banque et les autres bailleurs de fonds à y contribuer.
6. Il est important de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes non seulement pour atteindre les ODM sur la condition féminine (notamment en réduisant les disparités entre les sexes au niveau des taux de scolarisation et d'alphabétisation et en accroissant la proportion de femmes dans des emplois non agricoles et dans les parlements nationaux), mais aussi pour atteindre les ODM en général. Nous nous félicitons des progrès accomplis par de nombreux pays en ce qui concerne la scolarisation des filles, mais nous notons toutefois que beaucoup reste à faire dans bien d'autres pays. Nous remarquons que les progrès accomplis dans les secteurs sociaux ne se sont généralement pas accompagnés de progrès comparables dans les secteurs productifs. Nous demandons que le Plan d'action de la Banque pour la parité hommes-femmes soit pleinement et rapidement mis à exécution, en privilégiant les domaines dans lesquels l'institution jouit d'un avantage comparatif, et qu'un appui accru soit accordé à la démarginalisation économique des femmes. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour prendre



systématiquement en compte les questions de parité hommes-femmes dans les opérations de la Banque en suivant une démarche fondée sur les pays, et pour intégrer les différents aspects de ces questions dans le cadre de résultats de la Banque. Nous demandons également que la base statistique utilisée pour assurer le suivi des progrès soit améliorée, en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres organisations.

7. Les États fragiles, définis comme tels en raison des insuffisances de leurs institutions et de leur gouvernance, et qui ont fréquemment été en proie à de récents conflits, comptent 9 % de la population du monde en développement, mais environ 27 % des extrêmement pauvres. Ces États sont ceux qui ont le moins de chance de réaliser les ODM. Toutefois, plusieurs pays ont montré qu'il était possible de sortir d'une situation caractérisée par des institutions précaires et les séquelles de conflits et de réaliser des progrès durables au plan de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Nous encourageons les institutions financières internationales (IFI), en partenariat avec l'ONU et d'autres bailleurs de fonds, à réexaminer leurs politiques, procédures et incitations, et notamment à formuler un cadre global en vue du règlement des situations d'arriérés prolongés. Il importera également de s'employer collectivement à formuler des stratégies adaptées, cohérentes et harmonisées, privilégiant des interventions poursuivies au moment et dans l'ordre requis afin de mettre en place des États capables, responsables et réceptifs, compte tenu des avantages comparatifs de chaque intervenant. Dans ce contexte, nous demandons que les mesures récemment approuvées par les Administrateurs de la Banque pour que l'institution puisse intervenir plus vite et durablement dans les États fragiles soient dûment et rapidement mises en œuvre.
8. Nous avons examiné la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique (PAA) et les modifications qu'il est proposé de lui apporter. Si nous prenons note avec satisfaction des signes indiquant que la mise en œuvre du Plan progresse dans l'ensemble de façon relativement satisfaisante, nous appuyons largement les modifications proposées, qui devraient permettre d'accroître la sélectivité et de renforcer la recherche de résultats. Dans le même temps, nous soulignons l'importance que nous continuons d'attacher aux objectifs stratégiques initiaux du PAA, en particulier s'agissant de soutenir les efforts déployés par les pays africains pour accélérer le rythme d'une croissance favorable aux pauvres et progresser le plus possible en direction des ODM. Nous insistons sur le fait que l'appui de la Banque doit continuer d'être déterminé par les plans établis par les pays eux-mêmes et que la mise en œuvre du PAA ne doit laisser aucun pays à la traîne ni compromettre les systèmes convenus d'allocation des ressources. Nous demandons également à la Banque de recourir dans une plus large mesure à des indicateurs de réalisation pour mesurer les progrès et les résultats. Nous approuvons résolument la stratégie du PAA, qui vise à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires de développement, notamment des donateurs qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE et des bailleurs de fonds privés, de manière coordonnée, dans le droit fil de la Déclaration de Paris.
9. Nous notons l'importance du commerce en tant que moteur de la réduction de la pauvreté et de la croissance et nous continuons d'appeler de nos vœux le déblocage des négociations du cycle de Doha. Nous estimons que les enjeux sont considérables pour tous les pays membres et nous reconnaissons que ne pas saisir l'opportunité qui s'offre actuellement pourrait être très lourd de conséquences pour l'économie mondiale et en particulier pour les pays en développement. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la souplesse nécessaire pour que les négociations aboutissent. Aux fins de compléter les réformes commerciales et d'aider les pays en développement à exploiter pleinement les débouchés commerciaux actuels et futurs, nous demandons au FMI et, en particulier, à la Banque, de mener les efforts visant à renforcer davantage les mécanismes de l'aide à la facilitation des échanges et à en accélérer la mise en œuvre.



10. Nous avons accueilli avec intérêt la communication des Administrateurs de la Banque mondiale et le rapport connexe intitulé « Renforcement de l'action du Groupe de la Banque pour promouvoir la gouvernance et lutter contre la corruption ». Nous nous déclarons satisfait de la prise en compte par la Banque de nos directives, et notamment des importantes consultations qui ont contribué à la révision de la stratégie. Nous approuvons le principe de la stratégie selon lequel tous les pays membres doivent faire l'objet d'un traitement prévisible, transparent, cohérent et équitable. Il est maintenant crucial de mettre dûment à exécution la stratégie de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption, et notamment de poursuivre l'établissement d'indicateurs précis d'actions concrètes, pour que cette stratégie puisse produire les résultats escomptés. À cet égard, nous nous félicitons de la participation des Administrateurs et de la supervision qu'ils sont convenus d'exercer durant l'exécution de la stratégie.
11. Nous notons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le renforcement de la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les pays partenaires de la BIRD. Nous attendons avec intérêt de recevoir un rapport détaillé sur la mise en œuvre de tous les éléments de la stratégie lors de notre prochaine réunion.
12. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'établissement du Cadre d'investissement pour mettre les énergies propres au service du développement. Le manque d'accès à des sources d'énergie est un problème grave dans de nombreux pays à faible revenu. Nous accueillons avec satisfaction le Plan d'action du Groupe de la Banque et sommes généralement favorables aux activités qu'il propose. Nous attendons avec intérêt le rapport d'étape qui nous sera soumis avant la prochaine réunion du Comité. Nous comptons en particulier voir progresser : i) la mobilisation de ressources supplémentaires et la mise en œuvre du programme d'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne; ii) l'application et le renforcement des instruments financiers existants pour promouvoir le passage à une économie à faible intensité de carbone, en particulier encourager davantage le recours à des énergies renouvelables à haut rendement, abordables et d'un bon rapport coût-efficacité; iii) la prise en compte systématique du changement climatique et de la variabilité du climat dans les projets de développement; iv) les consultations et la collaboration avec le secteur privé; et v) un plan d'action pour renforcer la collaboration avec les banques régionales de développement.
13. Nous prenons note de l'analyse réalisée par la Banque sur la politique budgétaire en tant qu'instrument de croissance et de développement. Nous encourageons l'institution à définir les principes de l'élaboration d'une politique de finances publiques qui soit axée sur la croissance et qui tienne compte des spécificités nationales et à veiller à leur application concrète. Nous reconnaissons la nécessité d'une collaboration efficace entre la Banque et le FMI pour assurer la cohérence des conseils fournis aux États membres sur les politiques à suivre. Nous souscrivons à la conclusion selon laquelle les pays auront besoin d'une aide pour renforcer leurs institutions budgétaires, sans lesquelles il n'est pas de politique efficace.
14. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur les choix possibles pour renforcer la voix et la représentation, qui propose toute une série d'options de nature à permettre aux pays en développement et aux économies en transition de mieux se faire entendre dans le cadre du processus décisionnel de la Banque; nous notons que cette question revêt une importance cruciale pour le renforcement de la crédibilité et de la légitimité de l'institution. Nous reconnaissons que les consultations doivent être poursuivies pour parvenir à un consensus politique, et nous comptons que la Banque poursuive ses travaux d'analyse pour faciliter de telles consultations. Nous attendons avec intérêt un rapport de la Banque sur cette question avant notre prochaine réunion.



- 
15. Nous remercions le Comité d'examen extérieur pour son rapport sur la collaboration entre la Banque et le FMI. Nous attendons avec intérêt les propositions concrètes que pourront faire les deux institutions pour promouvoir une culture de collaboration.
  16. Nous devons faire en sorte que la Banque puisse efficacement remplir sa mission, maintenir sa crédibilité, sauvegarder sa réputation et préserver la motivation de son personnel. Nous sommes tous extrêmement préoccupés par la situation actuelle. Nous approuvons les mesures prises par les Administrateurs pour examiner cette question et nous leur demandons de mener leurs travaux à bonne fin. Nous comptons que la Banque respecte de strictes normes de gouvernance interne.
  17. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau président du Comité, M. Agustín Carstens, et nous exprimons notre gratitude au président sortant, M. Alberto Carrasquilla, pour les services rendus.
  18. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 21 octobre 2007.



## **Washington, D.C.**

### **Le 21 octobre 2007**

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui dimanche 21 octobre 2007 à Washington.
2. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner la future orientation stratégique du Groupe de la Banque mondiale, et nous remercions le président pour son exposé. Nous reconnaissons que l'objectif visant à assurer une mondialisation solidaire et durable peut guider la mission de la Banque qui consiste à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté, en particulier en aidant les pays à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Nous accueillons avec satisfaction l'engagement pris par le président d'élaborer et de préciser ce cadre stratégique de façon concertée sous la direction des administrateurs, et nous attendons avec intérêt d'examiner les progrès accomplis à notre prochaine réunion. Nous soulignons l'importance des efforts destinés à renforcer les synergies entre les différentes institutions du Groupe de la Banque en se fondant sur leurs domaines de compétence respectifs.
3. Nous reconnaissons que l'intensification des efforts visant à inclure les laissés pour compte du développement et à leur donner les moyens d'agir, en particulier en Afrique subsaharienne, et la mobilisation active du Groupe de la Banque en faveur des États fragiles ou touchés par un conflit, doivent être des éléments clés de ce cadre stratégique. Nous notons également que l'égalité entre les genres et les droits de la femme sont indispensables à une réduction durable de la pauvreté. Le Groupe de la Banque doit aussi s'assurer que ses activités restent adaptées aux besoins et aux demandes des pays membres à revenu intermédiaire. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de partenariat avec les clients de la BIRD et de la décision prise récemment de simplifier et de réduire la tarification des financements de la BIRD. Nous engageons vivement la Banque à réduire encore le coût non financier du recours à ses services, notamment en s'appuyant davantage sur les systèmes nationaux lorsque les circonstances s'y prêtent.
4. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des biens publics mondiaux, et nous nous réjouissons de l'importance qu'il accorde à l'intégration des actions visant à promouvoir les biens publics mondiaux dans le cadre de programmes auxquels les pays adhèrent à l'échelon national et régional. Nous soulignons qu'il importe que la Banque relève ces défis mondiaux, tout en faisant preuve de sélectivité, en se concentrant sur son avantage comparatif, en remédiant aux carences institutionnelles et en collaborant étroitement avec d'autres institutions internationales. Nous soulignons l'importance de la mise en place de mécanismes de financement novateurs. Nous encourageons également la Banque à renforcer ses activités de partage du savoir en matière de politique de développement.
5. Nous nous félicitons de l'adoption récente de stratégies dans les secteurs de la santé et des finances. Nous insistons sur l'importance que revêt le succès de la mise en œuvre de la stratégie visant à promouvoir la gouvernance et à lutter contre la corruption.
6. Nous nous réjouissons des progrès accomplis par de nombreux pays à faible revenu qui ont su renforcer leur stratégie de développement et mener à bien des réformes notamment d'ordre institutionnel, et nous notons que de nombreux pays se sont dotés des moyens d'absorber efficacement de plus gros volumes d'aide. Nous soulignons la nécessité de recentrer les stratégies de réduction de la pauvreté sur l'obtention d'une croissance plus robuste, mieux partagée, et tirée par le secteur privé; de mieux relier ces stratégies aux cadres budgétaires; et de les mettre dûment en application. Nous réaffirmons l'importance du modèle de développement axé sur le pays, qui repose sur la forte adhésion nationale aux réformes et qui est déterminant pour améliorer l'efficacité et l'harmonisation de l'aide.



7. Nous appelons les donateurs à respecter leurs engagements respectifs d'accroître les apports d'aide au développement, d'en améliorer la prévisibilité, et de s'attaquer aux besoins de financement non couverts pour atteindre les ODM. Nous réitérons notre appel aux bailleurs de fonds qui ne l'ont déjà fait de tenir leurs promesses et de prendre des mesures concrètes pour se rapprocher de l'objectif qu'ils s'étaient fixé de consacrer 0,7 % de leur revenu intérieur brut à l'aide publique au développement. Nous notons que de nouveaux bailleurs de fonds et créanciers apportent aux pays les ressources et les connaissances dont ils ont tant besoin pour se développer, tout en signalant que l'efficacité de ces ressources dépendra de la mesure dans laquelle elles coïncident avec les priorités nationales, ainsi que de l'attachement des créanciers au cadre de viabilité de la dette. Nous encourageons l'application plus large du processus d'amélioration des résultats, de mobilisation des ressources et d'instauration de partenariats. Nous soulignons la nécessité d'une forte mobilisation dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA pour permettre à l'Association de jouer son rôle fondamental de plateforme face à l'évolution de l'architecture de l'aide. Nous accueillons avec satisfaction les prélèvements très substantiels opérés sur les bénéfices de la BIRD et de l'IFC au profit de l'IDA, et le projet de resserrement de la collaboration entre l'IFC et l'IDA pour promouvoir le développement du secteur privé.
8. Nous notons que la croissance économique mondiale reste vigoureuse et que les turbulences qui ont récemment secoué les marchés financiers n'ont jusqu'ici guère touché directement les pays en développement. Nous engageons vivement les gouvernements à continuer de mettre en œuvre des politiques publiques qui soutiennent le ressort de l'économie et prions instamment la Banque et le FMI d'accompagner et de suivre cet effort.
9. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'investissement pour les énergies propres formulé par la Banque. Nous reconnaissons que l'accès à l'énergie est d'une importance capitale pour la croissance. Nous demandons que le Groupe de la Banque appuie davantage les efforts destinés à faciliter l'accès à des services modernes d'approvisionnement en énergie propre d'un bon rapport coût-efficacité, en particulier pour les groupes de populations les plus défavorisés et les pays d'Afrique subsaharienne. Nous appelons également à élargir la portée des travaux consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, et à faciliter l'acquisition et la diffusion de connaissances et de techniques dans ce domaine.
10. Compte tenu de l'ampleur des défis à relever pour s'attaquer aux causes et aux effets du changement climatique, nous appelons la direction de la Banque à formuler un cadre stratégique pour guider l'action du Groupe de la Banque dans ce domaine, en particulier pour aider les pays en développement à s'adapter à l'évolution du climat et à promouvoir une croissance à faible intensité de carbone tout en réduisant la pauvreté. À cet égard, nous exhortons le Groupe de la Banque à renforcer sa coopération et à mieux harmoniser ses activités avec les autres partenaires de développement, sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs, ainsi qu'à faciliter la mobilisation de volumes substantiels de ressources supplémentaires d'origine publique et privée, y compris, au besoin, sous forme de financement concessionnel (via le Fonds pour l'environnement mondial, par exemple). Nous nous félicitons de l'accent mis sur le développement écologiquement durable dans le Rapport de suivi mondial 2008.
11. Nous prenons note de l'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et soulignons la nécessité pour tous les créanciers, y compris ceux qui ne sont pas membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux, d'y participer sur une base équitable. Nous insistons sur le fait qu'il importe, comme convenu, de dédommager l'IDA, dollar pour dollar, pour les rentrées de fonds au titre du remboursement de crédits antérieurs auxquelles elle a dû renoncer par suite des initiatives d'allégement de la dette multilatérale et en faveur des PPTE. Nous observons que, indépendamment de l'amélioration des indicateurs de la dette, de nombreux PPTE pourraient



continuer d'avoir des difficultés à maintenir durablement à un niveau tolérable leur endettement s'ils prenaient le risque de recourir excessivement à l'emprunt. À cet égard, nous soulignons à quel point il importe que débiteurs et créanciers prennent des décisions rationnelles, guidées par le Cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque et le FMI, et que les pays renforcent la gestion de leur dette publique pour prévenir l'accumulation par les PPTE de nouvelles dettes au-delà du niveau d'endettement tolérable. Nous nous félicitons des mesures prises par le Groupe des organismes de crédit à l'exportation des pays de l'OCDE pour formuler des directives de financement durable conformes au Cadre de viabilité de la dette.

12. Nous réitérons notre ferme appui à une intensification des efforts déployés afin de parvenir à un accord sur un ambitieux programme propice à la croissance dans le cadre des négociations multilatérales de Doha. Nous insistons sur la nécessité d'intégrer le commerce et la compétitivité dans les stratégies de développement nationales, tout en accroissant l'appui accordé au titre de l'Aide à la facilitation des échanges, ainsi que l'ont proposé la Banque et le FMI.
13. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur les choix possibles pour renforcer la voix et la représentation. Nous reconnaissons que les parties prenantes devront tenir de plus amples consultations pour parvenir à un consensus politique sur une proposition d'ensemble et nous attendons avec intérêt la présentation en temps opportun d'un rapport sur les progrès accomplis.
14. Nous constatons avec satisfaction que les Administrateurs de la Banque poursuivent, avec la direction, leur examen de la gouvernance de la Banque et la réforme de certains de ses aspects fondamentaux.
15. Nous prenons note du Plan d'action conjoint préparé par la Banque mondiale et par le FMI, qui fait suite aux travaux du Comité d'examen extérieur sur la collaboration entre la Banque et le FMI.
16. Nous souhaitons la bienvenue à M. Robert B. Zoellick qui a récemment assumé les fonctions de Président de la Banque mondiale et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec lui. Nous remercions M. Paul Wolfowitz de sa contribution aux travaux de la Banque mondiale. Nous exprimons notre profonde reconnaissance à M. Rodrigo de Rato pour l'action qu'il a menée à la tête du FMI et nous nous félicitons du choix de son successeur, M. Dominique Strauss-Kahn.
17. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 13 avril 2008.



## Annexe 5

### Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2007

#### Fonds monétaire international

Le flux des rachats et des remboursements du FMI a dépassé celui des décaissements au cours des exercices 2006 et 2007. Cependant, l'écart entre les deux s'est rétréci, en raison d'une faible hausse des décaissements, et des rachats et remboursements de plusieurs pays membres en 2006.

#### Flux des ressources du FMI au 30 avril

(en millions de DTS)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Achats	2 156	2 329
Prêts en vertu de la FRPC	403	477
<b>Total – Décaissements</b>	<b>2 559</b>	<b>2 806</b>
Rachats	32 783	14 166
Remboursements au titre de la FRPC	3 208	512
<b>Total – Rachats et remboursements</b>	<b>35 991</b>	<b>14 678</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'encours du crédit a sensiblement diminué entre 2006 et 2007, principalement en raison d'une moins grande utilisation, par les membres, d'accords de confirmation et d'accords élargis.

#### Encours du crédit par facilité et politique au 30 avril

(en millions de DTS)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Accords de confirmation	11 666	6 537
Accords élargis	7 477	717
Facilité de réserve supplémentaire	–	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	84	79
Facilité de transformation systémique	–	–
<b>Total partiel – Compte de ressources générales</b>	<b>19 227</b>	<b>7 333</b>
Facilité d'ajustement structurel	9	9
FRPC	3 819	3 785
Fonds fiduciaire	89	89
<b>Total</b>	<b>23 144</b>	<b>11 216</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pour obtenir des données détaillées sur les politiques et les finances du FMI, veuillez consulter le rapport annuel 2007 du FMI. Toutes les données figurant à la présente annexe sont reproduites aux appendices de ce rapport.



## Annexe 6

### Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2007

(en millions de DTS)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
<b>Accords de confirmation – Total</b>			7 906,3	3 121,5
Gabon	7 mai 2007	6 mai 2010	77,1	77,1
Iraq	19 décembre 2007	18 mars 2009	475,3	475,3
Macédoine, Ex-rép.yougoslave de	31 août 2005	30 août 2008	51,6	41,1
Paraguay	31 mai 2006	31 août 2008	30,0	30,0
Pérou	26 janvier 2007	28 février 2009	172,3	172,3
République dominicaine	31 janvier 2005	30 janvier 2008	437,8	77,0
Turquie	11 mai 2005	10 mai 2008	6 662,0	2 248,4
<b>Mécanismes élargis de crédit – Total</b>			8,5	3,6
Albanie	1 <sup>er</sup> février 2006	31 janvier 2009	8,5	3,6
<b>Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total</b>			844,3	440,7
Afghanistan, Rép. islamique d'	26 juin 2006	25 juin 2009	81,0	45,2
Albanie	1 <sup>er</sup> février 2006	31 janvier 2009	8,5	3,6
Arménie, République d'	25 mai 2005	24 mai 2008	23,0	3,3
Bénin	5 août 2005	4 août 2008	6,1	3,5
Burkina Faso	23 avril 2007	22 avril 2010	6,0	5,5
Burundi	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,3	7,1
Cameroun	24 octobre 2005	23 octobre 2008	18,5	7,9
Congo, République du	6 décembre 2004	5 juin 2008	54,9	31,4
Gambie	21 février 2007	20 février 2010	14,0	10,0
Grenade	17 avril 2006	16 avril 2009	10,5	8,9
Guinée	21 décembre 2007	20 décembre 2010	48,1	41,3
Haïti	20 novembre 2006	19 novembre 2009	73,7	38,0
Madagascar	21 juillet 2006	20 juillet 2009	54,9	39,2
Malawi	5 août 2005	4 août 2008	38,1	16,2
Mauritanie	18 décembre 2006	17 décembre 2009	16,1	7,7
Moldavie, République de	5 mai 2006	4 mai 2009	110,8	45,7
Nicaragua	5 octobre 2007	4 octobre 2010	71,5	59,6
Niger	31 janvier 2005	31 mai 2008	26,3	0,9
République centrafricaine	22 décembre 2006	21 décembre 2009	36,2	15,5
République kirghize	15 mars 2005	31 mai 2008	8,8	1,2
Rwanda	12 juin 2006	11 juin 2009	8,0	4,5
Sao Tomé-et-Principe	1 <sup>er</sup> août 2005	31 juillet 2008	2,9	0,8
Sierra Leone	10 mai 2006	9 mai 2009	31,1	22,0
Tchad	16 février 2005	15 février 2008	25,2	21,0
<b>Total général</b>			8 759,1	3 565,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : [www.imf.org/external/fin.htm](http://www.imf.org/external/fin.htm)



## Annexe 7

### Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2007

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers des institutions du Groupe de la Banque mondiale sont résumés dans le tableau qui suit. Les engagements de prêt de la BIRD aux pays membres se sont élevés à 12,8 milliards de dollars (G\$) en 2007, ce qui constitue une diminution de 1,3 G\$ par rapport au niveau de 14,1 G\$ de 2006. À titre comparatif, les prêts de l'IDA ont atteint un sommet de 11,9 G\$ pour 189 projets – une augmentation de 25 % de la valeur par rapport à 2006. La SFI a investi plus de 8 G\$ en 2007, dont environ le tiers affectés à des pays limites ou membres de l'IDA. Les engagements approuvés par le Conseil d'administration de l'AMGI ont totalisé 1,9 G\$ et les garanties émises au cours de l'exercice ont augmenté d'environ 5 % en 2007, comparativement à 2006.

Les institutions de la Banque mondiale ont maintenu leur solide situation financière en 2007. La BIRD a maintenu son rendement de l'actif moyen de 0,8 % durant l'exercice 2007, comme en 2006. La SFI a continué de prospérer et a affiché un vigoureux rendement de l'investissement de 6,4 % en 2007, en hausse par rapport à 3,6 % en 2006. Le rendement du capital de fonctionnement de l'AMGI avant provisions a marqué une hausse sensible de 6,1 % entre 2006 et 2007.

#### Banque internationale pour la reconstruction et le développement (M\$US)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses d'administration	1 055	1 236
Revenu de fonctionnement	1 740	1 659
Total de l'actif	212 326	208 030
Engagements cumulatifs	420 200	433 000
Engagements de l'exercice	14 135	12 800
Nombre de projets	112	112
Décaissements bruts	11 833	11 055
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	13 600	17 231
Décaissements nets	(1 767)	(6 176)
Rendement de l'actif moyen (%)	0,8	0,8
Ratio d'endettement (%)	33	35



### Association internationale de développement

(M\$US)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses d'administration	954	976
Revenu (perte) de fonctionnement	(2 043)	(2 075)
Total des applications de ressources de développement	102 871	111 330
Engagements cumulatifs	170 000	181 000
Engagements de l'exercice	9 506	11 867
Nombre de projets	167	189
Décaissements bruts	8 910	8 579
Remboursements de principal	1 680	1 753
Décaissements nets	7 230	6 826

### Société financière internationale

(M\$US)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses d'administration	436	482
Revenu (perte) de fonctionnement	1 409	2 611
Total de l'actif	38 420	40 550
Portefeuille engagé	21 600	25 400
Engagements de l'exercice	6 700	8 200
Nombre de projets	284	299
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	12 731	15 812
Rendement de l'actif moyen (%)	3,6	6,4
Ratio d'endettement	1,5	

### Agence multilatérale de garantie des investissements

(M\$US)

	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses d'administration et autres dépenses	31,3	30,1
Revenu de fonctionnement	17,2	49
Total de l'actif	1 282	1 136
Capacité de souscription législative	10 216	10 570
Garanties cumulatives émises	16 000	17 400
Garanties émises pendant l'exercice	1 302	1 368
Nombre de projets	41	
Risque net	3 310	3 209
Capital de fonctionnement/risque net (%)	26,1	29,6
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	2,0	6,1

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2007



## Annexe 8

### Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2007

(M\$US)

Par région	BIRD	IDA	Total
Afrique	37,5	5 759,4	5 796,9
Amérique latine et Caraïbes	4 353,3	200,0	4 553,3
Asie de l'Est et Pacifique	2 806,6	1 237,4	4 043,9
Asie du Sud	1 599,5	4 032,1	5 631,6
Europe et Asie centrale	3 340,1	422,1	3 762,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	691,9	216,0	907,9
<b>Total</b>	<b>12 828,9</b>	<b>11 867,0</b>	<b>24 695,8</b>

#### Par domaine

Commerce et intégration	1 569,9
Développement des secteurs financier et privé	4 260,8
Développement rural	3 175,7
Développement social, égalité entre les sexes et société inclusive	1 250,3
Développement urbain	2 622,7
Environnement et gestion des ressources naturelles	2 017,0
Gestion économique	248,3
Gouvernance du secteur public	3 389,7
Primauté du droit	424,5
Protection sociale et gestion du risque	1 647,6
<b>Total</b>	<b>24 695,8</b>

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2007



## Annexe 9

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2007,  
par région et par pays  
(M\$)

Région/pays	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Afrique</b>						
Afrique – Région			4	707,2	4	707,2
Angola			1	102,0	1	102,0
Bénin			3	105,0	3	105,0
Burkina Faso			2	84,0	2	84,0
Burundi			3	120,0	3	120,0
Cameroun			1	80,0	1	80,0
Cap-Vert			1	15,0	1	15,0
Comores			1	5,0	1	5,0
Congo, Rép. dém. du			2	330,0	2	330,0
Congo, République du			1	35,0	1	35,0
Éthiopie			5	630,0	5	630,0
Gambie			1	12,0	1	12,0
Ghana			3	205,0	3	205,0
Kenya			6	395,0	6	395,0
Lesotho			2	31,6	2	31,6
Libéria			3	30,0	3	30,0
Madagascar			9	151,6	9	151,6
Malawi			3	70,0	3	70,0
Mali			5	205,0	5	205,0
Maurice	1	30,0			1	30,0
Mauritanie			2	18,0	2	18,0
Mozambique			3	200,0	3	200,0
Namibie	1	7,5			1	7,5
Niger			3	70,0	3	70,0
Nigeria			6	750,0	6	750,0
Ouganda			3	540,0	3	540,0
République centrafricaine			2	100,0	2	100,0
Rwanda			3	70,0	3	70,0
Sénégal			4	145,0	4	145,0
Sierra Leone			2	48,0	2	48,0
Tanzanie			3	432,0	3	432,0
Tchad			2	25,0	2	25,0
Zambie			2	48,0	2	48,0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>37,5</b>	<b>91</b>	<b>5 759,4</b>	<b>93</b>	<b>5 796,9</b>



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2007,  
par région et par pays (suite)**  
(M\$)

Région/pays	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>						
Cambodge			1	18,5	1	18,5
Chine	10	1 641,0			10	1 641,0
Indonésie	3	770,8	2	388,5	5	1 159,3
Mongolie			2	36,5	2	36,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée			1	37,3	1	37,3
Philippines	4	394,8			4	394,8
République dém. populaire lao			3	28,0	3	28,0
Samoa			0	8,3	0	8,3
Timor-Leste			2	8,5	2	8,5
Vietnam			8	711,8	8	711,8
<b>Total</b>	17	2 806,6	19	1 237,4	36	4 043,9
<b>Asie du Sud</b>						
Afghanistan			6	311,8	6	311,8
Bangladesh			6	379,0	6	379,0
Bhoutan			3	30,0	3	30,0
Inde	7	1 499,5	8	2 251,3	15	3 750,8
Népal			3	103,2	3	103,2
Pakistan	1	100,0	6	884,8	7	984,8
Sri Lanka			2	72,0	2	72,0
<b>Total</b>	8	1 599,5	34	4 032,1	42	5 631,6
<b>Europe et Asie centrale</b>						
Albanie	3	45,6	1	33,7	4	79,3
Arménie			4	97,5	4	97,5
Azerbaïdjan	2	260,0			2	260,0
Bosnie-Herzégovine			3	39,4	3	39,4
Bulgarie	4	344,6			4	344,6
Croatie	4	522,1			4	522,1
Fédération russe	2	60,0			2	60,0
Géorgie			4	74,0	4	74,0
Kazakhstan	1	24,3			1	24,3
Kosovo			3	18,5	3	18,5
Macédoine, Ex-république yougoslave de	3	70,0			3	70,0
Moldavie			3	43,0	3	43,0
Monténégro			1	10,0	1	10,0
Ouzbékistan			1	15,0	1	15,0
Pologne	1	184,0			1	184,0
République kirghize			3	36,0	3	36,0



**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2007,  
par région et par pays (suite)**  
(M\$)

Région/pays	Prêts de la BIRD		Prêts de l'IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Roumanie	3	349,4			3	349,4
Serbie	5	167,4		20,0	5	187,4
Tadjikistan			4	35,0	4	35,0
Turquie	3	1 158,3			3	1 158,3
Ukraine	1	154,5			1	154,5
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>3 340,1</b>	<b>27</b>	<b>422,1</b>	<b>59</b>	<b>3 762,2</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>						
Argentine	9	1 748,7			9	1 748,7
Bolivie			1	30,0	1	30,0
Brésil	7	284,8			7	284,8
Chili	2	41,7			2	41,7
Colombie	6	1 101,8			6	1 101,8
Dominique			1	1,4	1	1,4
Équateur	3	111,0			3	111,0
Guatemala	3	242,3			3	242,3
Haïti			5	68,0	5	68,0
Honduras			2	39,0	2	39,0
Mexique	0	29,0			0	29,0
Nicaragua			2	42,0	2	42,0
Panama	3	105,4			3	105,4
Paraguay	1	74,0			1	74,0
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales			1	14,2	1	14,2
Pérou	4	420,0			4	420,0
Sainte-Lucie			1	5,3	1	5,3
Uruguay	5	194,6			5	194,6
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>4 353,3</b>	<b>13</b>	<b>200,0</b>	<b>56</b>	<b>4 553,3</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>						
Djibouti			0	2,0	0	2,0
Égypte, République arabe d'	2	182,1			2	182,1
Irak			2	164,0	2	164,0
Jordanie	3	121,0			3	121,0
Maroc	3	300,0			3	300,0
Tunisie	2	88,8			2	88,8
Yémen, République du			3	50,0	3	50,0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>691,9</b>	<b>5</b>	<b>216,1</b>	<b>15</b>	<b>907,9</b>
<b>Total général</b>	<b>112</b>	<b>12 828,8</b>	<b>189</b>	<b>11 866,9</b>	<b>301</b>	<b>24 695,8</b>



## Annexe 10

### Contributions du Canada aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale

Au-delà des ressources financières que le Canada verse à la Banque sous forme de souscription au capital, de reconstitutions des ressources de l'IDA et d'allègement de la dette multilatérale, nous contribuons également à un certain nombre de fonds fiduciaires de la Banque qui se composent de plusieurs donateurs.

Le tableau ci-dessous indique la contribution du Canada au cours des dernières années. Ces fonds fiduciaires ont été mis sur pied pour mobiliser les ressources des donateurs afin de donner suite aux principales priorités stratégiques de développement au niveau des pays.

#### Décassements de l'ACDI par l'intermédiaire de fonds fiduciaires administrés par le Groupe de la Banque mondiale (M\$)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	1 <sup>er</sup> avril – 31 décembre 2007	Total depuis 2004-2005
	279,0	146,4	292,1	197,9	945,4

#### Principaux décaissements en 2006-2007 et 2007-2008 (jusqu'au 31 décembre 2007) (M\$)

	Exercice 2006-2007	Exercice 2007-2008 (jusqu'au 31 décembre 2007)
Afghanistan – Divers	102,0	183,3
Éthiopie – Divers	55,4	0,1
Initiative accélérée Éducation pour tous	24,0	–
Tanzanie – Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté	20,0	–
Assurance des risques de catastrophe dans les Caraïbes	20,0	–
Indonésie – Divers	13,2	2,0
Vietnam – Divers	7,5	–
Panafrique – Divers	5,2	1,0
Sénégal – Projet de développement des marchés alimentaires et agricoles	5,0	–
Iraq – Fonds fiduciaire IRFFI	5,0	–

Nota – Ne comprend que les contributions de plus de 5 M\$



La Banque mondiale agit également à titre d'administrateur financier pour certaines initiatives mondiales telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), la Facilité pour l'environnement mondial (FEM), la Garantie de marché (GM) et le Groupe consultatif de recherche agricole internationale (GCRAI). Le tableau ci-dessous présente la contribution du Canada à ces initiatives.

**Contributions du Canada aux initiatives mondiales administrées par la Banque mondiale**  
(M\$)

	2001-2002 à 2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
GCRAI	102,9	17,8	13,3	134,0
GM	–	–	115,0	115,0
FMLSTP	278,4	250,0	–	528,4
GAVI	182,0	6,0	–	188,0
FEM	228,2	9,2	43,8	281,2

Source : Agence canadienne de développement international, février 2008



## Annexe 11

### Acquisitions de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour  
des biens et services du Canada, au 30 juin 2006  
(M\$US)

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
Exercice			
1997-1998	82	32	114
1998-1999	69	37	106
1999-2000	73	22	95
2000-2001	45	15	60
2001-2002	48	16	64
2002-2003	41	20	61
2003-2004	41	30	71
2004-2005 <sup>1</sup>	56	35	91
2005-2006 <sup>1</sup>	24	14	38
2006-2007 <sup>2</sup>	28	12	40

<sup>1</sup> Depuis l'exercice 2005, les données reflètent les marchés de biens et services octroyés et non les paiements.

<sup>2</sup> Estimations pour 2006-2007

Source : Banque mondiale, 2007



## **Annexe 12**

### **Emprunts de la Banque mondiale au Canada**

Au cours de l'exercice 2007, la BIRD a émis une obligation libellée en dollars canadiens : Obligations mondiales de la BIRD, 850 M\$CAN, 4,30 %, venant à échéance le 15 décembre 2012.